



**L'ÉTAT DE L'ÉCOLE**  
**2019**



Cet ouvrage est édité par le  
**ministère de l'Éducation nationale  
et de la Jeunesse**

Direction de l'évaluation,  
de la prospective  
et de la performance (DEPP)  
61-65, rue Dutot  
75732 Paris Cedex 15

**Directrice de la publication**

Fabienne Rosenwald

**Rédactrice en chef**

Sophie Saint-Philippe

**Secrétaire de rédaction**

Aurélie Bernardi

**Conception graphique**

Frédéric Voiret

**Coordination cartographique**

Cécile Duquet-Métayer  
Malo Jouannic

**Impression**

AMI

**Auteurs DEPP**

Vanessa Bellamy  
Linda Ben Ali  
Anais Bret  
Noémie Cavan  
Léa Chabanon  
Axelle Charpentier  
Pierre Conceicao  
Sophie Cristofoli  
Marion Defresne  
Aurélie Demongeot  
Mélanie Drégoir  
Yann Étève  
Franck Évain  
Sandra Faille  
Pascaline Feuillet  
Hélène Frechou  
Paul-Olivier Gasq  
Estelle George  
Tamara Hubert  
Marie-Laurence Jaspar  
Aline Landreau  
Valérie Liogier  
Fabienne Lombard  
Nathalie Marchal  
Hélène Michaudon  
Olivier Monso

Cheikh Ahmed Tidiane Ndiaye  
Louis-Marie Ninnin  
Jean-Marc Pastor  
Thomas Portelli-Tronville  
Pascale Poulet-Coulibando  
Patricia Prouchandy  
Danielle Prouteau  
Christelle Raffaelli  
Robert Rakocevic  
Sylvie Rousseau  
Léa Roussel  
Grégory Salmon  
Julie Solard  
Alexia Stéfanou  
Anna Testas  
Fanny Thomas  
Jean-Éric Thomas  
Mustapha Touahir  
Catherine Valette  
Ronan Vourc'h

**DGESIP-DGRI-SIES**

Aline Pauron  
Guillaume Rateau

**Céreq**

Alexie Robert

ISSN 1152-5088  
ISBN 978-2-11-155476-4  
Pour la version numérique,  
e-ISSN 2431-5559  
e-ISBN 978-2-11-155477-1  
Dépôt légal : novembre 2019

# PRÉFACE



@ Photo Philippe Devernay -  
Ministère de l'Éducation nationale  
et de la Jeunesse

Chaque année, la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) met à la disposition de tous les acteurs de l'éducation les principaux indicateurs de notre système éducatif. La clarté de leur présentation et la finesse des analyses proposées font de cet ouvrage une référence aussi attendue qu'essentielle.

Une référence attendue, car les données établies avec extrême rigueur sont une boussole indispensable pour le pilotage de la politique d'éducation qui a pour finalité l'élévation générale du niveau et la justice sociale.

Une référence essentielle, car ces indicateurs permettent d'objectiver le débat sur l'école, trop souvent biaisé par de fausses représentations. Non seulement ces chiffres nous invitent à regarder les choses telles qu'elles sont, mais ils sont les ressorts de l'action.

La lecture de cet ouvrage montre combien notre école, qui avec ses 12,8 millions d'élèves, ses 1,2 million de personnels présents sur tous les territoires, est le levier essentiel de progrès social dans notre pays et à ce titre la colonne vertébrale de notre République.

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, overlapping loops and lines, representing the name Jean-Michel Blanquer.

**Jean-Michel Blanquer**

Ministre de l'Éducation nationale  
et de la Jeunesse



# PRÉSENTATION

La publication *L'état de l'École* présente une synthèse d'indicateurs statistiques qui apparaissent essentiels et pertinents pour analyser notre système éducatif et pour apprécier les politiques publiques mises en œuvre.

*L'état de l'École* vise ainsi à présenter une analyse globale de notre système éducatif fondée sur des indicateurs structurels et pérennes, en décrivant les principales évolutions et tendances et en apportant notamment l'éclairage des comparaisons internationales et territoriales.

L'objectif est d'alimenter le débat public autour de l'école, d'enrichir l'aide au pilotage et de contribuer à l'évaluation du système éducatif français.

Cette édition 2019 présente 30 indicateurs structurés autour de quatre thèmes principaux :

- **les élèves**, présente les contextes de scolarisation de l'ensemble des élèves ;
- **l'investissement**, expose les moyens financiers, les moyens en personnels et les conditions d'accueil des élèves ;
- **les acquis des élèves**, synthétise les acquis des élèves évalués lors des évaluations nationales ou internationales ;
- **les parcours, l'orientation et l'insertion**, décrit les parcours des élèves, leur orientation et leur insertion professionnelle.

Ces indicateurs sont présentés le plus souvent avec une perspective temporelle, mais aussi internationale. Ils sont déclinés, lorsque cela est pertinent, selon l'origine sociale des élèves, le territoire où ils résident et selon l'entrée filles-garçons, tout en donnant la possibilité au lecteur qui souhaite approfondir ces thématiques de se référer aux autres publications de la DEPP que sont *Filles et Garçons, sur le chemin de l'égalité de l'école à l'enseignement supérieur*, *L'Europe de l'éducation en chiffres*, *Géographie de l'École* ou *RERS, Repères et références statistiques*. Enfin, la rubrique « Pour en savoir plus » renvoie aux *Notes d'Informations* de la DEPP, qui apportent des éclairages sur des thématiques précises.

En 2018, la population scolaire diminue très légèrement avec une baisse marquée dans le premier degré liée à la forte diminution des naissances des dernières années... L'effort de la nation pour l'école est important et se traduit par des investissements financiers et en personnels en constante progression. En termes de résultats, sur le long terme, l'école a permis de diplômé et de qualifier beaucoup plus de jeunes, mais sans toutefois parvenir à faire disparaître les inégalités, en particulier celles liées à l'origine sociale, mais aussi entre filles et garçons ou les disparités territoriales. Enfin, toutes les évaluations des compétences mettent en évidence un pourcentage entre 15 % et 20 % d'élèves en forte difficulté scolaire, et ceci très tôt dans leur scolarité.

## La population scolaire diminue très légèrement avec une baisse marquée dans le premier degré.

À la rentrée 2018, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (DOM), l'ensemble du système éducatif public et privé du premier et second degré compte 12,8 millions d'élèves et apprentis, en diminution de - 0,1 % par rapport à la rentrée 2017 (15 500 élèves). Les effectifs du premier degré diminuent pour la deuxième année consécutive en 2018 (- 0,5 %) pour des raisons démographiques ; ils sont 6,8 millions d'écoliers à la rentrée 2018, dont 51 100 élèves scolarisés dans les unités localisées d'inclusion scolaire (ULIS). Cette baisse s'observe notamment en préélémentaire (- 1,2 %) et plus modérément en élémentaire (- 0,1 %).

Dans le second degré, on constate une légère augmentation des effectifs (+ 0,2 %). La hausse des effectifs des formations en collège (+ 1,0 %, soit 32 100 collégiens de plus) compense partiellement la baisse du nombre de lycéens, plus marquée pour les formations professionnelles (- 1,5 %) que pour les formations générales et technologiques (- 0,5 %).

Pour les formations en apprentissage du second degré, la progression est de + 1,8 % en 2018.

Enfin, plus de 408 000 enfants en situation de handicap sont maintenant scolarisés soit en milieu ordinaire, en classe ordinaire ou dans un dispositif particulier, soit dans un établissement spécialisé. Ce nombre est en forte progression depuis 2005.

## Les investissements financiers et en personnels consacrés à l'éducation sont en constante progression

L'effort financier de la nation pour l'éducation continue de progresser. La dépense intérieure d'éducation (DIE) atteint 157 milliards d'euros en 2018, soit 6,7 % de la richesse nationale. Avec 1,8 Md€ de plus qu'en 2017 (+ 1,1 %), l'augmentation de la DIE est moins prononcée que l'an passé (+ 3,5 Md€). Cette croissance est pour moitié portée par le budget de l'État pour l'éducation (+ 0,9 Md€) mais également par celle des collectivités territoriales (+ 0,5 Md€). Pour la deuxième année consécutive, la politique de « priorité au primaire » favorise les dépenses pour le premier degré. Chaque élève ou étudiant représente une dépense moyenne de 8 810 euros, soit une augmentation moyenne de + 1,6 % par an en euros constants depuis 1980. C'est dans le premier degré que la dépense par élève s'est le plus accru sur les quarante dernières années (+ 1,9 % en moyenne) en raison notamment d'une hausse du taux d'encadrement et de la création du corps de professeurs des écoles. Contrairement aux autres niveaux, la croissance se poursuit sans interruption dans le premier degré depuis 2010. Dans le second degré, la dépense par élève a augmenté de + 1,3 % par an depuis 1980, hausse due en partie à la revalorisation

du statut des enseignants. La dépense moyenne par étudiant du supérieur n'a augmenté que de 0,8 % par an depuis 1980 et même diminue pour la cinquième année consécutive, la forte hausse des effectifs ayant absorbé la plus grande part de l'augmentation des crédits consacrés à ce niveau d'enseignement.

Comparativement aux autres pays de l'OCDE, la France dépense moins par élève dans le premier degré (- 10 %) et davantage dans le second degré (+ 17 %). En ce qui concerne l'enseignement supérieur, la France se situe un peu au-dessus de la moyenne de l'OCDE (+ 4 %), mais avec de très fortes disparités selon les filières de formation.

L'effort de l'État se traduit aussi dans le nombre d'enseignants recrutés. En 2018, 1 156 000 personnes sont rémunérées par le ministère de l'Éducation nationale au titre de l'enseignement scolaire dont plus des trois quarts de ces personnels sont sur des missions d'enseignement. Depuis 2012, l'augmentation des postes ouverts au concours et le recrutement plus important de non-titulaires, dans un contexte de départs à la retraite moins nombreux, entraînent une reprise de la croissance du nombre d'enseignants dans le public (en six ans, + 6,6 % dans le premier degré, + 4,2 % dans le second degré). Depuis 10 ans, les effectifs d'enseignants croissent dans le premier degré. Entre 2008 et 2018, les effectifs d'enseignants du premier degré privé sous contrat sont plus dynamiques que ceux du public, mais ils reculent en 2018. Dans le second degré privé sous contrat, les évolutions sont proches de celles du second degré public.

L'effort se fait aussi en direction des établissements regroupant le plus d'élèves rencontrant des difficultés en concentrant des moyens financiers, d'enseignement et d'accompagnement sur les établissements et les écoles en ayant le plus besoin. Le réseau d'éducation prioritaire comprend 7 800 établissements répartis en 2 800 écoles et collèges publics du réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+) et 5 000 en réseau d'éducation prioritaire (REP). Dans le premier degré, un écolier du secteur public sur cinq est scolarisé en éducation prioritaire : 7,9 % dans une école REP+, soit 460 000 élèves et 12,3 % dans une école REP, soit 715 200 élèves. Dans le second degré, c'est un collégien du secteur public sur cinq : 7,1 % dans un collège REP+, soit 186 000 élèves et 14,2 % dans un collège REP, soit 372 600 élèves.

Pour lutter, dès les premières années des apprentissages fondamentaux, contre les difficultés scolaires et contre l'impact de l'origine sociale sur les résultats scolaires des élèves, en 2017, ont été mis en place les CP dédoublés en REP+. En 2018, ce dédoublement a été élargi aux classes de CE1 en réseau d'éducation prioritaire. Cet effort est visible puisque, entre les rentrées 2015 et 2018, la taille des classes de CP en REP+ et en REP s'est ainsi considérablement réduite, passant de 21,7 à 12,7 élèves en REP+ et de 21,8 à 12,8 élèves en REP. De la même manière, la taille des classes de CE1 en REP+ est passée de 22,6 à 14,2 élèves. Cette baisse de la taille des classes en CP et CE1 de l'éducation prioritaire ne s'est pas accompagnée d'une hausse

de la taille des classes dans les autres secteurs ni dans les autres niveaux scolaires du premier degré.

## Le niveau de formation des jeunes sortant du système éducatif continue de s'élever

Le niveau d'études de la population a fortement augmenté. 88 % des sortants de formation initiale sont diplômés d'études secondaires ou supérieures. La rénovation de la voie professionnelle, mise en œuvre en 2009 en instaurant une scolarité en trois ans conduisant au baccalauréat, a permis une augmentation considérable du nombre de bacheliers professionnels. Aussi le profil des bacheliers a fortement évolué. Ainsi, à la session 2019, sur 100 bacheliers, 53 étaient issus des séries générales, 21 des séries technologiques et 26 des séries professionnelles contre respectivement 66, 32 et 2 en 1988. À la session 2019 du baccalauréat, 79,7 % des jeunes d'une génération obtiennent un baccalauréat alors qu'en 1980 seulement 26 % d'une génération y parvenait.

Un diplôme d'études secondaires longues est, pour l'OCDE et l'Union européenne, un bagage minimum pour une économie et une société de la connaissance. La France a longtemps partagé avec les pays latins un niveau d'études modéré de sa population adulte. Les enseignements secondaires et supérieurs y étaient moins développés que dans les pays d'Europe du Nord ou qu'aux États-Unis. Aujourd'hui, la France a, dans l'ensemble, rattrapé son retard avec 87 % des 25-34 ans, soit deux points de plus que la moyenne des pourcentages des diplômés des pays de l'OCDE (85 %).

## Les résultats scolaires sont marqués par une persistance d'élèves en difficulté...

En 2018, les évaluations nationales de début de CP et CE1 montrent des compétences en français diversement maîtrisées par les élèves, avec des résultats en compréhension orale plus élevés qu'en reconnaissance des lettres (CP) ou en lecture (CE1). En mathématiques, les écarts de maîtrise des compétences sont plus manifestes qu'en français avec des difficultés importantes dans la résolution des problèmes en CP et CE1, mais aussi en additions et soustractions. Des différences importantes sont constatées en fonction du secteur de scolarisation. En général, les élèves entrant en CP et en CE1 dans le secteur privé ont une meilleure maîtrise que les élèves du public, ce qui est à mettre en regard de leur profil social beaucoup plus favorisé que celui des élèves entrant dans les écoles d'éducation prioritaire qui ont, eux, une maîtrise moins affirmée des différents domaines. Ces évaluations mettent en évidence de meilleurs résultats pour les filles par rapport aux garçons.

En début de sixième, en 2018, 87 % des élèves ont acquis les attendus des connaissances et des compétences des programmes en français et 72 % en mathématiques. Les filles ont un taux de maîtrise en français plus élevé que les garçons : elles sont 89,5 % contre 84,6 % pour ces derniers. Que ce soit en français ou en mathématiques, la proportion d'élèves qui maîtrisent les connaissances et compétences évaluées est nettement moins élevée parmi les élèves en retard scolaire que parmi les élèves « à l'heure ». Les disparités de maîtrise des compétences sont très marquées selon le profil social du collège.

Les évaluations Cedre relatives aux compétences en sciences à la fin de l'école apportent un éclairage sur le niveau des élèves qui se stabilise. Les niveaux des filles et des garçons s'équilibrent et les performances sont toujours liées au niveau social moyen de l'école. En revanche, au collège, les performances en sciences des élèves de troisième sont en baisse en 2018, surtout chez les garçons et quel que soit le niveau social moyen des collèges. On observe en 2018, un glissement du pourcentage d'élèves des groupes de niveau élevé vers les groupes de niveau faible.

En 2018, 78 % des jeunes français âgés d'environ 17 ans sont des lecteurs efficaces. L'évaluation de la Journée défense et citoyenneté (JDC) donne également une mesure fine de la proportion de ceux qui éprouvent des difficultés de lecture : ils sont 11,5 %, dont la moitié de ces jeunes peuvent être considérés en situation d'illettrisme. Les performances en lecture progressent avec le niveau d'études. Elles sont globalement plus élevées chez les filles que chez les garçons. Sortir sans diplôme de formation initiale rend plus difficile l'entrée dans la vie active. *A contrario*, être diplômé et continuer à se former permettent une meilleure insertion professionnelle. À cet égard, les jeunes français sortent mieux armés du système éducatif initial aujourd'hui qu'hier. En effet, la proportion de « sortants précoces » (c'est-à-dire de jeunes âgés de 18 à 24 ans qui ne poursuivent pas d'études ou de formation et ne détiennent aucun diplôme ou uniquement le diplôme national du brevet) est passée de 40 % à la fin des années 1970 à moins de 9 % en 2018. Elle atteint 8,9 % en 2018. La France apparaît ainsi parmi les pays européens qui ont le plus réussi à lutter contre les sorties sans diplôme.

### ... avec des inégalités qui perdurent

Malgré ces progrès, notre système éducatif ne parvient pas à réduire les inégalités.

Celles-ci se manifestent dans les conditions d'accueil des élèves dans les différents établissements. À la rentrée 2018, la proportion d'élèves qui sont de milieu défavorisé, c'est-à-dire enfants d'ouvriers ou d'inactifs, est supérieure à 48,7 % dans le quart des collèges les plus défavorisés et inférieure à 22,3 % dans le quart des collèges les

plus favorisés. Les collèges publics scolarisent en moyenne 40,9 % d'élèves de milieu défavorisé alors que les collèges privés scolarisent 17,5 % d'élèves de milieu défavorisé.

L'origine sociale et le genre des élèves et étudiants continuent de peser sur l'accès aux diplômes. Ainsi, parmi les 25-34 ans, 79 % des enfants de cadres ou professions intellectuelles supérieures sont diplômés du supérieur, contre 29 % des enfants d'ouvriers. La proportion de jeunes ayant pour plus haut diplôme un baccalauréat général ou technologique diffère peu selon l'origine sociale. En revanche, seuls 9 % des enfants de cadres ou professions intellectuelles supérieures ont pour plus haut diplôme un diplôme du second degré professionnel (baccalauréat professionnel, CAP ou équivalent), contre 45 % des enfants d'ouvriers. En outre, 4 % des enfants de cadres ou professions intellectuelles supérieures sont peu ou pas diplômés, contre 18 % des enfants d'ouvriers. Parmi les bacheliers, le type de baccalauréat obtenu diffère également selon la catégorie socioprofessionnelle des parents. Si 77 % des lauréats enfants de cadres obtiennent un baccalauréat général, 14 % un baccalauréat technologique et 9 % un baccalauréat professionnel, la répartition est respectivement de 37 %, 23 % et 40 % pour les enfants d'ouvriers.

La scolarisation des filles et des garçons diffère selon le niveau d'enseignement et les filières. À l'école et au collège, les filles représentent 49 % de la population scolaire alors que, dans les formations en lycée général et technologique, elles sont 54 %, dont 79 % en terminale littéraire et 87 % en terminale technologique de la santé et du social et seulement 48 % en terminale scientifique. Dans la voie professionnelle, elles sont moins représentées, 43 % en formation en lycée professionnel et 29 % en tant qu'apprenties.

Quelle que soit la voie générale, technologique ou professionnelle du baccalauréat, les filles réussissent mieux que les garçons. 91 % de filles ont obtenu le baccalauréat pour 86 % de garçons.

En termes d'accès aux diplômes, les écarts se sont également creusés entre les filles et les garçons puisque, dans les années 1990, 33 % des filles et 32 % des garçons obtenaient un diplôme de l'enseignement supérieur ; en 2018, elles sont 51 % des filles contre 41 % pour les garçons. Même si les jeunes femmes ont atteint un niveau d'études en moyenne plus élevé que celui des jeunes hommes, elles sont aussi souvent en emploi que ces derniers. Si elles sont moins nombreuses à être au chômage (12,7 % contre 16,1 % pour les jeunes hommes), elles sont plus souvent inactives (17,2 % contre 14,6 %). De plus, leur rémunération, à diplôme équivalent, est inférieure à celle des hommes, et la différence s'accroît nettement avec l'âge.

Les disparités selon les territoires sont marquées en France : l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième est la plus importante en Île-de-France. On constate qu'en France métropolitaine,

c'est au nord de la Loire que les difficultés de lecture sont les plus fréquentes. Les sorties de formation aux faibles niveaux d'études ne sont pas uniformes sur le territoire national, particulièrement faible à Paris et à Rennes, la part de jeunes peu ou pas diplômés peut atteindre des niveaux élevés à Amiens, en Corse, à Lille et dans les DOM.

Et lors de l'analyse des résultats des évaluations nationales, on constate une France géographiquement disparate ; pour les compétences en début de sixième, ce sont les académies de Paris, Rennes et Clermont-Ferrand qui ont les taux de maîtrise satisfaisante les plus élevés en français (plus de 90 %) et en mathématiques (plus de 77 %).

### L'insertion est très sensible au niveau du diplôme

L'obtention du diplôme demeure déterminante dans l'insertion des jeunes. Elle dépend du niveau et de la voie de formation, mais est aussi marquée par la conjoncture économique dans laquelle ces jeunes arrivent sur le marché du travail. On constate ainsi en 2018 une amélioration de l'insertion des jeunes en lien avec une meilleure conjoncture économique. Quel que soit le niveau de formation, obtenir

le diplôme demeure déterminant dans l'insertion des jeunes. Le taux d'emploi des sortants de lycée est de 51 % pour les diplômés, contre 38 % pour les lycéens qui n'ont pas obtenu le diplôme préparé. Ces proportions sont nettement plus élevées pour les sortants de formation en apprentissage : 75 % des lycéens diplômés travaillent contre 64 % des non-diplômés. Les apprentis s'insèrent plus que les lycéens et plus souvent dans l'entreprise formatrice. Pour 82 % des apprentis, leur emploi est en lien avec leur niveau de formation alors que 60 % des lycéens en emploi le perçoivent.

L'accès à l'emploi pour l'ensemble des jeunes sortis de formation initiale en 2010, tous niveaux de diplômes confondus est de 80 % après 7 années de vie active. Ce n'était le cas que de 68 % des jeunes après 3 années sur le marché du travail. Ce constat varie selon le niveau du plus haut diplôme détenu en formation initiale : 58 % des jeunes sortis sans diplôme (ou seulement avec le brevet des collèges) sont en emploi après 7 années contre 78 % des diplômés de l'enseignement secondaire et 92 % des diplômés de l'enseignement supérieur. Sortir sans diplôme du système éducatif reste très pénalisant sur le marché du travail. ■

# SOMMAIRE

## LES ÉLÈVES

1	La scolarisation dans le premier degré	p. 10
2	La scolarisation au collège	p. 12
3	La scolarisation au lycée général et technologique	p. 14
4	La voie professionnelle : voie scolaire et apprentissage	p. 16
5	La scolarisation des élèves en situation de handicap	p. 18
6	L'éducation prioritaire	p. 20
7	Le climat scolaire	p. 22

## L'INVESTISSEMENT

8	La dépense pour l'éducation	p. 24
9	La dépense d'éducation pour le premier degré	p. 26
10	La dépense d'éducation pour le second degré	p. 28
11	La dépense d'éducation pour l'enseignement supérieur	p. 30
12	Les personnels de l'Éducation nationale	p. 32
13	Les salaires des enseignants	p. 34
14	Les moyens « enseignants » consacrés aux élèves	p. 36
15	Le ressenti professionnel et la formation des enseignants au collège	p. 38
16	Les conditions d'accueil dans le premier degré	p. 40
17	Les conditions d'accueil dans le second degré	p. 42

## LES ACQUIS DES ÉLÈVES

18	Les évaluations de début de CP	p. 44
19	Les évaluations de début de CE1	p. 46
20	Les compétences en début de sixième	p. 48
21	Les performances en calcul des élèves de CM2	p. 50
22	Les compétences en sciences en fin d'école	p. 52
23	Les compétences en sciences en fin de collège	p. 54
24	Les compétences en lecture des jeunes (JDC)	p. 56

## LES PARCOURS, L'ORIENTATION ET L'INSERTION

25	Les parcours des élèves	p. 58
26	La réussite aux examens	p. 60
27	Les sorties de formation aux faibles niveaux d'études	p. 62
28	Le niveau d'études de la population	p. 64
29	L'insertion professionnelle des jeunes	p. 66
30	Le diplôme et l'entrée dans la vie active	p. 68

<b>MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITIONS</b>	p. 70
------------------------------------	-------

<b>TABLE DES SIGLES</b>	p. 84
-------------------------	-------

### Les effectifs d'élèves dans le premier degré diminuent en 2018

À la rentrée 2018, les écoles des secteurs public et privé (sous et hors contrat) du premier degré scolarisent 6 750 200 élèves en France métropolitaine et dans les DOM, soit une baisse par rapport à 2017 (- 33 000 élèves) ► 1.1. Cette baisse s'observe en préélémentaire (- 1,2 %) avec la baisse des naissances et plus modérément en élémentaire (- 0,1 %). Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), qui accueillent des élèves en situation de handicap, comptent 500 élèves de plus qu'à la rentrée 2017 (+ 1,0 %). Ces élèves en ULIS sont essentiellement scolarisés en élémentaire.

Le nombre d'élèves scolarisés dans le secteur public recule (- 34 900 élèves) alors que le secteur privé enregistre une hausse de ses effectifs (+ 1 900 élèves). La scolarisation dans le secteur privé est plus fréquente dans l'enseignement élémentaire (14,6 % des élèves scolarisés dans le privé contre 13,0 % dans le préélémentaire). Entre ces deux dernières rentrées, la part de l'enseignement privé a progressé de 0,1 point sur l'ensemble des deux niveaux.

Les filles représentent près de 49 % des élèves dans les classes préélémentaires et élémentaires des secteurs public et privé. Cette part légèrement moindre de filles s'explique par la répartition des naissances (105 garçons pour 100 filles). Cependant, les filles sont légèrement plus nombreuses à bénéficier de la scolarisation précoce : environ 50 % des élèves de deux ans sont des filles. Inversement, les filles sont très largement minoritaires dans les ULIS (36,2 %).

### Au cours des dernières décennies, les évolutions ont été variables suivant les niveaux

L'enseignement préélémentaire a vu ses effectifs presque doubler entre 1960 et 1985, en raison de la progression de la scolarisation des enfants de trois ans ou plus et, dans une moindre mesure, des enfants de deux ans ► 1.2. La baisse du nombre de naissances cause un léger recul des effectifs sur la période 1985-1998. Ensuite, l'entrée à l'école de générations plus nombreuses a entraîné une faible augmentation du nombre d'élèves en préélémentaire jusqu'en 2013. Depuis, les effectifs diminuent à chaque rentrée.

L'enseignement élémentaire a perdu 18,1 % de ses effectifs entre 1960 et 1985, période marquée par les effets de la baisse démographique et de la réduction des retards scolaires. Par la suite, la diminution des effectifs s'est poursuivie à un rythme moins élevé, puis s'est inversée avec l'arrivée à l'école élémentaire des générations nombreuses d'enfants nés dans les années 2000. Cet effet s'estompé progressivement avec le passage au collège de ces générations, remplacées par des générations moins nombreuses.

### La scolarisation des enfants de moins de trois ans reste stable

11,5 % des enfants de deux ans sont scolarisés à la rentrée 2018 ► 1.3. Le taux de scolarisation des enfants de deux ans diminue ainsi de 0,2 point. Il avait fortement augmenté dans les années 1970 jusqu'à atteindre 35 % au début des années 1980. Entre 1999 et 2012, ce taux a été divisé par trois, l'enseignement préélémentaire s'étant progressivement recentré sur les enfants de trois à cinq ans. Le taux de scolarisation à deux ans s'est ensuite stabilisé et oscille entre 11,5 % et 12 % depuis 2013.

### Les écoles de deux classes ou moins sont situées dans une large diagonale de la France

La taille des écoles est très variable : 26 % des écoles comptent huit classes ou plus et scolarisent 3 484 700 élèves, soit plus de la moitié d'entre eux. À l'opposé, 20 % des écoles comprennent deux classes ou moins et accueillent 5 % des élèves du premier degré, soit 328 100 élèves.

Plus des trois quarts de ces « petites » écoles appartiennent à des communes de moins de 1 000 habitants. Seules 7 % d'entre elles sont situées dans des communes de plus de 10 000 habitants. Les académies des DOM, de Paris, Nice, Aix-Marseille et Lyon comptent peu d'écoles de deux classes ou moins ► 1.4. À l'inverse, dans les académies de Corse, Clermont-Ferrand, Limoges et Dijon, la part de ces « petites » écoles est supérieure à un tiers. ■

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- DUQUET-MÉTAYER C., MONSO O., 2019, « Une typologie des communes pour décrire le système éducatif », *Note d'Information*, n° 19.35, MENJ-DEPP.
- MENESR-DEPP, 2017, *Géographie de l'École*, Paris, indicateurs 7 et 15.
- MENJ-MESRI-DEPP, 2019, *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, Paris, chapitre 3 et fiches 2.01 et 2.02.
- ROBIN J., 2018, « Les élèves du premier degré à la rentrée 2018 : le dédoublement des classes de CP et de CE1 dans l'éducation prioritaire s'amplifie », *Note d'Information*, n° 18.27, MENJ-MESRI-DEPP.

### > 1.1 Effectifs des élèves du premier degré (en milliers)

	Rentrée 2017			Rentrée 2018				Évolution 2017-2018 (en %)		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Part de filles (%)	Public	Privé	Total
<b>Préélémentaire</b>	<b>2 197,4</b>	<b>324,9</b>	<b>2 522,3</b>	<b>2 168,1</b>	<b>324,4</b>	<b>2 492,5</b>	<b>48,9</b>	-1,3	-0,2	-1,2
2 ans	73,5	19,4	92,9	70,0	19,1	89,1	50,3	-4,8	-1,3	-4,0
3 ans	689,0	99,1	788,1	672,2	97,6	769,7	48,9	-2,4	-1,5	-2,3
4 ans	707,2	101,9	809,1	707,8	102,8	810,6	49,0	0,1	0,9	0,2
5 ans et plus	727,7	104,6	832,3	718,1	104,9	823,1	48,7	-1,3	0,3	-1,1
<b>Élémentaire</b>	<b>3 598,1</b>	<b>612,3</b>	<b>4 210,4</b>	<b>3 592,0</b>	<b>614,6</b>	<b>4 206,6</b>	<b>49,1</b>	-0,2	0,4	-0,1
CP	720,7	117,5	838,2	724,0	117,9	841,9	48,9	0,5	0,3	0,4
CE1	727,6	119,6	847,3	715,9	119,9	835,8	49,2	-1,6	0,3	-1,4
CE2	720,6	122,3	842,9	723,2	122,8	846,0	49,2	0,4	0,4	0,4
CM1	720,3	125,6	845,8	710,6	125,3	835,8	49,1	-1,3	-0,3	-1,2
CM2	708,9	127,3	836,2	718,3	128,7	847,1	49,1	1,3	1,1	1,3
ULIS	47,3	3,4	50,6	47,7	3,4	51,1	36,2	0,9	2,3	1,0
<b>Total</b>	<b>5 842,7</b>	<b>940,6</b>	<b>6 783,3</b>	<b>5 807,8</b>	<b>942,5</b>	<b>6 750,2</b>	<b>48,9</b>	<b>-0,6</b>	<b>0,2</b>	<b>-0,5</b>

Lecture : à la rentrée 2018, 2 492 500 élèves sont scolarisés en préélémentaire dont 2 168 100 dans le secteur public.

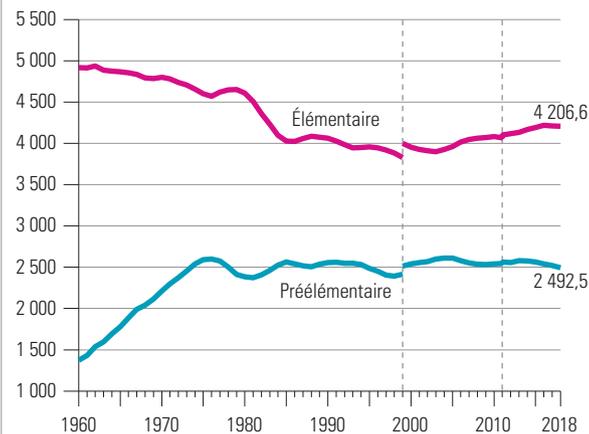
Parmi les élèves en préélémentaire, 48,9 % sont des filles.

Champ : France métropolitaine + DOM, public et privé (sous et hors contrat).

Source : MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2019 © DEPP

### > 1.2 Évolution des effectifs des élèves dans l'enseignement préélémentaire et élémentaire (en milliers)



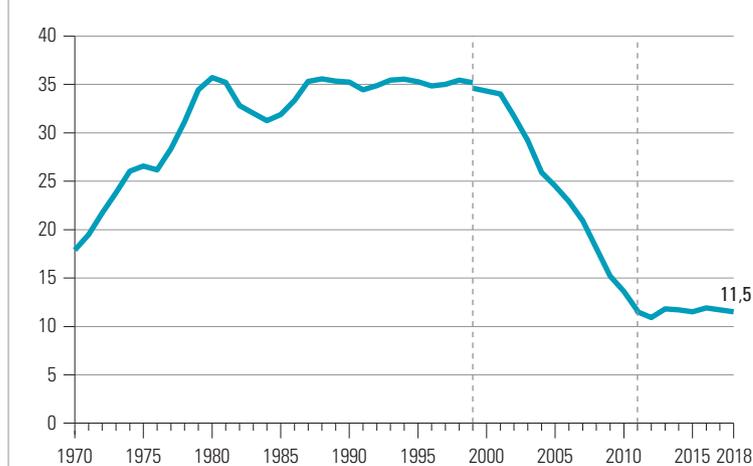
Lecture : à la rentrée 2018, 4 206 600 élèves sont scolarisés dans l'enseignement élémentaire.

Champ : France métropolitaine avant 1999 ; France métropolitaine + DOM (intégration de Mayotte à partir de 2011), public et privé (sous et hors contrat).

Source : MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2019 © DEPP

### > 1.3 Évolution du taux de scolarisation des enfants de 2 ans (en %)



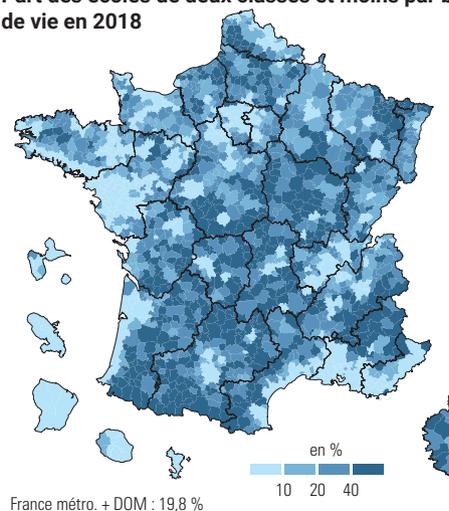
Lecture : à la rentrée 2018, 11,5 % des enfants de deux ans sont scolarisés.

Champ : France métropolitaine avant 1999 ; France métropolitaine + DOM (intégration de Mayotte à partir de 2011), public et privé (sous et hors contrat).

Sources : MENJ-MESRI-DEPP ; Insee, estimations démographiques, traitements DEPP.

L'état de l'École 2019 © DEPP

### > 1.4 Part des écoles de deux classes et moins par bassin de vie en 2018



France métr. + DOM : 19,8 %

Lecture : à la rentrée 2018, 19,8 % des écoles ne comptent qu'une ou deux classes.

Champ : France métropolitaine + DOM, public et privé sous contrat.

Source : MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2019 © DEPP

### Augmentation des effectifs, principalement en cinquième

À la rentrée 2018, les collèges des secteurs public et privé (sous et hors contrat) scolarisent 3 374 000 élèves en France métropolitaine et dans les DOM, soit une hausse de 1,0 % par rapport à 2017 (+ 32 100 élèves) ► **2.1.**

Cette progression globale des effectifs du collège se retrouve dans les secteurs public et privé. Ce dernier compte 8 000 élèves de plus qu'à la rentrée 2017 (+ 1,1 %). Le public enregistre 24 100 élèves supplémentaires, soit 0,9 % de plus qu'en 2017.

L'augmentation des élèves de cinquième est la plus importante (+ 20 800). Le nombre d'élèves augmente aussi en quatrième (+ 0,9 %) et en troisième (+ 0,8 %), mais diminue en sixième (- 0,3 %) par rapport à 2017.

La hausse importante des effectifs en cinquième en 2018 est largement due à l'entrée en cinquième de la génération 2006 (entrée en sixième en 2017). Cette génération (829 400 naissances) est bien plus nombreuse que celle de 2005 (+ 22 500). Cet effet démographique est bien le plus important pour expliquer les évolutions des effectifs, puisque les taux de redoublement n'ont que très légèrement progressé en 2018 et pour tous les niveaux.

On compte 85 600 élèves en sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa), dispositifs d'initiations aux métiers en alternance (DIMA) et dispositifs relais à la rentrée 2018, soit 400 de plus qu'à la rentrée 2017 (+ 0,4 %).

### Sur 20 ans, une évolution générale mais contrastée entre académies

Depuis 1998, les effectifs de collégiens ont diminué de 1,5 % sur l'ensemble de la France. Les évolutions académiques sont très contrastées depuis 20 ans ► **2.2.**

En métropole, les académies de Reims, Nancy-Metz, Rouen, Dijon et Lille ont connu des baisses de plus de 15 % de leurs effectifs. À l'inverse, Toulouse et Montpellier (plus de 10 % de hausse), mais aussi Bordeaux ou Nantes ont vu croître leur population de collégiens. Dans le même temps, les collégiens sont 11,6 % de plus dans les DOM en 2018 qu'en 1998. Cette hausse est portée par Mayotte et la Guyane.

### Plus d'élèves d'origine défavorisée en ULIS et Segpa et moins dans les établissements privés

Parmi l'ensemble des élèves qui suivent une formation au collège, 36 % viennent d'une catégorie sociale défavorisée et 37 % viennent d'une catégorie sociale favorisée (y compris très favorisée) ► **2.3.** Les établissements publics accueillent deux fois moins d'élèves d'origine sociale très favorisée et deux fois plus d'élèves d'origine sociale défavorisée. On retrouve ces écarts dans le privé. Ils scolarisent davantage d'élèves d'origine sociale favorisée : 54 %, dont 39 % d'origine sociale très favorisée ; les élèves d'origine sociale défavorisée y sont sous-représentés (18 %).

Au sein des collèges, les élèves des ULIS (structures qui accueillent des élèves en situation de handicap) et ceux qui sont scolarisés dans des dispositifs adaptés (Segpa, DIMA et dispositifs relais) sont, bien plus largement que la moyenne, d'origine sociale défavorisée : 60 % en ULIS et 71 % des élèves en Segpa, DIMA et dispositif relais.

### Les langues vivantes au collège

À la rentrée 2018, la quasi-totalité des élèves de collège étudient l'anglais (99,3 %). L'espagnol est étudié par 54,6 % d'entre eux, l'allemand par 15,9 % et l'italien par 4,3 % ► **2.4.** Depuis la rentrée 2016, les élèves étudient une deuxième langue vivante dès la classe de cinquième (quatrième auparavant). Alors que la part des élèves étudiant l'espagnol avait progressé de 4,5 points entre 2005 et 2015, elle a progressé de 15 points entre 2015 et 2016. La part d'élèves étudiant l'allemand a progressé de près d'un point et celle des élèves étudiant l'italien de 1,1 point.

Un collégien sur cent (1,1 %) étudie une langue régionale.

Parmi les langues un peu moins étudiées, on notera la forte progression de l'apprentissage du chinois depuis 2005. Entre 2005 et 2018, le nombre d'élèves étudiant cette langue est passé de 1 500 à plus de 17 000, (soit 0,5 % des collégiens à la rentrée 2018). Le portugais est étudié par 0,3 % des collégiens et l'arabe littéral par 0,2 %. ■

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- BELLAMY V., BLANCHÉ É., GASQ P.-O., GEORGE E., 2018, « Les élèves du second degré à la rentrée 2018 : plus de collégiens et moins de lycéens », *Note d'Information*, n° 18.28, MENJ-MESRI-DEPP.
- MAUGIS S., TOUAHIR M., 2019, « Une mesure de l'éloignement des collèges », *Note d'Information*, n° 19.36, MENJ-DEPP.
- MENESR-DEPP, 2017, *Géographique de l'École*, Paris, indicateur 8.
- MENJ-MESRI-DEPP, 2019, *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, Paris, chapitre 4.

## 2.1 Effectifs des élèves des formations en collège

		Rentrée 2017		Rentrée 2018		Évolution effectifs 2017-2018 (en %)
		Nombre d'élèves	Nombre d'élèves	Nombre d'élèves par classe	% de filles	
Public	Sixième	652 463	650 356	25	49,0	-0,3
	Cinquième	634 234	649 937	25	49,2	2,5
	Quatrième	626 933	631 824	25	49,3	0,8
	Troisième <sup>1</sup>	628 344	633 488	25	49,2	0,8
	Segpa, DIMA et dispositifs relais	80 732	81 177	13	38,8	0,6
<b>Total public</b>		<b>2 622 706</b>	<b>2 646 782</b>	<b>24</b>	<b>48,9</b>	<b>0,9</b>
Privé	Sixième	185 308	185 056	27	48,4	-0,1
	Cinquième	179 547	184 601	27	48,8	2,8
	Quatrième	174 619	176 739	27	49,2	1,2
	Troisième <sup>1</sup>	175 636	176 778	26	49,2	0,7
	Segpa, DIMA et dispositifs relais	4 530	4 453	11	38,0	-1,7
<b>Total privé</b>		<b>719 640</b>	<b>727 627</b>	<b>26</b>	<b>48,8</b>	<b>1,1</b>
Public et privé	Sixième	837 771	835 412	25	48,9	-0,3
	Cinquième	813 781	834 538	26	49,1	2,6
	Quatrième	801 552	808 563	26	49,3	0,9
	Troisième <sup>1</sup>	803 980	810 266	25	49,2	0,8
	Segpa, DIMA et dispositifs relais	85 262	85 630	13	38,8	0,4
<b>Total public + privé</b>		<b>3 342 346</b>	<b>3 374 409</b>	<b>25</b>	<b>48,8</b>	<b>1,0</b>

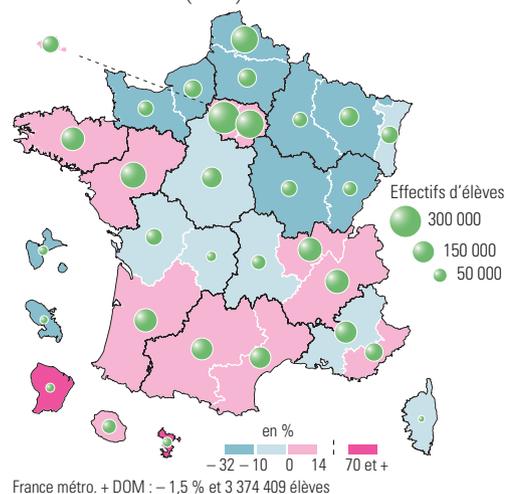
1. Y compris les troisièmes prépa-pro en lycées professionnels.

Champ : France métropolitaine + DOM, public et privé, établissements sous tutelle du MENJ (y compris EREA).

Source : MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2019 © DEPP

## 2.2 Évolution des effectifs des formations en collège entre 1998 et 2018 (en %)

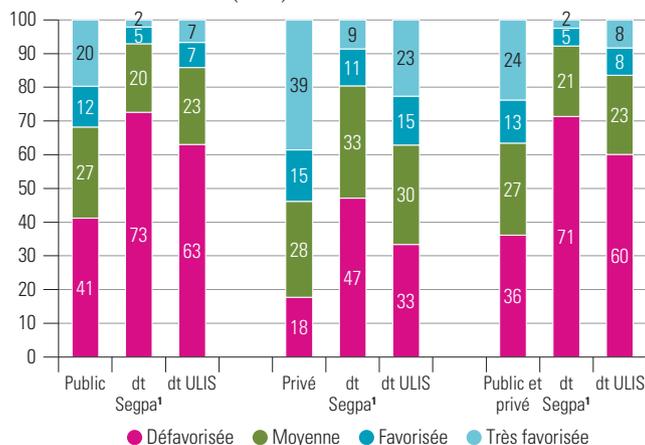


Champ : France métropolitaine + DOM, public et privé, établissements sous tutelle du MENJ (y compris EREA).

Source : MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2019 © DEPP

## 2.3 Répartition des collégiens selon leur origine sociale à la rentrée 2018 (en %)



1. Segpa, DIMA et dispositifs relais.

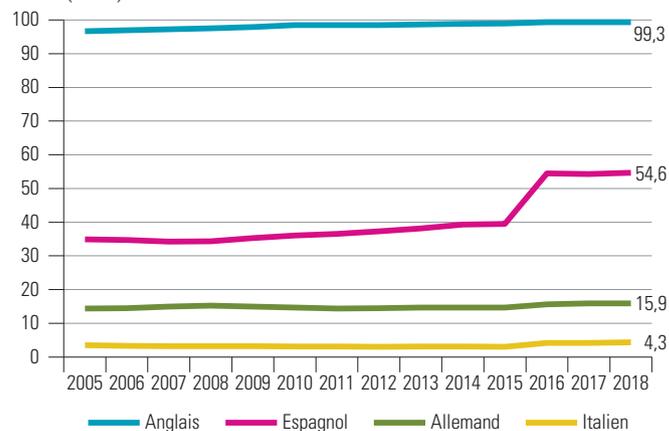
Lecture : parmi les élèves suivant une formation en collège dans le secteur public, 41 % sont d'origine sociale défavorisée et 20 % d'origine sociale très favorisée.

Champ : France métropolitaine + DOM, public et privé, établissements sous tutelle du MENJ (y compris EREA).

Source : MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2019 © DEPP

## 2.4 Évolution des langues vivantes étudiées<sup>1</sup> par les collégiens (en %)



1. Il s'agit du cumul des première, deuxième, ou troisième langues vivantes étudiées, ainsi que de toute autre modalité mise en place dans les académies.

Lecture : les quatre langues vivantes les plus étudiées au collège sont l'anglais, l'espagnol, l'allemand et l'italien.

Note : des informations sur les autres langues étudiées sont disponibles dans la version en ligne de la publication.

Champ : France métropolitaine + DOM, public et privé, établissements sous tutelle du MENJ (y compris EREA).

Source : MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2019 © DEPP

### Baisse des effectifs en lycée général et technologique

L'ensemble des élèves en formation (hors post-bac) en lycées généraux et technologiques (GT) est en baisse par rapport à 2017 : - 8 700 (- 0,5 %) et atteint 1,62 million d'élèves ► 3.1. La rentrée 2018 fait suite à deux rentrées en hausse : + 48 300 élèves en 2016 et + 31 300 en 2017.

La diminution globale des élèves en lycée GT concerne tous les niveaux et elle s'explique par la démographie des générations concernées. Entre 2017 et 2018, les effectifs des classes de terminale et de première ont diminué de 3 400 élèves et ceux de seconde de 2 000 élèves. À la rentrée 2017, le nombre d'élèves de terminale avait fortement progressé (+ 35 900 élèves). Cette augmentation correspondait à l'arrivée en terminale de la génération 2000, particulièrement nombreuse comparée aux générations précédentes, et pour une très large part sortie du lycée à la rentrée 2018. À l'inverse, les effectifs de seconde et de première GT avaient déjà connu une baisse de leurs effectifs entre 2016 et 2017, respectivement - 0,6 % et - 0,2 %.

### Une hausse générale de 6 % en 20 ans avec des évolutions inégalement réparties

Depuis 1998, les effectifs de lycéens ont progressé de 6,2 % sur l'ensemble de la France. En métropole, les académies de Montpellier, Toulouse, Créteil et Nice ont connu des hausses de plus de 18 % de leurs effectifs entre 1998 et 2018 ► 3.2. Dans les académies de Versailles et de Bordeaux, le nombre de lycéens a progressé de 17 %. À l'inverse, Lille, Nancy-Metz et Reims ont enregistré des baisses importantes de leurs effectifs en lycée GT (respectivement - 13,9 %, - 12,6 % et - 11,4 %).

Sur cette même période, le nombre de lycéens a largement augmenté dans les académies des DOM (+ 32,1 %, soit 15 900 élèves supplémentaires). Cette hausse est entièrement portée par Mayotte, la Guyane et La Réunion, alors que les effectifs diminuent en Guadeloupe (- 2,0 %) et surtout en Martinique (- 15,2 %).

### Plus d'élèves d'origine sociale défavorisée dans les séries technologiques que dans les séries générales

Parmi l'ensemble des élèves qui suivent une formation au lycée GT, 28 % viennent d'une catégorie sociale défavorisée et 32 % d'une catégorie sociale très favorisée ► 3.3. Dans les séries générales, la série scientifique comprend 42 % d'élèves de classes très favorisées, soit 10 points de plus que pour l'ensemble des formations en lycée GT ; moins d'un élève de série scientifique sur cinq est d'origine sociale

défavorisée. Les élèves de série économique et sociale sont moins souvent d'origine très favorisée (33 %) et les élèves de la filière littéraire encore un peu moins (27 %).

Les élèves des séries technologiques sont bien plus souvent d'origine défavorisée que ceux des séries générales. Dans les séries des services, 41 % sont d'origine défavorisée et ils sont 34 % dans les séries de production, contre 20 % pour les séries scientifiques.

### Les langues vivantes étudiées en lycée général et technologique

À la rentrée 2018, la quasi-totalité des élèves de lycée GT étudient l'anglais (99,8 %). L'espagnol est étudié par 73,5 % d'entre eux, l'allemand par 20,6 % et l'italien par 7,6 %. Moins d'un lycéen sur cent étudie une langue régionale (0,6 %) ► 3.4. Les parts d'élèves apprenant l'anglais et l'italien sont relativement stables depuis 2005 (respectivement + 0,2 point et - 0,5 point), alors que la part d'élèves apprenant l'espagnol n'a cessé de progresser. En 2005, elle était de 63,2 % ; elle est de 73,5 % à la rentrée 2018. La part des élèves étudiant l'allemand a, elle, diminué sur la même période (- 2,4 points).

Parmi les langues un peu moins étudiées, on notera, comme au collège, la forte progression de l'apprentissage du chinois. Entre 2005 et 2018, le nombre d'élèves étudiant cette langue au lycée est passé de 8 000 à 27 500, (soit 1,7 % des lycéens à la rentrée 2018). Le portugais, l'arabe littéral et le russe sont étudiés par 0,5 % des lycéens. ■

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- BELLAMY V., BLANCHÉ É., GASQ P.-O., GEORGE E., 2018, « Les élèves du second degré à la rentrée 2018 : plus de collégiens et moins de lycéens », *Note d'Information*, n° 18.28, MENJ-MESRI-DEPP.
- MENESR-DEPP, 2017, *Géographie de l'École*, Paris, indicateur 9.
- MENJ-MESRI-DEPP, 2019, *Filles et garçons sur le chemin de l'égalité de l'école à l'enseignement supérieur*.
- MENJ-MESRI-DEPP, 2019, *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, Paris, chapitre 4.

### 3.1 Effectifs des élèves des formations en lycée GT

		Rentrée 2017		Rentrée 2018		Évolution effectifs 2017-2018 (en %)
		Nombre d'élèves	Nombre d'élèves	Nombre d'élèves par classe	% de filles	
Public	Seconde GT	441 198	438 876	32	53,9	-0,5
	Première GT	417 839	414 551	29	54,3	-0,8
	Terminale GT	431 674	428 166	29	53,8	-0,8
<b>Total formations GT en lycée</b>		<b>1 290 711</b>	<b>1 281 593</b>	<b>30</b>	<b>54,0</b>	<b>-0,7</b>
Privé	Seconde GT	118 299	118 671	30	52,8	0,3
	Première GT	112 635	112 563	25	53,8	-0,1
	Terminale GT	108 816	108 931	25	54,3	0,1
<b>Total formations GT en lycée</b>		<b>339 750</b>	<b>340 165</b>	<b>27</b>	<b>53,6</b>	<b>0,1</b>
Public et privé	Seconde GT	559 497	557 547	31	53,7	-0,3
	Première GT	530 474	527 114	28	54,2	-0,6
	Terminale GT	540 490	537 097	28	53,9	-0,6
<b>Total formations GT en lycée<sup>1</sup></b>		<b>1 630 461</b>	<b>1 621 758</b>	<b>29</b>	<b>53,9</b>	<b>-0,5</b>

1. Y compris 207 élèves en ULIS à la rentrée 2018.

**Lecture :** à la rentrée 2018, 1 621 758 élèves sont scolarisés en lycée GT, dont 1 281 593 dans le secteur public.

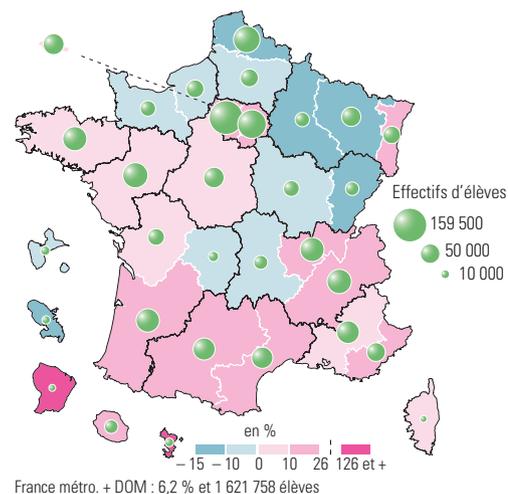
Parmi les élèves en lycée GT, 53,9 % sont des filles.

**Champ :** France métropolitaine + DOM, public et privé, établissements sous tutelle du MENJ (y compris EREA).

**Source :** MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2019 © DEPP

### 3.2 Évolution des effectifs des élèves des formations en lycée GT entre 1998 et 2018

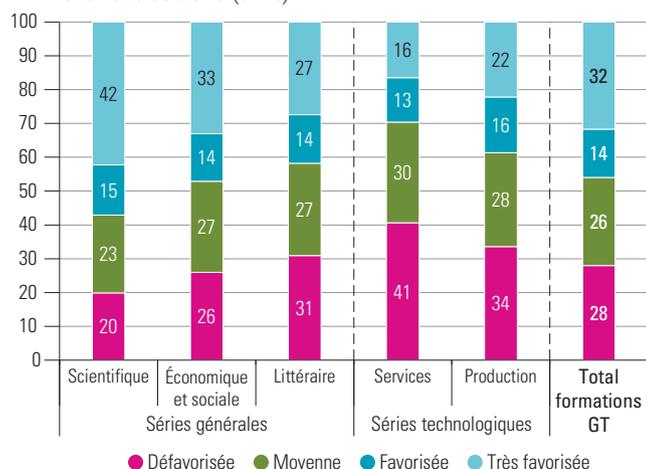


France métr. + DOM : 6,2 % et 1 621 758 élèves

**Champ :** France métropolitaine + DOM, public et privé, établissements sous tutelle du MENJ (y compris EREA).  
**Source :** MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2019 © DEPP

### 3.3 Répartition des lycéens selon leur origine sociale à la rentrée 2018 (en %)



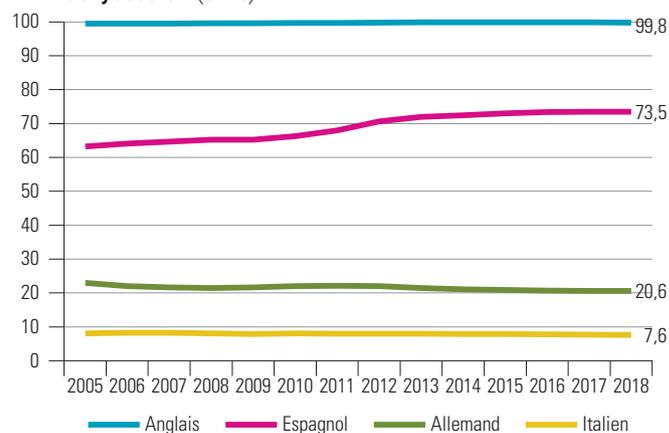
**Lecture :** en 2018, 42 % des lycéens en formation en série générale scientifique sont d'origine sociale très favorisée.

**Champ :** France métropolitaine + DOM, public et privé, établissements sous tutelle du MENJ (y compris EREA).

**Source :** MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2019 © DEPP

### 3.4 Évolution des langues vivantes étudiées<sup>1</sup> par les élèves de lycées GT (en %)



1. Il s'agit du cumul des première, deuxième, ou troisième langues vivantes étudiées, ainsi que de toute autre modalité mise en place dans les académies.

**Lecture :** les quatre langues vivantes les plus étudiées au collège sont l'anglais, l'espagnol, l'allemand et l'italien.

**Note :** des informations sur les autres langues étudiées sont disponibles dans la version en ligne de la publication.

**Champ :** France métropolitaine + DOM, public et privé, établissements sous tutelle du MENJ (y compris EREA).

**Source :** MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2019 © DEPP

### Plus d'un million d'élèves suivent une formation professionnelle soit par voie scolaire soit en apprentissage

À la rentrée 2018, 1 006 000 élèves ou apprentis suivent une formation professionnelle dans le secondaire : 738 000 dans un lycée professionnel des secteurs public et privé (sous et hors contrat) et 268 000 dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ► 4.1. Sur les 10 dernières années, les effectifs ont diminué de plus de 10 %, soit près de 120 000 élèves ou apprentis. Ce sont, en proportion, les apprentis qui connaissent une diminution plus importante de près de 19 % avec la suppression du BEP. En voie scolaire, la majorité des élèves suivent une formation de niveau IV, soit 82 % alors qu'en apprentissage la majorité des élèves suivent une formation de niveau V, soit 61 %.

### Au cours des vingt dernières années, les évolutions des effectifs sont marquées par la rénovation de la voie professionnelle

En 2018, 71 % des jeunes suivant une formation professionnelle préparent un diplôme de niveau IV (65 % un bac professionnel) et 29 % un diplôme de niveau V (27 % un CAP). Vingt ans plus tôt, en 1998, les proportions étaient inversées : 22 % en niveau IV et 78 % en niveau V ► 4.2. Entre 1998 et 2008, la part des jeunes préparant une formation de niveau V a perdu 13 points au profit du niveau IV. À partir de 2008 et surtout de 2009, la tendance s'est accélérée avec la généralisation de la rénovation de la voie professionnelle. En effet, depuis la réforme de la voie professionnelle, l'orientation vers l'enseignement professionnel à l'issue de la troisième se fait soit vers un CAP en deux ans, soit vers un baccalauréat professionnel en trois ans comme les baccalauréats généraux et technologiques. Le circuit de formation BEP, de niveau V en deux ans et qui représentait encore 38 % des jeunes en formation professionnelle en 2008, est supprimé. Toutefois, en cours de cursus menant au baccalauréat, les élèves peuvent obtenir une certification intermédiaire correspondant à l'ex-BEP. Sans modifier notablement les flux d'entrée dans la voie professionnelle, la réforme a augmenté les chances d'un entrant dans la voie professionnelle d'obtenir le baccalauréat.

Au cours des vingt dernières années, la part de l'apprentissage dans l'enseignement secondaire professionnel est restée relativement stable (autour de 27 %).

### Des différences en termes de féminisation et d'âge entre les apprentis et les élèves

Les jeunes femmes sont minoritaires dans la voie professionnelle, puisqu'elles y représentent 39 % des effectifs. La voie scolaire est plus féminisée que l'apprentissage (43 % de jeunes femmes en lycée

professionnel) avec peu de différence selon le niveau du diplôme préparé, contre 29 % en apprentissage avec de forts contrastes (46 % en brevet professionnel, 21 % en bac professionnel et 25 % en CAP) ► 4.1. La rénovation de la voie professionnelle a eu pour effet de baisser l'âge des jeunes en formation au baccalauréat professionnel, notamment dans la voie scolaire : la part des jeunes sous statut scolaire de 16 ans et moins est passée de 37 % en 2008 à 50 % en 2018. Ce rajeunissement s'est également produit dans une moindre mesure pour les apprentis en formation au baccalauréat professionnel.

L'apprentissage est destiné à des jeunes de 16 à 25 ans, mais aussi à des publics plus âgés, dans un cadre dérogatoire. L'apprentissage offrant une voie d'accès aux diplômes à des publics spécifiques, il n'est donc pas surprenant de constater que les apprentis sont plus âgés que les jeunes de la voie scolaire au sein de la voie professionnelle. Les jeunes de plus de 21 ans représentent ainsi moins de 1 % des scolaires contre 12 % des apprentis ; les jeunes sous statut scolaire ont au maximum 26 ans en 2018 alors que 2 % des apprentis suivant des formations de niveaux V ou IV ont plus de 26 ans ► 4.3. Cet écart d'âge entre les apprentis et les jeunes sous statut scolaire est plus marqué au baccalauréat professionnel qu'au CAP.

### La part de l'apprentissage variable selon le niveau, le diplôme et la spécialité préparés

Si les lycées professionnels forment les trois quarts des jeunes de la voie professionnelle, en revanche, la répartition entre la voie scolaire et la voie de l'apprentissage est très contrastée selon le niveau de diplôme préparé. Ainsi, la proportion de jeunes sous statut scolaire est majoritaire parmi ceux qui préparent un bac professionnel (92 %), tandis que l'apprentissage forme l'ensemble des jeunes préparant un brevet professionnel, plus de la moitié de ceux préparant un CAP (56 %) et plus globalement, un diplôme de niveau V (55 %).

Malgré des baisses constatées depuis 2008, les spécialités de la production restent plus souvent suivies par apprentissage que par la voie scolaire, au CAP comme au baccalauréat professionnel. À l'inverse, les spécialités des services sont majoritairement suivies sous statut scolaire ► 4.4. ■

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- BELLAMY V., BLANCHÉ É., GASQ P.-O., GEORGE E., 2018, « Les élèves du second degré à la rentrée 2018 : plus de collégiens et moins de lycéens », *Note d'Information*, n° 18.28, MENJ-MESRI-DEPP.
- DEMONGEOT A., LOMBART F., 2019, « L'apprentissage au 31 décembre 2018 », *Note d'Information*, n° 19.30, MENJ-MESRI-DEPP.
- MENJ-MESRI-DEPP, 2019, *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, Paris, chapitres 4 et 5.

#### 4.1 Effectifs d'élèves et d'apprentis dans les formations professionnelles en 2008 et 2018

	2008				2018							
	Scolaire		Apprentissage		Ensemble		Scolaire		Apprentissage		Ensemble	
	Effectifs	% de filles	Effectifs	% de filles	Effectifs	Effectifs	% de filles	Effectifs	% de filles	Effectifs		
Niveau V	498 707	48,5	231 659	24,8	730 366	130 435	41,4	164 874	26,1	295 309		
dont CAP	110 880	46,9	177 578	23,7	288 458	124 036	40,5	152 268	25,1	276 304		
Niveau IV	297 590	46,3	98 470	36,3	396 060	607 248	43,2	103 453	32,5	710 701		
dont bac professionnel	289 715	45,7	46 884	23,7	336 599	601 192	43,1	51 859	21,2	653 051		
dont brevet professionnel			44 185	49,2	44 185			39 107	46,2	39 107		
<b>Total</b>	<b>796 297</b>	<b>47,7</b>	<b>330 129</b>	<b>28,3</b>	<b>1 126 426</b>	<b>737 683</b>	<b>42,9</b>	<b>268 327</b>	<b>28,6</b>	<b>1 006 010</b>		

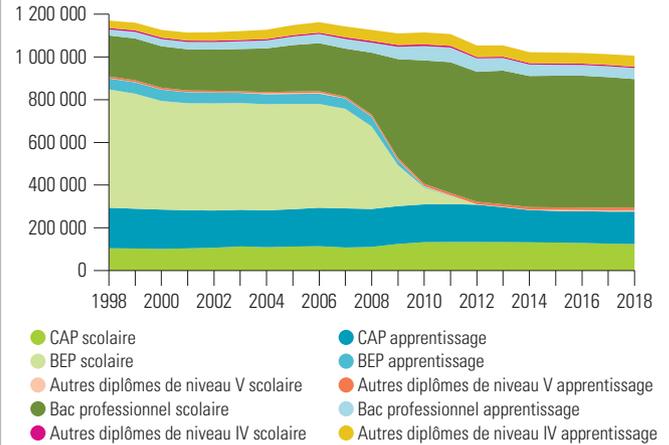
Note : les niveaux de formation sont définis p. 83.

Champ : France métropolitaine + DOM, public et privé (sous et hors contrat) y compris l'Agriculture.

Sources : MENJ-MESRI-DEPP, SI Scolarité, enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat, SI sur la formation des apprentis (SIFA) ; ministère en charge de l'agriculture, SI SAFRAN.

L'état de l'École 2019 © DEPP

#### 4.2 Évolution des effectifs des élèves et apprentis dans l'enseignement professionnel selon le niveau de formation depuis 1998

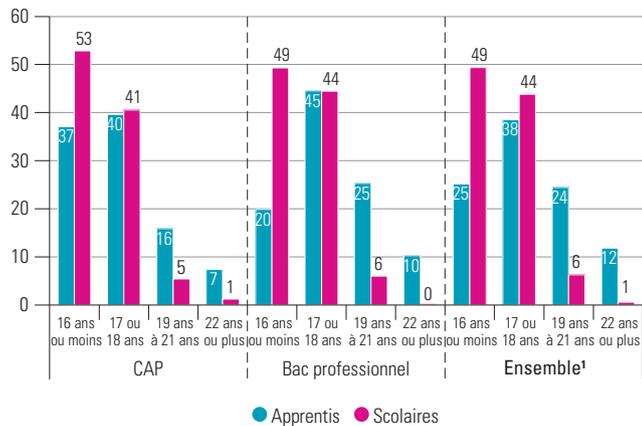


Champ : France métropolitaine + DOM, public et privé (sous et hors contrat) y compris l'Agriculture.

Sources : MENJ-MESRI-DEPP, SI Scolarité, enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat, SI sur la formation des apprentis (SIFA) ; ministère en charge de l'agriculture, SI SAFRAN.

L'état de l'École 2019 © DEPP

#### 4.3 Répartition des élèves et apprentis par niveau des formations et groupes d'âges en 2018 (en %)



1. Y compris autres niveaux IV et V.

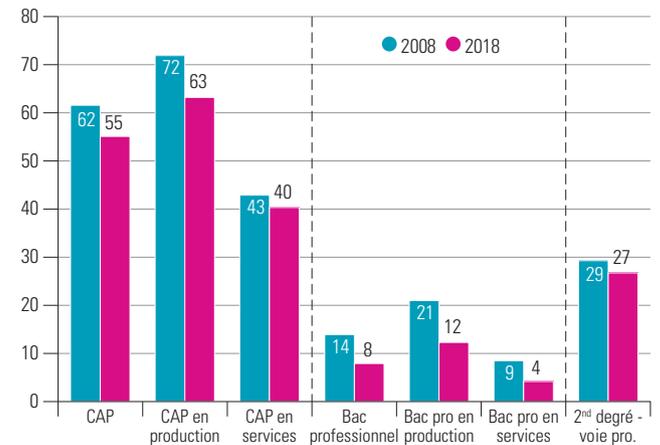
Lecture : en 2018, 40 % des jeunes préparant un CAP sous statut d'apprenti ont entre 17 et 18 ans et 53 % préparant un CAP par voie scolaire ont 16 ans ou moins.

Champ : France métropolitaine + DOM, public et privé (sous et hors contrat) y compris l'Agriculture.

Sources : MENJ-MESRI-DEPP, système d'information Scolarité, enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat, système d'information sur la formation des apprentis (SIFA) ; ministère en charge de l'agriculture, système d'information SAFRAN.

L'état de l'École 2019 © DEPP

#### 4.4 Part des apprentis selon le niveau des formations et le secteur de spécialité en 2008 et 2018 (en %)



Lecture : en 2018, 55 % des jeunes préparant un CAP le font sous statut d'apprenti.

Champ : France métropolitaine + DOM, public et privé (sous et hors contrat) y compris l'Agriculture.

Sources : MENJ-MESRI-DEPP, système d'information Scolarité, enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat, système d'information sur la formation des apprentis (SIFA) ; ministère en charge de l'agriculture, système d'information SAFRAN.

L'état de l'École 2019 © DEPP

### Quatre élèves en situation de handicap sur dix présentent un trouble intellectuel et cognitif

À la rentrée 2018, 408 000 enfants ou adolescents en situation de handicap sont scolarisés dont huit sur dix en milieu ordinaire. Les modes de scolarisation dépendent des troubles ► **5.1.**

Les élèves présentant un trouble intellectuel ou cognitif constituent 41 % des élèves en situation de handicap dans le premier degré (76 100 élèves), un peu plus d'un tiers des élèves handicapés dans le second degré (53 800 élèves). La moitié d'entre eux est en unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) dans le premier degré et près de six sur dix dans le second degré. En milieu spécialisé, ils forment également 45 % des effectifs des établissements sanitaires ou médico-sociaux (ESMS). Ils semblent donc avoir plus de difficultés à suivre une scolarité ordinaire.

Par ailleurs, les élèves présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA), figurent également dans les catégories principales de troubles du fait des manifestations diverses des TSA (troubles cognitifs, troubles psychiques, troubles associés, etc.). Pris séparément, ils constituent 13 % des effectifs du premier degré et 8 % de ceux du second degré ; un tiers d'entre eux sont scolarisés dans un établissement hospitalier ou médico-social.

### À 12 ans, un élève sur trois est en 6<sup>e</sup> ou en 6<sup>e</sup> Segpa, presque un sur trois en Ulis

À 12 ans, 20 % des enfants en situation de handicap nés en 2005 arrivent « à l'heure » en 5<sup>e</sup> ou en 5<sup>e</sup> Segpa (hors ULIS) : 58 % des enfants présentant un trouble visuel, 48 % de ceux présentant un trouble moteur, et 42 % de ceux ayant un trouble viscéral y parviennent ► **5.2.** À l'opposé, seulement 7 % des enfants de 12 ans présentant des troubles intellectuels ou cognitifs atteignent ces classes.

Un tiers des enfants présentant des troubles du langage ou de la parole étaient parvenus « à l'heure » en CM2, 29 % entrent en 5<sup>e</sup> ou en 5<sup>e</sup> Segpa (hors ULIS) à la rentrée 2017. Ces élèves souvent en retard sont parmi les plus nombreux (43 %) à entrer en 6<sup>e</sup> ou en 6<sup>e</sup> Segpa (hors ULIS) contre 30 % de l'ensemble des élèves en situation de handicap.

Au total, à 12 ans, 50 % des élèves en situation de handicap sont scolarisés en classe ordinaire contre 45 % à 10 ans. Parallèlement, la part des élèves scolarisés en ULIS baisse de 10 points entre 10 et 12 ans pour atteindre 28 % en 2017. Ceci s'explique par les passages assez fréquents d'ULIS école à Segpa. Les jeunes présentant des troubles intellectuels ou cognitifs restent les plus nombreux en ULIS, mais en moins grande part : 39 % à 12 ans contre 60 % à 10 ans.

### À 16 ans, près de quatre élèves sur dix sont scolarisés dans la voie professionnelle, un quart en ESMS

À 16 ans, les élèves en situation de handicap sont principalement scolarisés dans la voie professionnelle hors ULIS (39 % dont 6 % en apprentissage). Six élèves sur dix présentant un trouble du langage et de la parole sont dans cette voie ► **5.3.** Les élèves en retard, mais ayant suivi un parcours en classe ordinaire sont plus souvent en 2<sup>de</sup> professionnelle, ceux ayant eu un parcours en SEGPA ou en ULIS préparent plutôt un CAP.

La voie générale ou technologique accueille les élèves « à l'heure ». Les jeunes présentant un trouble visuel y sont majoritaires (51 %) contrairement aux élèves présentant des troubles intellectuels ou cognitifs qui y sont très peu présents (1 %). La part des élèves scolarisés en ULIS diminue à 12 % pour les élèves de 16 ans contre 26 % à y être scolarisés à 14 ans. Les plus nombreux restent ceux présentant des troubles intellectuels et cognitifs (18 % à 16 ans contre 41 % à 14 ans). Une partie d'entre eux a été orientée en voie professionnelle, en ESMS ou sont possiblement non scolarisés. Un quart des élèves de 16 ans sont scolarisés en milieu spécialisé en 2017. La part des élèves présentant un trouble intellectuel et cognitif passe de 24 % à 14 ans à 32 % à 16 ans, une partie importante d'entre eux ayant fait un parcours en ULIS auparavant. Les jeunes présentant un trouble du spectre autistique restent les plus nombreux à être scolarisés en ESMS en 2017 (46 %) comme en 2015 (40 %). ■

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- LE LAIDIER S., 2018, « Les enseignants accueillent des élèves en situation de handicap », *Note d'Information*, n° 18.26, MENESR-DEPP.
- LE LAIDIER S., PROUCHANDY P., 2016, « Pour la première fois, un regard sur les parcours à l'école primaire des élèves en situation de handicap », *Note d'Information*, n° 16.26, MENESR-DEPP.
- MEN-MESRI-DEPP, 2017, « Les enfants en situation de handicap : parcours scolaire à l'école et au collège », *Éducation & formations*, n° 95.
- MENJ-MESRI-DEPP, 2019, *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, Paris, fiches 1.06, 3.09 et 4.19 à 4.22.

## 5.1 Les différents modes de scolarisation selon le trouble des élèves en situation de handicap en 2018-2019

Scolarisation	en milieu ordinaire				Ensemble	en milieu spécialisé <sup>2</sup>			Ensemble <sup>3</sup> sans double compte
	Premier degré		Second degré			Scolarité partagée	Exclusivement	Ensemble	
Mode de scolarisation	Classe ordinaire	ULIS	Classe ordinaire	ULIS					
Troubles intellectuels ou cognitifs	39 491	36 561	22 918	30 856	129 826	1 755	33 913	35 668	163 739
Troubles du psychisme	31 114	5 106	20 673	4 367	61 260	5 553	13 934	19 487	75 194
Troubles du langage ou de la parole	25 971	3 271	33 159	4 185	66 586	223	1 439	1 662	68 025
Troubles auditifs	3 464	638	3 044	592	7 738	173	2 517	2 690	10 255
Troubles visuels	2 284	221	2 506	286	5 297	70	433	503	5 730
Troubles viscéraux	2 164	150	1 657	165	4 136	37	359	396	4 495
Troubles moteurs	7 402	917	9 778	1 237	19 334	192	2 914	3 106	22 248
Plusieurs troubles associés	14 340	3 354	8 323	2 601	28 618	1 299	11 029	12 328	39 647
Autres troubles	8 208	907	5 283	602	15 000	454	2 425	2 879	17 425
Polyhandicap <sup>1</sup>						70	1 262	1 332	1 262
<b>Total</b>	<b>134 438</b>	<b>51 125</b>	<b>107 341</b>	<b>44 891</b>	<b>337 795</b>	<b>9 826</b>	<b>70 225</b>	<b>80 051</b>	<b>408 020</b>
dont troubles du spectre de l'autisme	18 765	5 731	8 021	3 673	36 190	2 338	13 104	15 442	49 294

1. N'existe qu'en milieu spécialisé.

2. Le milieu spécialisé rassemble les élèves scolarisés dans les établissements sanitaires ou médico-sociaux (ESMS), hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

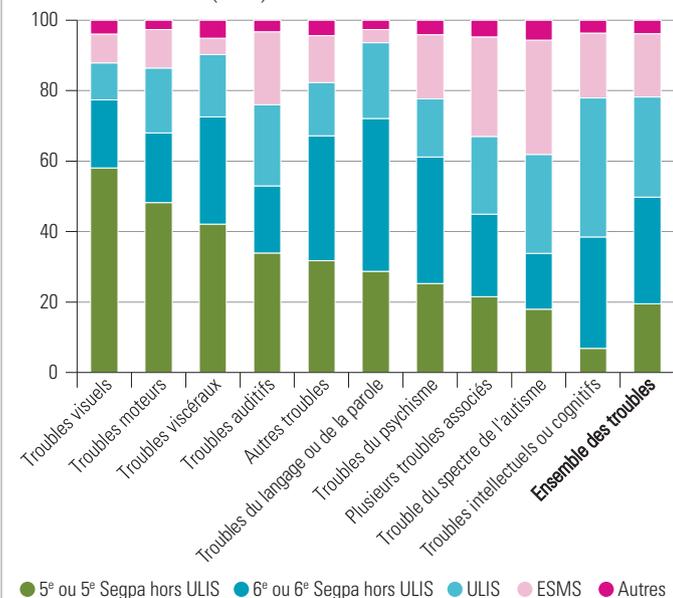
3. L'ensemble des élèves en situation de handicap ne prend pas en compte les élèves qui partagent leur scolarité entre milieu spécialisé et milieu ordinaire (scolarité partagée). Ces élèves sont déjà comptabilisés dans les effectifs du milieu ordinaire.

Champ : France métropolitaine + DOM, public + privé.

Source : MENJ-MESRI-DEPP et MENJ-DGESCO.

L'état de l'École 2019 © DEPP

## 5.2 Situation scolaire à douze ans selon la nature du trouble en 2017-2018 (en %)



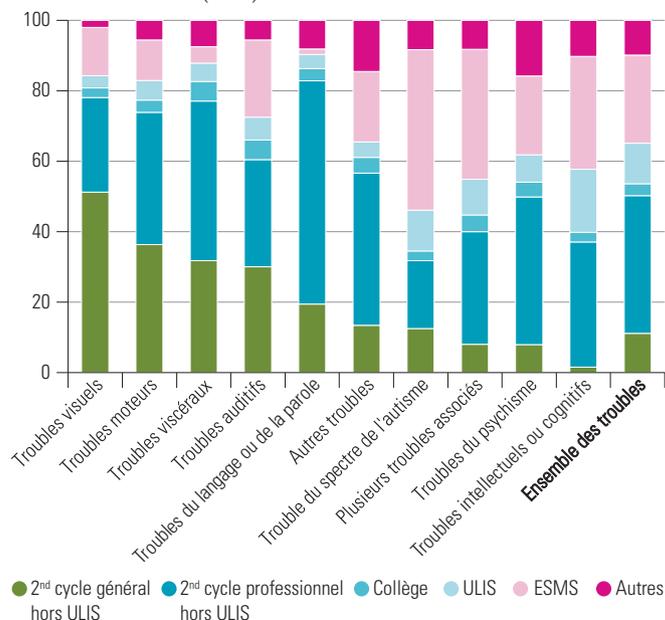
Lecture : 58 % des élèves de 12 ans présentant un trouble visuel sont en 5<sup>e</sup> ou en 6<sup>e</sup> Segpa.

Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, public + privé.

Source : MENJ-MESRI-DEPP, panel d'élèves en situation de handicap nés en 2005.

L'état de l'École 2019 © DEPP

## 5.3 Situation scolaire à seize ans selon la nature du trouble en 2017-2018 (en %)



Lecture : 51 % des élèves de 16 ans présentant un trouble visuel sont en second cycle général.

Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, public + privé.

Source : MENJ-MESRI-DEPP, panel d'élèves en situation de handicap nés en 2001.

L'état de l'École 2019 © DEPP

### Un collégien et un écolier sur cinq en éducation prioritaire

À la rentrée 2018, 363 collèges publics sont en REP+ (Réseau d'éducation prioritaire renforcé) et 731 collèges publics sont en REP (Réseau d'éducation prioritaire) en France métropolitaine et dans les DOM. Un collégien du secteur public sur cinq est scolarisé en éducation prioritaire : 7,1 % sont scolarisés dans un collège REP+, soit 186 000 élèves, et 14,2 % dans un collège REP, soit 372 600 élèves ► **6.1**.

Dans le premier degré, 2 465 écoles publiques sont en REP+ et 4 224 écoles publiques sont en REP en France métropolitaine et dans les DOM. Un écolier du secteur public sur cinq est scolarisé en éducation prioritaire : 7,9 % sont scolarisés dans une école REP+, soit 460 000 élèves, et 12,3 % dans une école REP, soit 715 000 élèves.

### Une répartition hétérogène sur le territoire français

La répartition des collèges en éducation prioritaire (EP) n'est pas homogène sur le territoire. Les départements qui concentrent le plus les difficultés sociales comptent davantage d'élèves scolarisés en REP+. Quatre collèges REP+ sur dix sont concentrés dans cinq départements : le Nord, la Guyane, la Seine-Saint-Denis, les Bouches-du-Rhône et La Réunion. En revanche, 31 départements n'ont aucun collège REP+ ► **6.2**. Et quatre départements ont plus d'un collégien sur cinq scolarisé en réseau d'éducation prioritaire renforcée : la Seine-Saint-Denis avec près de 22 % d'élèves en REP+, La Réunion (27,1 %), Mayotte (41,7 %) et la Guyane avec 95,4 % de ses collégiens.

### Une concentration de collégiens d'origine sociale défavorisée en éducation prioritaire

Comme attendu, les collégiens de l'éducation prioritaire sont très massivement d'origine sociale défavorisée : trois quarts des élèves de REP+ et six élèves sur dix de REP ont des parents ouvriers ou inactifs, contre 37,8 % dans les établissements publics hors éducation prioritaire ► **6.3**. Des écarts sont aussi observés pour le retard dans la scolarité : 15,3 % des élèves issus des écoles en REP+ et 10,6 % en REP sont en retard à l'entrée en sixième contre 6,4 % hors éducation prioritaire.

Les collèges de l'éducation prioritaire se caractérisent par la concentration de certains profils d'élèves. Ainsi, plus de neuf collèges en REP+ sur dix et un collège en REP sur deux accueillent au moins 60 % d'élèves d'origine sociale défavorisée contre seulement 4 % des collèges publics hors éducation prioritaire ► **6.4**.

### Les collégiens de REP+ réussissent moins bien le DNB

Le diplôme national du brevet (DNB) comprend, pour la session 2018, un examen écrit de quatre épreuves (français, mathématiques, histoire-géographie et sciences). À la session 2018, 22,7 % des élèves des collèges REP+ et 32,8 % des élèves des REP ont obtenu plus de 10/20 aux épreuves écrites, contre 53,4 % dans les collèges du secteur public hors éducation prioritaire (EP). 59,5 % des élèves des collèges REP+ et 47,3 % des élèves des REP ont obtenu moins de 8/20 aux épreuves écrites, contre 27,4 % dans le public hors EP.

Cependant, en prenant en compte le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et l'épreuve orale, les écarts diminuent nettement : 75,6 % des élèves en REP+ ont obtenu leur DNB contre 87,3 % ailleurs ► **6.5**.

Ces indicateurs doivent être interprétés avec prudence. En particulier, ils ne tiennent pas compte du profil scolaire des élèves à l'entrée au collège (*indicateur 20*). ■

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- STÉFANO A., 2018, « L'éducation prioritaire. État des lieux », *Note d'Information*, n° 18.02, MEN-DEPP.
- STÉFANO A., 2017, « Éducation prioritaire. Scolarisation des élèves au collège de 2007 à 2012 », *Éducation & formations*, n° 95, MENESR-DEPP.
- MENESR-DEPP, 2017, *Géographie de l'École*, Paris, indicateur 13.

### 6.1 Nombre et proportion d'établissements et d'élèves en EP à la rentrée 2018 dans le secteur public

	Écoles			Collèges			
	Nombre	Effectifs d'élèves	%	Nombre	%	Effectifs d'élèves	%
REP	4 224	715 174	12,3	731	13,8	372 641	14,2
REP+	2 465	459 949	7,9	363	6,9	185 976	7,1
EP	6 689	1 175 123	20,2	1 094	21	558 617	21,3

REP+ : réseau d'éducation prioritaire renforcé / REP : réseau d'éducation prioritaire.  
EP : éducation prioritaire.  
Champ : France métropolitaine + DOM, public.  
Source : MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2019 © DEPP

### 6.3 Origine sociale et retard scolaire à la rentrée 2018 (en %)

	Scolarisation dans un collège public			
	En REP+	En REP	Hors EP	Ensemble
Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs	74,3	60,0	37,8	43,6
Proportion d'enfants de cadres et d'enseignants	8,3	16,8	35,0	30,6
Proportion d'élèves entrant en 6 <sup>e</sup> en retard	15,3	10,6	6,4	7,6

Lecture : 74,3 % des élèves de collèges en REP+ sont des enfants d'ouvriers et d'inactifs contre 37,8 % des élèves de collèges publics hors EP.  
Champ : France métropolitaine + DOM, public.  
Source : MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2019 © DEPP

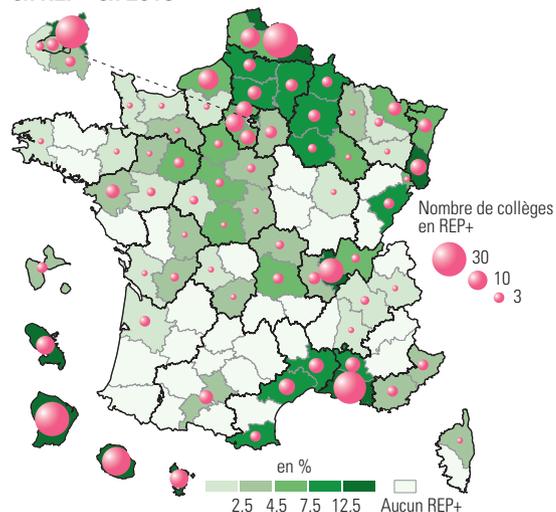
### 6.4 Répartition des collèges publics à la rentrée 2018 (en %)

Proportion de collèges scolarisant :	REP+	REP	Hors EP
plus de 75 % d'élèves défavorisés	47	5	0
plus de 60 % d'élèves défavorisés	92	49	4

Lecture : 47 % des collèges en REP+ scolarisent plus de 75 % d'élèves défavorisés contre 5 % des collèges en REP et 0 % des collèges publics hors éducation prioritaire.  
Champ : France métropolitaine + DOM, public.  
Source : MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2019 © DEPP

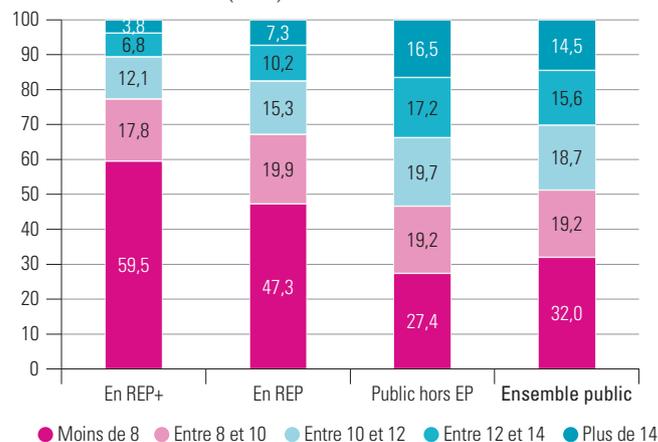
### 6.2 Part de collégiens et nombre de collèges du secteur public en REP+ en 2018



Champ : France métropolitaine + DOM, public.  
Source : MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2019 © DEPP

### 6.5 Répartition des élèves selon leurs notes aux épreuves écrites du DNB en 2018 (en %)



Lecture : dans les collèges REP+, 59,5 % des élèves ont eu strictement moins de 8 sur 20 aux épreuves écrites du DNB à la session de juin 2018, contre 47,3 % des élèves des collèges en REP, 27,4 % des élèves des collèges hors EP et 32 % de l'ensemble des élèves des collèges publics.  
Champ : France métropolitaine + DOM, public.  
Source : MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2019 © DEPP

### Les élèves se sentent bien dans leur établissement

Dans leur immense majorité, les élèves se sentent bien au sein de leur établissement. Ce constat vaut aussi bien pour les collégiens que pour les lycéens. Ainsi, au collège, plus de 94 % des élèves déclarent se sentir bien dans leur établissement. Cette part est de 94,8 % dans les lycées généraux et technologiques (LEGT) ; elle est de 91,0 % dans les lycées professionnels (LP).

C'est d'ailleurs dans les LP que l'absentéisme est le plus fréquent. Il y concerne, en moyenne, 18,3 % des élèves en 2017-2018. Le phénomène est trois fois moins élevé en LEGT (6,8 %) ; il ne concerne que 3,2 % des collégiens ► 7.1.

### Les absences non justifiées représentent moins d'un quart des absences des élèves

En raison de leurs absences non justifiées, de septembre 2017 à mai 2018, les élèves perdent en moyenne 1,6 % du temps d'enseignement, tous types d'établissement confondus. Sur l'ensemble de l'année, cela représente en moyenne 1,0 % du temps d'enseignement des collégiens, 2,0 % pour les LEGT et 4,6 % environ pour les LP, les plus touchés par le phénomène.

Lorsque toutes les absences sont prises en comptes (tous motifs confondus et qu'elles soient justifiées ou non), la proportion d'heures d'enseignement perdues est de 6,7 % en moyenne sur l'année. Cela représente une part d'enseignement perdu quatre fois plus importante que celle imputable aux absences non justifiées. De septembre 2017 à mai 2018, les collégiens perdent en moyenne 5,5 % de leur temps d'enseignement, contre 7,4 % pour les élèves de LEGT et 13,2 % pour ceux de LP ► 7.2.

Les heures d'enseignement perdues par les élèves s'ajoutent parfois à celles qui n'ont pas pu être assurées. Les raisons peuvent être multiples : fermeture de l'établissement, absences non remplacées des enseignants (pour fonctionnement du système, pour formations, pour congés). En moyenne, les heures non assurées auprès des élèves représentent 7,5 % du temps d'enseignement ► 7.3. Ce pourcentage reste stable selon le type d'établissement.

### Les lycées professionnels et les collèges sont les plus exposés à la violence

Au cours de l'année scolaire 2017-2018, le nombre d'incidents graves déclarés par les chefs d'établissement du second degré s'établit à 13,4 incidents pour 1 000 élèves. Globalement, le niveau de violence ainsi mesuré demeure stable depuis plusieurs années.

Comme les années précédentes, l'intensité de la violence est plus élevée dans les LP et les collèges. En moyenne, sur l'année scolaire 2017-2018, le nombre d'actes de violence grave y est respectivement de 22,3 et 13,9 incidents graves pour 1 000 élèves contre seulement 7,2 pour 1 000 dans les LEGT.

Un chef d'établissement du second degré public sur cinq ne déclare aucun incident. Une telle situation est plus fréquente dans les LEGT (17,6 % des établissements concernés) et dans les collèges (21,7 %) que dans les lycées professionnels (14,2 %). Ces derniers concentrent plus d'incidents graves. En particulier, un proviseur de LP sur trois déclare plus de dix incidents pendant l'année scolaire 2017-2018. Ils sont un sur quatre parmi les principaux de collège et les proviseurs de LEGT ► 7.4. Enfin, les incidents graves déclarés concernent principalement les atteintes aux personnes (élèves et personnels), ces dernières représentent 77 % des faits. Parmi elles, les violences verbales sont les incidents les plus courants et elles sont commises par les élèves.

### Plus de 3 élèves sur 4 bénéficient d'au moins une action ou un projet relevant de l'éducation artistique et culturelle

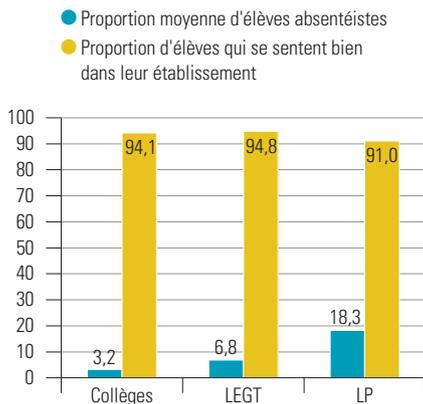
Au cours de l'année 2017-2018, les actions et projets relevant de l'éducation artistique et culturelle (EAC) concernent 76 % de l'ensemble des collégiens et des écoliers. Dans le premier degré, 82,0 % des élèves ont bénéficié d'au moins une action ou un projet de ce type ► 7.5. Cette proportion est inférieure en collège : les principaux indiquent en effet que 62,0 % des collégiens ont bénéficié d'au moins une action ou un projet EAC.

L'importance relative de l'EAC dans le premier degré ne se lit pas uniquement dans une part d'élèves. Le nombre de projets pour 100 élèves illustre, lui aussi, les différences avec le collège. En école, le nombre de projets pour 100 élèves est de 3,4 ; en collège, il est de 1,8. Un tel écart suggère que non seulement les écoliers sont plus souvent concernés que les collégiens par les actions et projets EAC mais qu'en plus, les élèves qui sont touchés dans le premier degré le sont par davantage de projets. ■

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- AYOUB A., TOUAHIR M., BERTHOMIER N., OCTOBRE S., THOUMELIN C., 2019, « Trois élèves sur quatre touchés par au moins une action ou un projet relevant de l'éducation artistique et culturelle », *Note d'Information*, n° 19.34, MENJ-DEPP.
- CRISTOFOLI S., 2019, « En 2017-2018, l'absentéisme touche en moyenne 5,6 % des élèves du second degré public », *Note d'Information*, n° 19.04, MEN-MESRI-DEPP.
- FRECHOU H., 2018, « Résultats de l'enquête SIVIS 2017-2018 », *Note d'Information*, n° 18.29, MENJ-DEPP.
- HUBERT T., 2018, « Résultats de l'enquête de climat scolaire et victimation auprès des lycéens pour l'année scolaire 2017-2018 », *Note d'Information*, n° 18.33, MENJ-DEPP.

### > 7.1 Indicateurs de climat (vie) scolaire, selon le type d'établissement (en %)

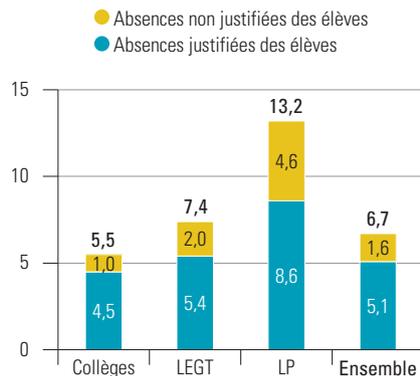


**Champ :** France métropolitaine + DOM, secteur public (public et privé pour l'enquête climat scolaire et victimation).

**Sources :** MENJ-MESRI-DEPP, enquête climat scolaire et victimation (collèges 2017 et lycées 2018) et enquête absentéisme des élèves (2017-2018).

L'état de l'École 2019 © DEPP

### > 7.2 Proportion d'heures d'enseignement perdues pour absences des élèves, selon le type d'établissement (en %)



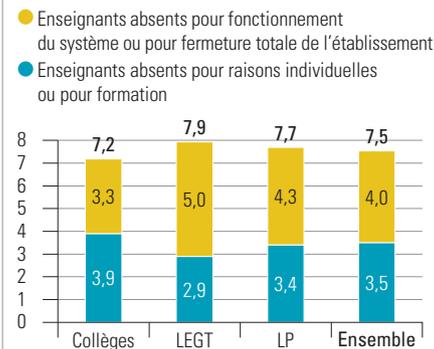
**Lecture :** au collège, 4,5 % des heures d'enseignement perdues par les élèves pour absences sont des absences justifiées et 1,0 % des absences non justifiées.

**Champ :** France métropolitaine, public.

**Source :** MENJ-MESRI-DEPP, enquête absentéisme des élèves, 2017-2018.

L'état de l'École 2019 © DEPP

### > 7.3 Proportion d'heures d'enseignement perdues pour non remplacement des enseignants, selon le type d'établissement (en %)



**Lecture :** au collège, 3,9 % des heures d'enseignement perdues par les élèves pour non remplacement des enseignants le sont pour raisons individuelles ou formation et 3,3 % pour fonctionnement du système ou fermeture totale de l'établissement.

**Champ :** France métropolitaine + DOM, secteur public.

**Source :** MENJ-MESRI-DEPP, enquête sur les absences non remplacées des enseignants, 2017-2018.

L'état de l'École 2019 © DEPP

### > 7.4 Répartition des établissements suivant le nombre d'incidents graves (en %)



**Lecture :** au cours de l'année scolaire 2017-2018, 21,7 % des principaux de collège n'ont déclaré aucun incident grave.

**Champ :** France métropolitaine + DOM, ensemble des établissements publics du second degré.

**Source :** MENJ-MESRI-DEPP, enquête SIVIS, 2017-2018.

L'état de l'École 2019 © DEPP

### > 7.5 Éducation artistique et culturelle dans les écoles et les collèges

	Écoles	Collèges
<b>Proportion d'élèves ayant bénéficié (en %) :</b>		
– d'au moins un projet ou une action EAC	82,0	62,0
– d'une ou des sorties ou visites culturelles <sup>1</sup>	91,9	98,9
– d'une ou des rencontres avec un ou des artistes <sup>1</sup>	61,7	85,3
– d'un accueil de manifestation artistique ou culturelle professionnelle dans l'établissement <sup>1</sup>	60,4	66,0
– d'une chorale <sup>1</sup>	56,3	84,2
– d'une ou des rencontres avec un ou des professionnels de la culture <sup>2</sup>	55,3	73,2
– d'un voyage à dimension culturelle ou artistique <sup>3</sup>	29,8	75,6
<b>Nombre de projets pour 100 élèves</b>	<b>3,4</b>	<b>1,8</b>

**EAC :** éducation artistique et culturelle.

Sont retenues les :

**1.** 5 activités artistiques et culturelles les plus proposées dans les écoles et les collèges.

**2.** 5 activités artistiques et culturelles les plus proposées dans les écoles.

**3.** 5 activités artistiques et culturelles les plus proposées dans les collèges.

**Champ :** France métropolitaine + DOM, secteur public et privé.

**Source :** MENJ-MESRI-DEPP, MC-DEPS, enquête sur l'éducation artistique et culturelle, 2017-2018.

L'état de l'École 2019 © DEPP

### 157 milliards d'euros consacrés à l'éducation en 2018, soit 6,7 % du PIB

En 2018, la dépense intérieure d'éducation (DIE) est estimée à 157,2 milliards d'euros (Md€), soit 6,7 % de la richesse nationale (PIB) ► **8.1.** Avec 1,8 Md€ de plus qu'en 2017 (+ 1,1 %), l'augmentation de la DIE est moins prononcée que l'an passé (+ 3,5 Md€ soit + 2,3 %). Elle est pour moitié portée par celle du budget de l'État pour l'éducation (+ 0,9 Md€), mais également par celle des collectivités territoriales (+ 0,5 Md€). Pour la deuxième année consécutive, la politique de « priorité au primaire » favorise les dépenses pour le premier degré (+ 1,8 % en 2018 après + 4,7 % en 2017) dont la hausse explique la moitié de celle de la DIE.

Ce sont les dépenses de personnels qui augmentent le plus, avec notamment le versement de la prime REP+ pour les personnels exerçant dans les quartiers très défavorisés à la rentrée 2018. De plus, la création de postes d'accompagnants des élèves en situation de handicap entraîne une hausse importante des dépenses de personnels non enseignants rémunérés par l'État (+ 3,8 %).

L'État participe de manière prépondérante au financement de la DIE, à hauteur de 57,4 % en 2018, principalement les ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ) et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI). Il supporte l'essentiel des charges de personnel qui représentent les trois quarts des dépenses. Les collectivités territoriales financent 23,4 % de la DIE, les entreprises 8,5 %, les ménages, quant à eux, participent à hauteur de 7,8 %. Enfin, les autres administrations publiques, notamment la CAF qui verse l'allocation de rentrée scolaire (ARS), financent les 2,9 % restants. La part de chaque financeur est relativement stable sur les cinq dernières années.

La DIE se répartit entre le premier degré pour 46,7 Md€ (29,7 %), le second degré pour 60,7 Md€ (38,6 %) et l'enseignement supérieur pour 31,8 Md€ (20,2 %). Le reste finance la formation continue et extrascolaire à hauteur de 18,1 Md€ (11,5 %) ► **8.2.**

### 8 810 euros en moyenne par an pour un élève ou un étudiant

La dépense moyenne est de 6 820 euros pour un élève du premier degré, 9 930 euros pour un élève du second degré et 11 470 euros pour un étudiant. En moyenne pour l'ensemble des élèves et étudiants, elle atteint 8 810 euros en 2018, en hausse de 80 euros par rapport à 2017 ► **8.3.** Sur plus long terme, elle augmente en moyenne de 1,6 % par an en euros constants depuis 1980. Cette évolution résulte de celles de la DIE et des effectifs. Elle dépend beaucoup du niveau d'enseignement.

C'est dans le premier degré que la dépense par élève s'est le plus accrue sur les 40 dernières années : en moyenne, + 1,9 % par an en euros constants, notamment en raison d'une hausse du taux d'encadrement et de la création du corps de professeurs des écoles. Contrairement aux autres niveaux, la croissance se poursuit sans interruption dans le premier degré depuis 2010. Dans le second degré, la dépense par élève a augmenté de 1,3 % par an depuis 1980, hausse due en partie à la revalorisation du statut des enseignants. En revanche, la dépense par étudiant n'a progressé que de 0,8 % par an depuis 1980, et même diminue pour la cinquième année consécutive, la forte hausse des effectifs ayant absorbé la plus grande part de l'augmentation des crédits consacrés à l'enseignement supérieur.

### La France, légèrement au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE

L'indicateur utilisé dans les comparaisons internationales rapporte aux PIB nationaux les dépenses consacrées à la seule formation initiale (hors formation continue), et hors niveau préélémentaire. En revanche, il inclut l'ensemble des dépenses de recherche et développement et diffère donc de l'indicateur national.

Avec une part de ses dépenses d'éducation dans le PIB de 5,2 % en 2016 (dernière année disponible pour les comparaisons internationales), la France se situe légèrement au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE (5,0 %). Elle se place à un niveau équivalent à celui des Pays-Bas, derrière la Norvège, le Royaume-Uni et les États-Unis qui consacrent au moins 6,0 % de leur PIB à l'éducation. À l'inverse, l'Espagne, l'Allemagne, le Japon, l'Italie et l'Irlande y consacrent moins de 4,5 % ► **8.4.** ■

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- LANDREAU A., DRÉGOIR M., 2019, « 157 milliards d'euros consacrés à l'éducation en 2018 : 6,7 % du PIB », *Note d'Information*, n° 19.38, Paris, MENJ-MESRI-DEPP.
- MENJ-MESRI-DEPP, 2019, *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, Paris, chapitre 10.
- MENESR-DEPP, 2016, « Le compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », *Les dossiers de la DEPP*, n° 206.

### 8.1 La dépense pour l'éducation

	2014	2015	2016	2017	2018p
<b>Dépense intérieure d'éducation (DIE)</b>					
aux prix courants (en milliards d'euros)	146,0	147,6	150,1	154,2	157,2
aux prix 2018 (en milliards d'euros)	150,3	150,2	151,9	155,5	157,2
DIE/PIB (en %)	6,8 %	6,7 %	6,7 %	6,7 %	6,7 %
<b>Dépense moyenne par élève</b>					
aux prix courants (en euros)	8 370	8 410	8 450	8 660	8 810
aux prix 2018 (en euros)	8 620	8 560	8 560	8 730	8 810
<b>Structure du financement initial (en %)</b>					
État <sup>1</sup>	57,1 %	57,2 %	57,1 %	57,5 %	57,4 %
<i>dont MENJ-MESRI</i>	53,3 %	53,6 %	53,7 %	54,2 %	54,2 %
Collectivités territoriales	23,8 %	23,9 %	23,5 %	23,4 %	23,4 %
Autres administrations publiques et CAF <sup>2</sup>	2,8 %	2,9 %	3,1 %	2,9 %	2,9 %
Entreprises	8,5 %	8,4 %	8,6 %	8,5 %	8,5 %
Ménages	7,8 %	7,6 %	7,7 %	7,7 %	7,8 %

2018p : données provisoires.

1. État = MENJ + MESRI + autres ministères + reste du monde.

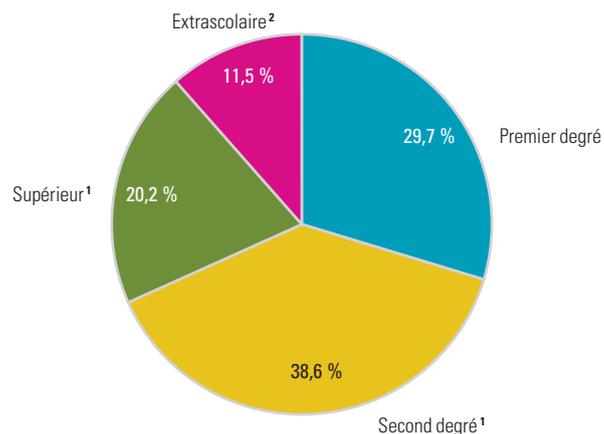
2. L'ARS (allocation de rentrée scolaire versée par la CAF) a été créée en 1986.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENJ-MESRI-DEPP, Compte de l'éducation.

L'état de l'École 2019 © DEPP

### 8.2 Structure de la dépense d'éducation par niveau, en 2018



Les données 2018 sont provisoires.

1. Y compris l'apprentissage au niveau secondaire et supérieur.

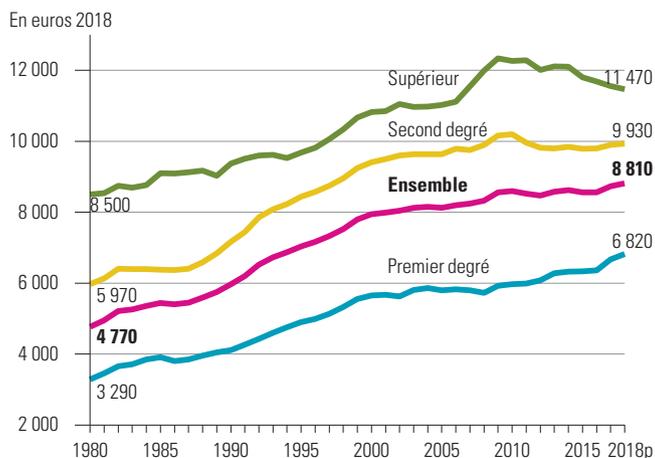
2. Y compris la formation professionnelle continue.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENJ-MESRI-DEPP, Compte de l'éducation.

L'état de l'École 2019 © DEPP

### 8.3 Évolution de la dépense moyenne par élève ou étudiant aux prix 2018 (en euros)



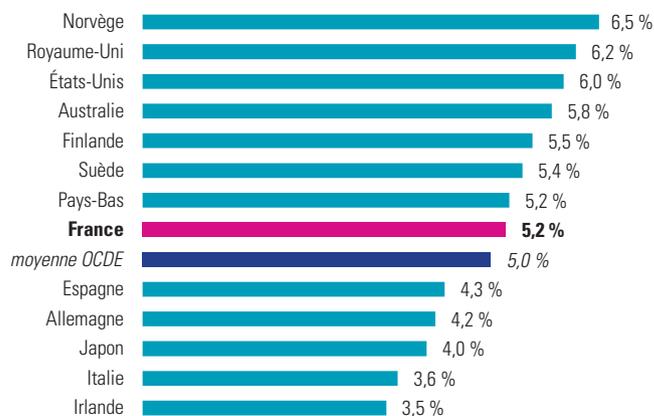
2018p : données provisoires.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENJ-MESRI-DEPP, Compte de l'éducation.

L'état de l'École 2019 © DEPP

### 8.4 Dépense d'éducation au titre des établissements d'enseignement (formation initiale hors préélémentaire) par rapport au PIB (2016)



Source : OCDE, Regards sur l'éducation, 2019.

L'état de l'École 2019 © DEPP

### 47 milliards d'euros consacrés au premier degré, soit près de 30 % de la DIE

La dépense d'éducation consacrée au premier degré (enseignement préélémentaire et élémentaire, adaptation scolaire, scolarisation des élèves handicapés et activités liées) atteint 46,7 milliards d'euros en 2018. À 29,7 %, sa part dans la DIE retrouve son niveau du début des années 1980 ► 9.1. L'année 2018 confirme pour la deuxième année consécutive la politique de priorité accordée au premier degré (+ 1,8 % après + 4,7 %). Au niveau élémentaire, les actions engagées en 2017 comme le dédoublement des classes de CP et de CE1 en REP+ et REP et les accompagnements adaptés (dispositifs « stages de réussite ») dédiés aux élèves de CM1 et de CM2 se poursuivent et expliquent une part de l'augmentation.

La dépense d'éducation pour le premier degré est principalement financée par l'État (55,5 % du total), mais aussi par les collectivités territoriales (36,3 %), essentiellement les communes. Celles-ci ont à leur charge la rémunération des personnels non enseignants, ainsi que les dépenses de fonctionnement et d'investissement des écoles du premier degré.

En 2018, ce sont les dépenses d'investissement qui progressent le plus (+ 8,9 % par rapport à 2017), avec un effort particulier des communes (+ 281 millions d'euros).

Les dépenses de personnels augmentent plus modérément qu'en 2017. Leur croissance est de 1,3 % pour les enseignants et de 8,1 % pour les personnels non enseignants rémunérés par l'État (création de postes d'accompagnants des élèves en situation de handicap à la rentrée 2018). En revanche, les dépenses pour les Atsem et autres personnels rémunérés par les communes sont en léger recul (- 0,2 %). Tous financeurs confondus, les dépenses de personnel représentent 77,3 % de la dépense pour les établissements en 2018, dont 26,1 % pour les personnels non enseignants ► 9.2.

### 6 820 euros en moyenne par an pour un élève du premier degré

De 1980 à 2018, dans un contexte de baisse ou de stagnation des effectifs d'élèves du premier degré et de revalorisation des carrières des enseignants (création du corps des professeurs des écoles), la dépense pour un élève du premier degré est passée, à prix constants, de 3 290 euros à 6 820 euros, soit une augmentation moyenne de 1,9 % par an ► 9.3. La croissance, soutenue jusqu'en 2000, ralentit un peu ensuite. Néanmoins, entre 2010 et 2018, la dépense moyenne dans le premier degré croît encore de près de 14,2 %, alors qu'elle baisse pour les autres niveaux (- 2,6 % dans le second degré et - 6,4 % dans l'enseignement supérieur).

De 1980 à 1997, les dépenses annuelles moyennes par élève de l'enseignement préélémentaire et élémentaire se sont nettement rapprochées, grâce à l'augmentation du nombre moyen d'enseignants par élève et à l'important accroissement des dépenses de personnel des communes en préélémentaire. Ensuite, elles restent relativement proches avec, depuis 2013, un avantage de plus en plus marqué pour un élève de préélémentaire par rapport à un élève d'élémentaire (respectivement 7 040 euros et 6 690 euros en 2018).

### La France nettement au-dessous de la moyenne des pays de l'OCDE

En 2016, la dépense pour un élève de l'école élémentaire en France est nettement au-dessous de la moyenne observée dans les pays de l'OCDE, à un niveau légèrement inférieur à celui de l'Espagne. *A contrario*, la Norvège, les États-Unis, la Suède et le Royaume-Uni sont les pays qui dépensent le plus par élève au niveau élémentaire. L'Allemagne se situe également au-dessus de la moyenne observée dans l'ensemble des pays de l'OCDE, soit nettement au-dessus de la France ► 9.4. ■

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- LANDREAU A., DRÉGOIR M., 2019, « 157 milliards d'euros consacrés à l'éducation en 2018 : 6,7 % du PIB », *Note d'Information*, n° 19.38, Paris, MENJ-MESRI-DEPP.
- MENESR-DEPP, 2016, « Le compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », *Les dossiers de la DEPP*, n° 206, Paris.
- Les séries chronologiques ([http://www.education.gouv.fr/cid58535/series-chronologiques-de-donnees-statistiques-sur-le-systeme-educatif.html#Les\\_couts\\_et\\_les\\_financements](http://www.education.gouv.fr/cid58535/series-chronologiques-de-donnees-statistiques-sur-le-systeme-educatif.html#Les_couts_et_les_financements)).

### 9.1 La dépense d'éducation pour le premier degré

	2014	2015	2016	2017	2018p
<b>DIE pour le premier degré</b>					
aux prix courants (en milliards d'euros)	42,0	42,7	43,2	45,5	46,7
aux prix 2018 (en milliards d'euros)	43,3	43,5	43,8	45,8	46,7
Part dans la DIE (en %)	28,8 %	28,9 %	28,8 %	29,5 %	29,7 %
Dépense moyenne par élève aux prix 2018 (en euros)	6 320	6 330	6 360	6 670	6 820
<b>Structure du financement initial (en %)</b>					
État <sup>1</sup>	54,0 %	55,1 %	55,9 %	55,9 %	55,5 %
dont MENJ-MESRI	53,9 %	54,9 %	55,6 %	55,7 %	55,3 %
Collectivités territoriales	37,6 %	36,5 %	35,7 %	35,9 %	36,3 %
Autres administrations publiques et CAF	2,4 %	2,4 %	2,4 %	2,2 %	2,2 %
Entreprises	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Ménages	5,9 %	6,0 %	6,1 %	6,0 %	6,0 %

2018p : données provisoires.

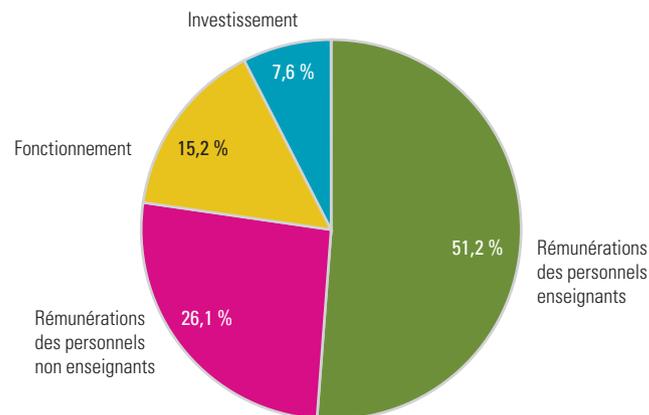
1. État = MENJ + MESRI + autres ministères + reste du monde.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENJ-MESRI-DEPP, Compte de l'éducation.

L'état de l'École 2019 © DEPP

### 9.2 Structure de la dépense des établissements pour le premier degré, en 2018



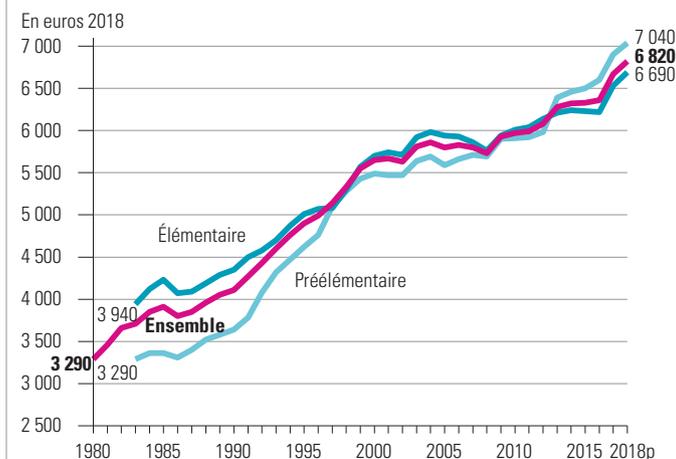
Les données 2018 sont provisoires.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENJ-MESRI-DEPP, Compte de l'éducation.

L'état de l'École 2019 © DEPP

### 9.3 Évolution de la dépense moyenne par élève du premier degré aux prix 2018 (en euros)



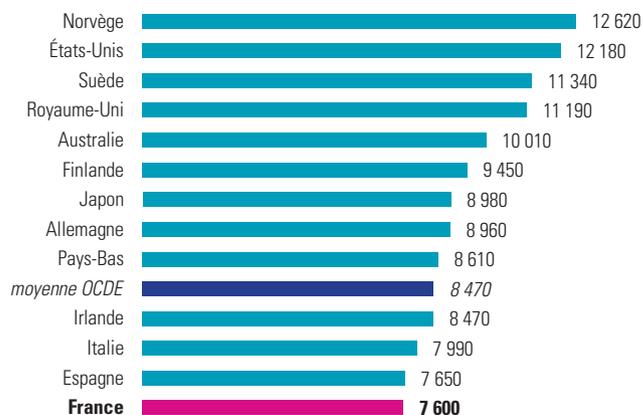
2018p : données provisoires.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENJ-MESRI-DEPP, Compte de l'éducation.

L'état de l'École 2019 © DEPP

### 9.4 Dépense moyenne au titre des établissements d'enseignement pour un élève de l'élémentaire, public et privé, en équivalents dollars (2016)



Source : OCDE, Regards sur l'éducation, 2019.

L'état de l'École 2019 © DEPP

### 61 milliards d'euros consacrés au second degré, soit près de 40 % de la DIE

En 2018, la France a consacré 60,7 milliards d'euros au second degré, soit 38,6 % de la dépense intérieure d'éducation ► **10.1**. Bien que cette part affiche une légère baisse depuis 2014, la DIE du second degré continue d'augmenter en 2018 (+ 1,0 % après + 1,9 %), dépassant ainsi son niveau de 2010.

Cette hausse s'explique principalement par la croissance des dépenses de personnels : + 0,8 % pour les enseignants et + 2,3 % pour les autres personnels. Elle est due notamment à la hausse du nombre d'enseignants non titulaires, à la création de postes d'accompagnants d'élèves en situation de handicap et d'assistants d'éducation. S'ajoute aussi la mobilisation croissante de ces derniers et des professeurs dans le dispositif « devoirs faits », mis en place dans tous les collèges depuis novembre 2017.

Près de la moitié des dépenses pour le second degré est consacrée au collège, les lycées généraux et technologiques en perçoivent 31 % et les lycées professionnels 16 %.

Les régions et les départements, en charge des lycées et des collèges, financent 20,6 % de la DIE du second degré. Ils assument les rémunérations des personnels techniques et de service et la quasi-totalité des dépenses de fonctionnement et d'investissement. L'État finance un peu plus des deux tiers de la DIE. Ce poids s'explique notamment par sa part prépondérante dans la prise en charge des rémunérations des personnels enseignants et de l'aide aux familles avec le versement des bourses (814,5 millions d'aides directes du ministère de l'Éducation nationale en 2018).

Tous financeurs confondus, les dépenses de personnel représentent 76,2 % de la dépense pour les établissements en 2018, dont 55,6 % pour les enseignants ► **10.2**.

### 9 930 euros en moyenne par an pour un élève du second degré

En 2018, la dépense pour un collégien est de 8 780 euros. Pour un lycéen en enseignement général ou technologique, elle est de 11 090 euros et pour un lycéen en enseignement professionnel, elle atteint 12 810 euros ► **10.3**.

Depuis 1980, la dépense par élève ou apprenti du second degré a crû de 66,3 %. Cette hausse, rapide de 1986 à 2000 (plus de 47 %) est due, d'une part, à l'amélioration de la carrière des enseignants, et d'autre part, aux conséquences des lois de décentralisation. En effet, suite au transfert des crédits d'apprentissage, de transports scolaires (à partir de 1984), de fonctionnement des collèges et des lycées (1986) et d'équipement

de ces établissements (progressivement à partir de 1986), les départements et les régions ont participé plus massivement à la dépense d'éducation dans le second degré. Ensuite, la croissance s'essouffle pour s'inverser entre 2010 et 2013 (- 3,9 %). Au cours de cette période, la diminution des dépenses des collectivités territoriales (de près de 8 %), conjuguée à la légère croissance des effectifs (+ 0,8 %) explique cette baisse. En 2018, la dépense moyenne augmente de 30 euros par rapport à 2017.

### La France nettement au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE

Contrairement à ce qui est observé dans l'enseignement élémentaire en 2016 (dernière année disponible pour les comparaisons internationales) la France dépense nettement plus que la moyenne de l'OCDE par élève de l'enseignement secondaire (12 100 équivalents dollars contre 9 970). Le niveau est comparable à celui observé en Allemagne ► **10.4**. C'est surtout dans le second cycle de l'enseignement secondaire que la dépense par élève en France est sensiblement au-dessus de la moyenne de l'OCDE (14 130 équivalents dollars contre 10 370), à un niveau comparable à ceux de l'Allemagne ou des États-Unis mais nettement inférieur à celui de la Norvège (15 900 équivalents dollars). Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, la dépense par élève de la France est supérieure à la moyenne de l'OCDE mais à un degré moindre (10 600 équivalents dollars contre 9 880), à un niveau équivalent au Japon et proche du Royaume-Uni et de l'Allemagne. La Finlande et la Norvège dépensent davantage, avec plus de 13 500 équivalents dollars par élève. ■

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- LANDREAU A., DRÉGOIR M., 2019, « 157 milliards d'euros consacrés à l'éducation en 2018 : 6,7 % du PIB », *Note d'Information*, n° 19.38, Paris, MENJ-MESRI-DEPP.
- MENESR-DEPP, 2016, « Le compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », *Les dossiers de la DEPP*, n° 206, Paris.
- Les séries chronologiques ([http://www.education.gouv.fr/cid58535/series-chronologiques-de-donnees-statistiques-sur-le-systeme-educatif.html#Les\\_couts\\_et\\_les\\_financements](http://www.education.gouv.fr/cid58535/series-chronologiques-de-donnees-statistiques-sur-le-systeme-educatif.html#Les_couts_et_les_financements)).

### 10.1 La dépense d'éducation pour le second degré (y compris l'apprentissage au niveau secondaire)

	2014	2015	2016	2017	2018p
<b>DIE pour le second degré</b>					
aux prix courants (en milliards d'euros)	57,3	57,7	58,2	59,6	60,7
aux prix 2018 (en milliards d'euros)	59,0	58,8	59,0	60,0	60,7
Part dans la DIE (en %)	39,3 %	39,1 %	38,8 %	38,6 %	38,6 %
Dépense moyenne par élève aux prix 2018 (en euros)	9 840	9 790	9 800	9 900	9 930
<b>Structure du financement initial (en %)</b>					
État <sup>1</sup>	67,1 %	67,3 %	67,5 %	67,9 %	68,0 %
<i>dont MENJ-MESRI</i>	64,0 %	64,2 %	64,7 %	65,2 %	65,3 %
Collectivités territoriales	21,5 %	21,3 %	21,1 %	20,6 %	20,6 %
Autres administrations publiques et CAF	2,4 %	2,4 %	2,3 %	2,3 %	2,3 %
Entreprises	2,0 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %
Ménages	7,1 %	7,1 %	7,2 %	7,2 %	7,1 %

2018p : données provisoires.

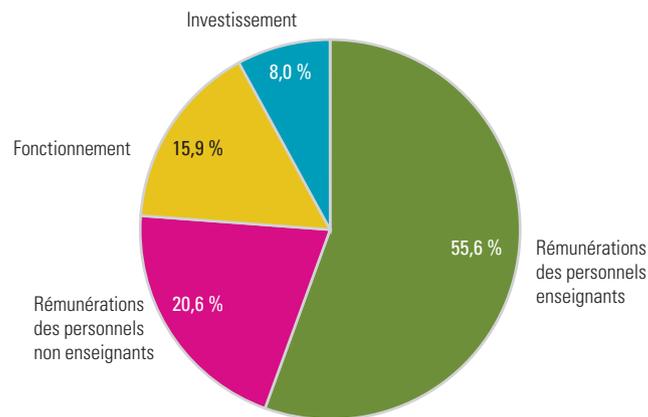
1. État = MENJ + MESRI + autres ministères + reste du monde.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENJ-MESRI-DEPP, Compte de l'éducation.

L'état de l'École 2019 © DEPP

### 10.2 Structure de la dépense des établissements pour le second degré (y compris l'apprentissage au niveau secondaire), en 2018



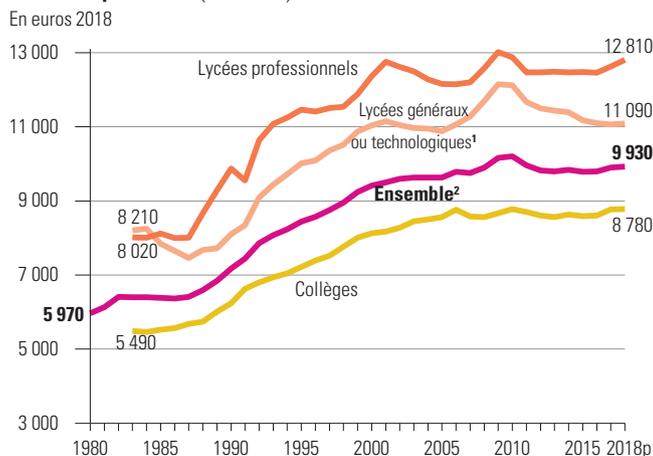
Les données 2018 sont provisoires.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENJ-MESRI-DEPP, Compte de l'éducation.

L'état de l'École 2019 © DEPP

### 10.3 Évolution de la dépense moyenne par élève du second degré aux prix 2018 (en euros)



2018p : données provisoires.

1. Les formations en lycée post-baccalauréat ne sont pas prises en compte.

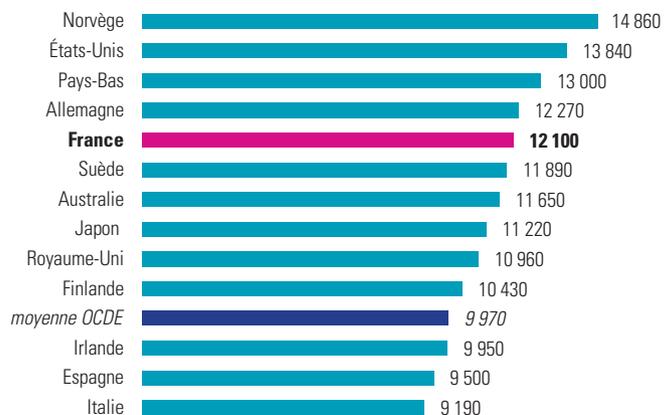
2. Y compris l'apprentissage au niveau secondaire.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENJ-MESRI-DEPP, Compte de l'éducation.

L'état de l'École 2019 © DEPP

### 10.4 Dépense moyenne au titre des établissements d'enseignement pour un élève du secondaire, public et privé, en équivalents dollars (2016)



Source : OCDE, Regards sur l'éducation, 2019.

L'état de l'École 2019 © DEPP

### 32 milliards d'euros consacrés à l'enseignement supérieur, soit 20 % de la DIE

La collectivité nationale a consacré 31,8 milliards d'euros à l'enseignement supérieur en 2018, ce qui représente 20,2 % de la dépense intérieure d'éducation (DIE). Ce poids est stable depuis 2013 ► 11.1. Sur cette période, la dépense augmente chaque année, sauf en 2015 où elle a légèrement reculé. En 2018, la DIE du supérieur augmente à un rythme équivalent à 2017 (+ 1,5 %). La hausse du financement du fonctionnement des universités par l'État explique une partie de l'augmentation, également supportée par les ménages.

En financement initial, la part de l'État est prépondérante dans le financement de la DIE pour le supérieur (67,6 %), loin devant celle des collectivités territoriales (10,4 %) et des ménages (9,6 %). En financement final, c'est-à-dire après intégration des bourses au budget des ménages, la part de ces derniers double quasiment (17,5 %).

Certaines aides directes ou indirectes financées par l'État, et qui bénéficient aux étudiants ou à leur famille, n'apparaissent pas dans la DIE pour l'enseignement supérieur : elles sont d'ordre fiscal (majoration du quotient familial) ou non directement liées au statut étudiant (allocation logement à caractère social).

Tous financeurs confondus, les dépenses de personnel représentent 71,7 % de la dépense pour les établissements en 2018, dont 42,5 % pour les enseignants et 29,3 % pour les personnels non enseignants ► 11.2.

### 11 470 euros en moyenne par an pour un étudiant

Si depuis 1980 la DIE au profit de l'enseignement supérieur a été multipliée par 2,7, la croissance de la dépense moyenne par étudiant est moins rapide, car le nombre d'inscrits a doublé sur la même période. La dépense par étudiant atteint 11 470 euros en 2018, soit 34,9 % de plus qu'en 1980. Dans le même temps, la dépense moyenne par élève du second degré augmentait de 66,3 %. Pendant une trentaine d'années à partir de 1980, la dépense pour l'enseignement supérieur a progressé presque tous les ans plus que les effectifs ; la dépense par étudiant a ainsi augmenté en moyenne de 1,3 % par an. De 2010 à 2018 en revanche, la hausse des effectifs accélère sans que la dépense suive au même rythme : la dépense par étudiant est en recul de - 0,8 % par an.

Les coûts moyens par étudiant sont très différents selon les filières de formation ► 11.3. Ils varient, en 2018, de 10 120 euros par an pour un étudiant d'université à 14 180 euros pour un étudiant de STS et 15 890 euros pour un élève de CPGE. La dépense par étudiant en université reste inférieure à celles des autres formations bien qu'elle ait connu

la croissance la plus forte depuis 1992. Ces dépenses moyennes ont eu tendance à se rapprocher à partir du milieu des années 2000, mais elles s'écartent à nouveau depuis 2013, la dépense par étudiant en université diminuant chaque année depuis. En 2018, il existe un écart de 5 770 euros entre le coût d'un étudiant en université et celui d'un élève en CPGE.

### La France légèrement au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE

En France, en 2016 les dépenses pour l'enseignement supérieur retenues pour les comparaisons internationales sont légèrement supérieures à la moyenne observée dans les pays de l'OCDE (16 170 équivalents dollars contre 15 560). Les États-Unis se détachent avec un niveau très élevé de dépenses par étudiant (30 170 équivalents dollars) devant la Suède et le Royaume-Uni (plus de 23 000 équivalents dollars par étudiant). À l'inverse, l'Irlande, l'Espagne et l'Italie affichent des dépenses moyennes par étudiant inférieures à celles observées dans les pays de l'OCDE. L'Allemagne dépense quant à elle 17 430 équivalents dollars par étudiant ► 11.4. ■

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- LANDREAU A., DRÉGOIR M., 2019, « 157 milliards d'euros consacrés à l'éducation en 2018 : 6,7 % du PIB », *Note d'Information*, n° 19.38, Paris, MENJ-MESRI-DEPP.
- MENESR-DEPP, 2016, « Le compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », *Les dossiers de la DEPP*, n° 206, Paris.
- Les séries chronologiques ([http://www.education.gouv.fr/cid58535/séries-chronologiques-de-donnees-statistiques-sur-le-systeme-educatif.html#Les\\_couts\\_et\\_les\\_financements](http://www.education.gouv.fr/cid58535/séries-chronologiques-de-donnees-statistiques-sur-le-systeme-educatif.html#Les_couts_et_les_financements)).

### 11.1 La dépense d'éducation pour le supérieur (y compris l'apprentissage au niveau supérieur)

	2014	2015	2016	2017	2018p
<b>DIE pour le supérieur</b>					
aux prix courants (en milliards d'euros)	29,8	29,9	30,6	31,1	31,8
aux prix 2018 (en milliards d'euros)	30,7	30,5	31,0	31,4	31,8
Part dans la DIE (en %)	20,3 %	20,3 %	20,4 %	20,2 %	20,2 %
<b>Dépense moyenne par étudiant aux prix 2018 (en euros)</b>					
	12 100	11 800	11 680	11 560	11 470
<b>Structure du financement initial (en %)</b>					
État <sup>1</sup>	67,9 %	68,4 %	67,5 %	67,9 %	67,6 %
dont MENJ-MESRI	60,6 %	60,9 %	60,2 %	60,9 %	60,7 %
Collectivités territoriales	10,6 %	10,8 %	10,8 %	10,6 %	10,4 %
Autres administrations publiques <sup>2</sup>	3,2 %	3,5 %	3,4 %	3,2 %	3,2 %
Entreprises	8,8 %	9,0 %	9,5 %	9,3 %	9,2 %
Ménages	9,5 %	8,4 %	8,7 %	9,1 %	9,6 %

2018p : données provisoires.

1. État = MENJ + MESRI + autres ministères + reste du monde.

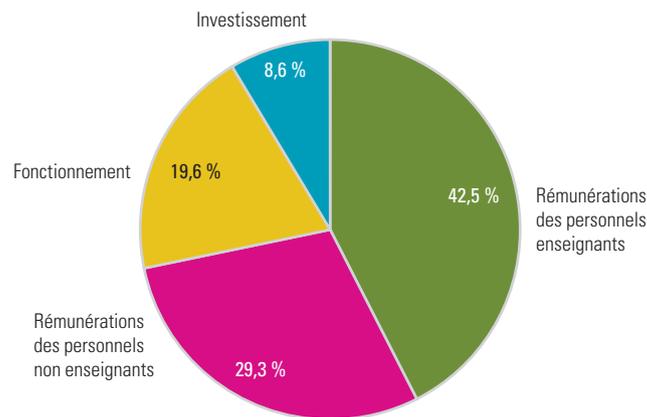
2. Y compris chambres consulaires et l'agence nationale de la recherche (ANR) depuis 2014.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENJ-MESRI-DEPP, Compte de l'éducation.

L'état de l'École 2019 © DEPP

### 11.2 Structure de la dépense des établissements pour le supérieur (y compris l'apprentissage au niveau supérieur), en 2018



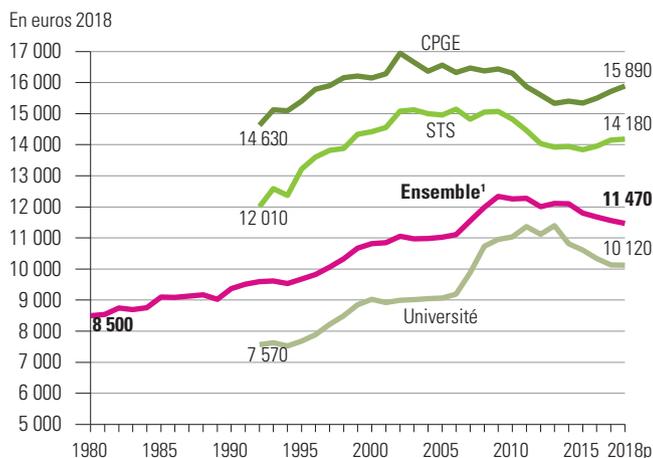
Les données 2018 sont provisoires.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENJ-MESRI-DEPP, Compte de l'éducation.

L'état de l'École 2019 © DEPP

### 11.3 Évolution de la dépense moyenne par étudiant aux prix 2018 (en euros)



2018p : données provisoires.

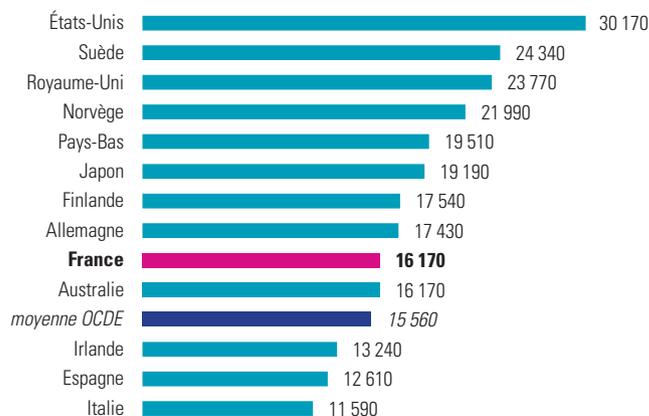
1. Y compris l'apprentissage au niveau supérieur.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENJ-MESRI-DEPP, Compte de l'éducation.

L'état de l'École 2019 © DEPP

### 11.4 Dépense moyenne au titre des établissements d'enseignement par étudiant, y compris activités de recherche et développement¹, en équivalents dollars (2016)



1. voir méthodologie.

Source : OCDE, Regards sur l'éducation, 2019.

L'état de l'École 2019 © DEPP

### Plus des trois quarts des personnels sont sur des missions d'enseignement

Durant l'année scolaire 2018-2019, 1 156 000 personnes sont rémunérées par le ministère de l'Éducation nationale au titre de l'enseignement scolaire : 871 000 personnes enseignent, 274 000 exercent d'autres missions (assistance éducative, éducation, direction d'établissement, administration, logistique, santé et social, etc.), et 11 000 ne sont pas en poste (agents en congé longue durée ou en congé de formation professionnelle). Les femmes sont majoritaires dans la population des personnels de l'enseignement scolaire (72,2 %), particulièrement dans les missions d'enseignement du premier degré, d'éducation et d'assistance éducative ► **12.1**. Parmi les enseignants, 57 % enseignent dans le second degré et 43 % dans le premier degré. La majorité des enseignants exercent dans le secteur public (84 %), le secteur privé sous contrat n'employant que 142 000 enseignants, dont deux tiers dans le second degré.

### Les effectifs d'enseignants croissent dans le premier degré sur 10 ans

Jusqu'en 2012, les effectifs de personnes enseignant dans le public décroissent, portés par les nombreux départs à la retraite et la nette diminution du nombre de postes offerts aux concours : en particulier, ils baissent de 3,7 % dans le premier degré, et de 4,2 % dans le second degré ► **12.2**. Ensuite, l'augmentation des postes ouverts au concours et le recrutement plus important de non-titulaires, dans un contexte de départs à la retraite moins nombreux, entraînent une reprise de la croissance du nombre d'enseignants dans le public (en six ans, + 6,6 % dans le premier degré, + 4,2 % dans le second degré). Entre 2008 et 2018, les effectifs d'enseignants du premier degré privé sous contrat sont plus dynamiques que ceux du public, mais reculent en 2018. Dans le second degré privé sous contrat, les évolutions sont proches de celles du second degré public.

### Le nombre de non-titulaires parmi les enseignants du secteur public augmente sur 10 ans

Depuis 10 ans, la part de non-titulaires parmi les enseignants a augmenté, dans le public et dans le privé sous contrat : elle est ainsi passée de 2,3 % en 2008 à 5,4 % en 2018 dans le public, et de 12,9 % à 17,8 % dans le privé sous contrat ► **12.3**. Cette part connaît un pic en 2013, en raison du recrutement des candidats admissibles à la session exceptionnelle des concours enseignants en tant que

« contractuels admissibles » pour une durée d'un an. En 2018, les effectifs d'enseignants non titulaires du secteur public croissent plus modérément, de moins de 3 %, après deux années de forte hausse de plus de 10 % par an. Comme l'ensemble des enseignants du secteur privé, les non-titulaires décroissent en 2018.

La part des non-titulaires est plus forte parmi les enseignants du second degré que parmi ceux du premier degré, que ce soit dans le secteur privé ou le secteur public.

### Dans le public, pour un départ à la retraite, près de deux postes sont ouverts aux concours enseignants

Chaque année, entre 6 000 et 7 000 enseignants des corps du premier degré public partent à la retraite ► **12.4**. Ce chiffre est stable depuis 2012, en dehors de l'année exceptionnelle de 2017, où les départs avaient été particulièrement nombreux, en lien avec la fin des effets de la réforme de 2010 sur la hausse de l'âge d'ouverture des droits à la retraite : une génération entière atteint cet âge en 2017. Dans le second degré public, le nombre annuel de départs à la retraite des enseignants se stabilise depuis quelques années autour de 8 000 personnes par an.

En 2018, pour un départ à la retraite, environ 1,7 poste est ouvert au concours, dans le premier comme dans le second degré public. L'offre de postes aux concours enseignants du public, qui avait fortement augmenté les années suivant la session basse de 2011, s'était ensuite stabilisée durant trois années, autour de 13 000 postes dans le premier degré et de 14 000 dans le second degré. En 2018, l'offre de postes diminue de 10 % dans le premier degré, et de plus de 11 % dans le second degré. Sur les dernières sessions, la structure de cette offre se modifie légèrement, car de plus en plus de postes sont ouverts aux concours axés sur des personnes déjà en emploi (concours interne et troisième concours). ■

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- MENJ-MESRI-DEPP, 2019, *Bilan social 2017-2018, enseignement scolaire*.
- MENJ-MESRI-DEPP, 2019, *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, Paris, chapitre 9.
- VALETTE C., 2019, « Concours enseignants 2018 du second degré public », *Note d'Information n° 19.25*, MENJ-DEPP.
- VALETTE C., 2019, « Concours de professeurs des écoles dans l'enseignement public à la session 2018 », *Note d'Information n° 19.24*, MENJ-DEPP.

### 12.1 Personnels de l'enseignement scolaire selon les missions en 2018-2019

		Effectifs 2018-2019	Part des femmes
Enseignement		870 904	71,2
Secteur public	1 <sup>er</sup> degré	333 000	84,8
	2 <sup>nd</sup> degré	395 452	58,6
Secteur privé <sup>1</sup>	1 <sup>er</sup> degré	45 781	91,6
	2 <sup>nd</sup> degré	96 671	66,0
Autres missions (non-enseignement)		274 389	75,3
Soutien à l'enseignement		7 889	76,8
Animation pédagogique		10 235	54,7
Assistance éducative		128 975	77,5
Éducation <sup>2</sup>		22 488	78,3
Direction <sup>3</sup>		18 837	52,1
Inspection		3 551	48,9
Administration, logistique, santé et social		82 414	80,1
Aucune affectation <sup>4</sup>		11 075	72,6
Ensemble des personnels		1 156 368	72,2

1. Uniquement enseignants du secteur privé sous contrat, ceux du secteur privé hors contrats ne sont pas payés par le ministère en charge de l'éducation nationale.

2. Organisation de la vie quotidienne de l'établissement, animation éducative, développement psychologique.

3. Y compris directeur d'écoles entièrement déchargés d'enseignement du secteur public.

4. Agents en congé longue durée ou en congé de formation professionnelle.

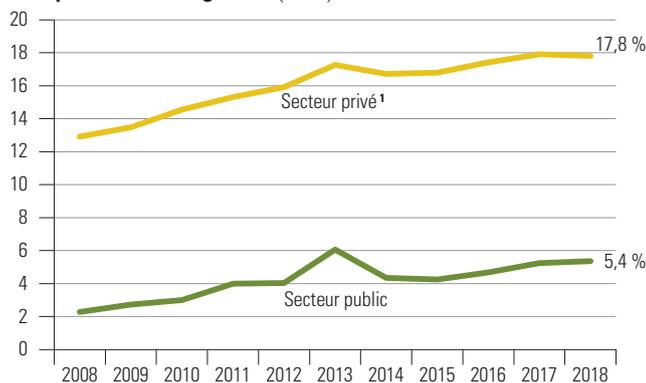
**Note :** parmi les personnels scolaires rémunérés par le MEN figurent les personnels en STS et en CPGE.

**Champ :** France métropolitaine + DOM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'Éducation nationale, en activité au 30 novembre 2018.

**Source :** MENJ-MESRI-DEPP, base statistique des agents (BSA) 2018.

L'état de l'École 2019 © DEPP

### 12.3 Évolution de la part des non-titulaires parmi les enseignants (en %)



1. Pour le privé, uniquement enseignants du secteur privé sous contrat, ceux du secteur privé hors contrat ne sont pas payés par l'Éducation nationale.

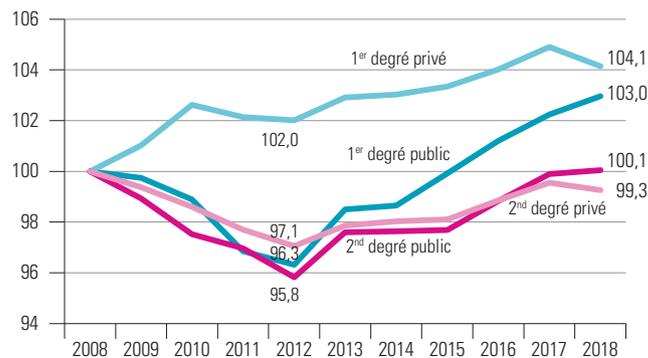
**Lecture :** en 2018, 5,4 % des enseignants dans le secteur public sont non titulaires.

**Champ :** France métropolitaine + DOM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des personnes ayant une mission d'enseignement, parmi l'ensemble des agents, payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre de l'année.

**Source :** MENJ-MESRI-DEPP, base statistique des agents (BSA) 2008-2018.

L'état de l'École 2019 © DEPP

### 12.2 Évolution des effectifs d'enseignants par secteur<sup>1</sup> et par degré<sup>2</sup>



1. Pour le privé, uniquement enseignants du secteur privé sous contrat, ceux du secteur privé hors contrat ne sont pas payés par le ministère en charge de l'éducation nationale.

2. Second degré y compris STS et CPGE.

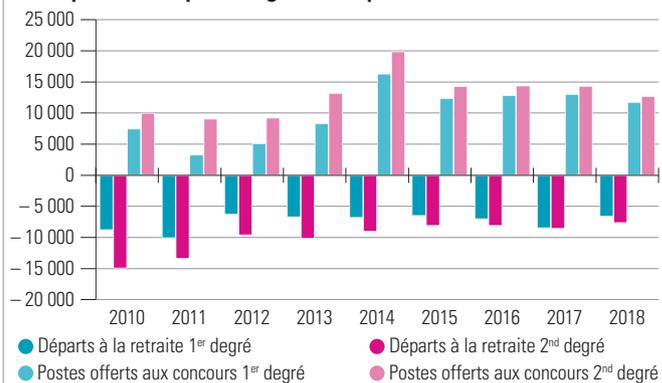
**Lecture :** entre 2008 et 2018, les effectifs d'enseignants dans le premier degré public ont augmenté de 3,0 %.

**Champ :** France métropolitaine + DOM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des personnes ayant une mission d'enseignement, parmi l'ensemble des agents, payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre de l'année.

**Source :** MENJ-MESRI-DEPP, base statistique des agents (BSA) 2008-2018.

L'état de l'École 2019 © DEPP

### 12.4 Évolution des départs à la retraite et des admis aux concours, pour les corps enseignants du public



● Départs à la retraite 1<sup>er</sup> degré  
● Départs à la retraite 2<sup>nd</sup> degré  
● Postes offerts aux concours 1<sup>er</sup> degré  
● Postes offerts aux concours 2<sup>nd</sup> degré

**Lecture :** au cours de l'année civile 2018, 7 700 personnels des corps enseignants du second degré sont partis à la retraite.

À la session 2018, 12 700 postes ont été offerts aux concours et recrutements réservés d'enseignants du second degré.

**Note :** l'ensemble des concours externes (dont concours supplémentaires pour le premier degré et concours externes spéciaux pour le second degré), internes et troisième concours sont comptabilisés, de même que les recrutements réservés.

**Champ :** France entière + COM + Nouvelle-Calédonie, corps enseignants du secteur public. Hors Nouvelle-Calédonie pour les concours du premier degré.

**Sources :** MENJ-MESRI-DEPP, base statistique des agents (BSA) 2007-2017 et annuaires 2007-2014.

L'état de l'École 2019 © DEPP

Il n'existe pas de mesure statistique unique du salaire d'un enseignant, car celle-ci doit être adaptée spécifiquement au contexte. Si le salaire net moyen calculé par la DEPP reflète la fiche de paye moyenne, proche du ressenti du corps enseignant, son équivalent temps plein (EQTP) est un salaire net théorique qui permet davantage de comparaisons entre corps, professions, pays ou dans le temps. Les salaires bruts sont davantage adaptés dans les comparaisons internationales. En particulier, le salaire statutaire reflète la grille salariale théorique.

### Le salaire des enseignants du second degré est supérieur à celui des enseignants du premier degré

En 2017, un enseignant de l'Éducation nationale, qu'il soit à temps complet ou partiel, perçoit en moyenne un salaire net de 2 438 euros par mois ► 13.1. Un enseignant du second degré perçoit en moyenne 1,14 fois plus qu'un enseignant du premier degré. En effet, parmi les enseignants du second degré figurent des enseignants agrégés ou de chaire supérieure, dont la grille de rémunération est plus favorable que la grille des autres corps du second degré qui correspond aussi à celle des professeurs des écoles. En outre, les enseignants du second degré sont moins souvent à temps partiel et ont davantage de possibilités de compléter leur salaire (primes pour heures supplémentaires, indemnités pour missions particulières). Dans le secteur public, le salaire net est en moyenne plus élevé que dans le secteur privé, ce qui s'explique en grande partie par des effets de structure, mais également par les plus forts taux de cotisations salariales des enseignants du privé. Un enseignant perçoit en moyenne 1,13 fois plus qu'une enseignante.

En équivalent temps plein, c'est-à-dire lorsqu'on s'affranchit des différences de temps de travail, un enseignant perçoit en moyenne 2 557 euros. Avec cette approche, l'écart entre les hommes et les femmes diminue à 1,11 puisque les enseignantes sont plus souvent à temps partiel, mais il reste, car les hommes sont plus nombreux dans les corps les plus rémunérateurs.

### Le salaire net moyen des enseignants « présents-présents » augmente de 3,1 % en 2017

Chaque année, la population des enseignants change : certains quittent le ministère quand d'autres arrivent ou reviennent. Parmi les enseignants rémunérés en 2017 par l'Éducation nationale, 94,1 % l'étaient déjà en 2016. Le salaire net moyen de ces enseignants (2 478 euros) augmente de 3,1 % en euros constants par rapport à 2016 ► 13.2. Une partie de cette augmentation est portée par les effets réglementaires, et notamment l'entrée en vigueur du protocole « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) et la hausse du point d'indice, malgré la hausse des cotisations salariales et des prix à la consommation. Mais la majeure partie est la résultante des évolutions individuelles de salaires, car 3 enseignants sur 10 ont bénéficié d'un avancement (de corps, grade ou échelon), et

1 sur 10 a changé de quotité de travail. Nombreux sont également ceux dont le nombre d'heures supplémentaires changent ou qui commencent/terminent d'exercer des fonctions donnant lieu à une prime. Ainsi, en 2017, 66 % des enseignants ont connu une hausse de salaire de plus de 1 %, 12 % une stagnation et 22 % une baisse de plus de 1 %.

### La France est en retrait sur les salaires statutaires de début et de milieu de carrière

En France, le salaire statutaire brut des enseignants du secteur public est relativement bas en début et en milieu de carrière, compte tenu des différences de pouvoir d'achat entre les pays ► 13.3.

Dans l'enseignement élémentaire et au collège, les enseignants en France commencent leur carrière avec un salaire inférieur à la moyenne UE-23, ils gagnent encore moins en moyenne que leurs confrères européens en milieu de carrière et comblent à peine le retard en matière de rémunération à la fin de la carrière. À ces niveaux d'enseignement, durant la première partie de la carrière, les enseignants en Allemagne perçoivent le double du salaire des enseignants en France, à ancienneté égale (début d'échelle et avec 15 ans d'ancienneté).

### Les salaires effectifs en France sont en dessous de ceux en Allemagne et dans d'autres pays comme la Finlande, le Danemark ou les Pays-Bas

Dans l'enseignement élémentaire public, le salaire effectif brut des enseignants est plus faible en France qu'en Allemagne et dans la plupart des pays du Nord européen (Finlande, Pays-Bas, Danemark). Ce constat, valable pour tous les niveaux d'enseignement, tient compte des différences en matière de pouvoir d'achat ► 13.4. Comme en France, le salaire moyen des enseignants en Europe augmente avec les niveaux d'enseignement. Certains pays dérogent à cette règle : par exemple l'Estonie, où il n'y a aucune différence de rémunération entre les niveaux d'enseignement. Plus généralement, dans la plupart des pays où les salaires sont bas en moyenne, ceux-ci évoluent à peine entre les niveaux d'enseignement. ■

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- DEFRESNE M., 2019, « L'évolution du salaire des enseignants entre 2016 et 2017 », *Note d'Information, à paraître*, MENJ-MESRI-DEPP.
- DEFRESNE M., MONSO O., SAINT-PHILIPPE S., 2018, « Les enseignantes perçoivent 14 % de moins que les enseignants. Analyse des écarts de salaire », *Éducation & formations*, n° 96, MEN-DEPP.
- RAKOCEVIC R., 2018, « À salaire égal, travail inégal ? Rémunération des femmes et des hommes enseignants en Europe », *Éducation & formations*, n° 96, MEN-DEPP.
- MENJ-MESRI-DEPP, 2018, *L'Europe de l'éducation en chiffres 2018*, Paris, chapitre 4.

### 13.1 Salaire net mensuel moyen perçu par les enseignants à temps complet ou partiel du ministère de l'Éducation nationale en 2017 (en euros)

	Salaire net moyen			Salaire net moyen EQTP
	Ensemble	Public	Privé	
Corps du premier degré	2 267	2 304	1 968	2 371
Corps du second degré	2 575	2 675	2 169	2 707
Ensemble	2 438	2 501	2 106	2 557
Ratio homme / femme	1,13	1,13	1,09	1,11
Ratio 2 <sup>nd</sup> degré / 1 <sup>er</sup> degré	1,14	1,16	1,10	1,14

Unité : salaires en euros.

Lecture : en 2017, en moyenne, un enseignant du premier degré perçoit un salaire net mensuel de 2 267 euros, soit 2 371 euros en équivalent temps plein (EQTP). Un enseignant du second degré perçoit en moyenne un salaire 1,14 fois plus élevé qu'un enseignant du 1<sup>er</sup> degré. Un enseignant perçoit en moyenne un salaire 1,13 fois plus élevé qu'une enseignante.

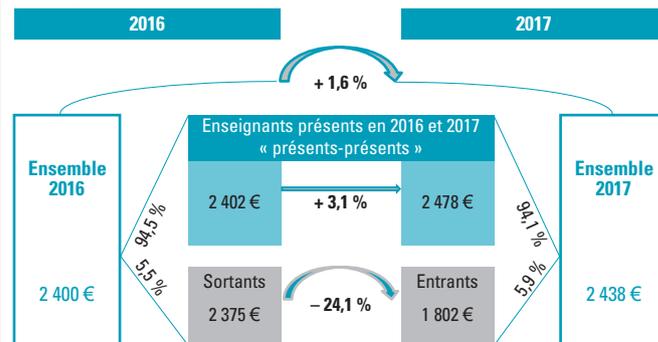
Note : le salaire net moyen correspond à la moyenne simple des salaires perçus sur la fiche de paie. Dans cette approche, tous les enseignants comptent pour un. Le salaire en EQTP est un salaire converti à temps complet. Le salaire net moyen EQTP est une moyenne des salaires EQTP, pondérée par le volume de travail effectif : les enseignants à temps partiel ou incomplet ainsi que les enseignants n'ayant exercé qu'une partie de l'année comptent pour moins qu'un enseignant à temps plein toute l'année. La méthodologie de calcul des salaires est détaillée dans le chapitre 5 du Bilan Social 2017-2018.

Champ : France entière (hors Mayotte). Enseignants titulaires et contractuels, à temps complet ou partiel.

Source : Insee, SIASP ; traitement MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2019 © DEPP

### 13.2 Décomposition de l'évolution du salaire net mensuel moyen entre 2016 et 2017 des enseignants à temps complet ou partiel (en euros constants<sup>1</sup>)



1. Les salaires nets 2016 ont été corrigés de la hausse des prix qui s'élève à 1,03 % en moyenne annuelle entre 2016 et 2017 (0,18 % entre 2015 et 2016).

Lecture : le salaire net moyen des enseignants de 2017 augmente de 1,6 % en euros constants par rapport au salaire net moyen des enseignants de 2016. Cette augmentation résulte de l'évolution 2016-2017 du salaire net moyen des présents-présents et de la différence de salaire entre les sortants 2016 et les entrants 2017. Les présents-présents représentent 94,5 % de la population enseignante en 2016. Le salaire net moyen de ces présents-présents augmente de 3,1 % en 2017. Les sortants représentent 5,5 % de la population enseignante en 2016 et les entrants représentent 5,9 % de la population enseignante en 2017. L'écart de salaire entre les sortants 2016 et les entrants 2017 est égal à 24,1 %.

Champ : France entière (hors Mayotte). Enseignants titulaires et contractuels, à temps complet ou partiel. Source : Insee, SIASP ; traitement MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2019 © DEPP

### 13.3 Salaire statutaire moyen brut des enseignants dans l'Union européenne, à différentes étapes de leur carrière, selon le niveau d'enseignement, en 2017/2018, en US \$, en PPA

	Salaire débutant	Salaire après 15 ans d'ancienneté	Salaire en fin de carrière
CITE 1 (enseignement élémentaire)			
France	30 872	37 700	54 503
Moyenne UE-23	32 987	45 748	54 354
Espagne	40 813	47 107	57 983
Allemagne	60 507	74 486	79 355
CITE 24 (premier cycle du secondaire général)			
France	32 492	39 320	56 283
Moyenne UE-23	34 261	47 772	57 403
Espagne	45 509	52 506	64 473
Allemagne	67 163	80 993	88 214

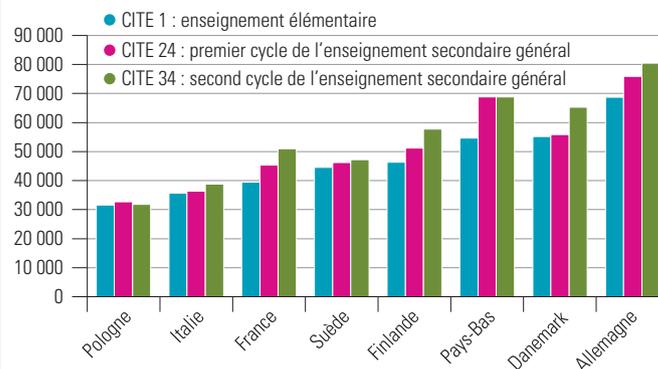
Lecture : le salaire statutaire des enseignants majoritaires dans l'enseignement élémentaire en France (professeurs des écoles) s'élève à 30 872 dollars US \$ (en parité de pouvoir d'achat) en début de carrière et culmine à 54 503 dollars PPA en fin de carrière. Au même niveau d'enseignement en Allemagne, les professeurs perçoivent 60 507 dollars PPA en début et 79 355 dollars PPA en fin de carrière.

Champ : enseignants à temps plein, détenant la qualification majoritaire à un niveau d'enseignement donné (en France : professeurs des écoles dans l'élémentaire et certifiés dans le premier cycle du secondaire). La moyenne UE couvre les pays à la fois membres de l'Union européenne et de l'OCDE.

Source : OCDE, Regards sur l'éducation, 2019, tableau D3.1a, collecte commune avec le réseau européen Eurydice.

L'état de l'École 2019 © DEPP

### 13.4 Salaire effectif moyen brut des enseignants âgés de 25 à 64 ans dans l'Union européenne, selon le niveau d'enseignement, en 2017 (en \$ PPA)



Lecture : le salaire moyen effectif des enseignants du premier cycle de l'enseignement secondaire en France s'élève à 45 375 dollars US en PPA en 2016 et à 75 904 \$ PPA en Allemagne en 2016/2017.

Note : année de référence 2016 pour la France, 2017 pour la Suède et 2016/2017 pour les autres pays. L'absence de données pour de nombreux pays ne permet pas le calcul d'une moyenne européenne.

Champ : enseignants à temps plein (sauf les pays qui calculent des équivalents temps plein : Pays-Bas). Secteur public. Champ France : France entière (hors Mayotte).

Source : OCDE, Regards sur l'éducation, 2019, tableau D3.4, collecte commune avec le réseau européen Eurydice, à partir de diverses sources nationales (Insee-SIASP pour la France, traitement DEPP).

L'état de l'École 2019 © DEPP

### En moyenne, le nombre d'élèves par enseignant est moins élevé dans le second degré que dans le premier degré

Lors de l'année scolaire 2017/2018, les élèves sont en moyenne 20,1 par enseignant dans le premier degré public ► 14.1. Ce nombre diminue depuis 2014, où il y avait 20,8 élèves par enseignant, en raison de la succession de nombreux postes ouverts aux concours et d'une démographie d'élèves qui se tasse. À l'inverse, dans le premier degré privé, le nombre d'élèves par enseignant est en légère augmentation ces dernières années, passant de 23,1 élèves par enseignant en moyenne en 2010 à 24,0 en 2017. L'écart important entre le secteur public et le secteur privé dans le premier degré va donc en s'accroissant : en 2017, le privé compte 3,9 élèves de plus par enseignant que le public.

Le nombre moyen d'élèves par enseignant est beaucoup moins élevé dans le second degré que dans le premier degré : en 2017/2018, on compte en moyenne 12,7 élèves par enseignant dans le public et 14,1 dans le privé ► 14.2. Ce nombre progresse légèrement d'année en année depuis 2008, quel que soit le secteur d'enseignement : le début de période se caractérise par un recul du nombre d'enseignants puis, à partir de 2013, la hausse du nombre d'enseignants est moins forte que le dynamisme des élèves, avec l'arrivée de générations nombreuses dans le second degré (entre 40 000 et 50 000 élèves en plus chaque année). L'augmentation est plus lente dans le secteur public, ce qui creuse l'écart avec le secteur privé : en 2017, il y a 1,4 élève par enseignant en plus dans le privé par rapport au public.

### Un encadrement moins favorable en France dans l'élémentaire

Au niveau international, le nombre d'élèves par enseignant n'est, pour le premier degré, calculé que pour le niveau élémentaire, et il est très variable selon les pays. En 2017, il est de 19,5 élèves par enseignant en moyenne en élémentaire en France, soit devant le Royaume-Uni (16,9) et l'Allemagne (15,4). Ce niveau est bien supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE (15,2 élèves en moyenne par enseignant) ► 14.3. En revanche, les élèves des établissements scolaires du second degré bénéficient en France de taux d'encadrement en moyenne équivalents ou meilleurs que l'Allemagne et la Suède. Pour 2017, le nombre d'élèves par enseignant s'établit à 13,0 en France, soit au même niveau de la moyenne des pays de l'OCDE (13,3) mais moins qu'au Royaume-Uni (16,4) et qu'aux Pays-Bas (17,0). Cet indicateur est une approche simplifiée des conditions d'accueil des élèves pour permettre des comparaisons internationales.

### Le nombre d'heures d'enseignement allouées par élève évolue différemment selon le cycle

Dans le second degré, l'augmentation du nombre d'élèves par enseignant au cours de la décennie s'est accompagnée d'une évolution différente du nombre d'heures d'enseignement allouées par élèves (H/E) selon les cycles ► 14.4. Le second cycle général et technologie a été le plus impacté : alors qu'en 2009, 139 heures d'enseignement de professeurs étaient mobilisées pour 100 élèves chaque semaine, ce ne sont plus que 129 heures en 2018. Les heures allouées aux élèves en collège ont moins diminué (baisse de 124 à 119). En revanche, davantage de moyens ont été accordés au second cycle professionnel : pour 100 élèves, 215 heures d'enseignement sont mobilisées en 2018, contre 209 heures en 2009. ■

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- MENJ-MESRI-DEPP, 2019, *Bilan social 2017-2018, volume 1. Enseignement scolaire*.
- MENJ-MESRI-DEPP, 2019, *Repères et références statistiques sur les enseignants, la formation et la recherche*, Paris, chapitre 9.
- MEN-MESRI-DEPP, 2018, *L'Europe de l'Éducation en chiffres 2018*, Paris, chapitre 4.

### 14.1 Évolution du nombre moyen d'élèves par enseignant dans le premier degré depuis 2008



**Lecture :** pour l'année scolaire 2017/2018, les élèves sont en moyenne 20,1 par enseignant dans le premier degré public (niveau préélémentaire et élémentaire).

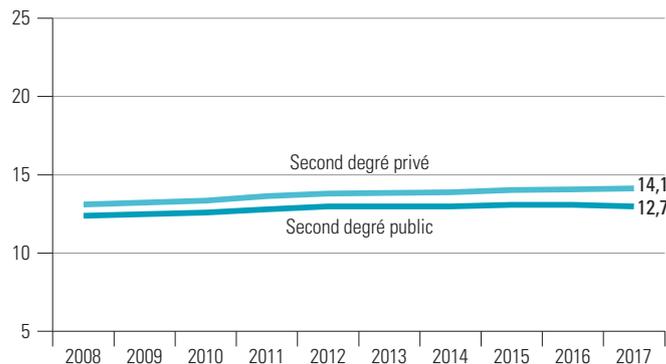
**Note :** le nombre moyen d'élèves par enseignant correspond à l'effectif d'élèves en équivalents temps plein divisé par le nombre d'enseignants en équivalents temps plein.

**Champ :** France métropolitaine + DOM, ensemble des agents payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre.

**Source :** MENJ-MESRI-DEPP, base statistique des agents (BSA) de 2008 à 2017.

L'état de l'École 2019 © DEPP

### 14.2 Évolution du nombre moyen d'élèves par enseignant dans le second degré depuis 2008



**Lecture :** pour l'année scolaire 2017/2018, les élèves sont en moyenne 12,7 par enseignant dans le second degré public.

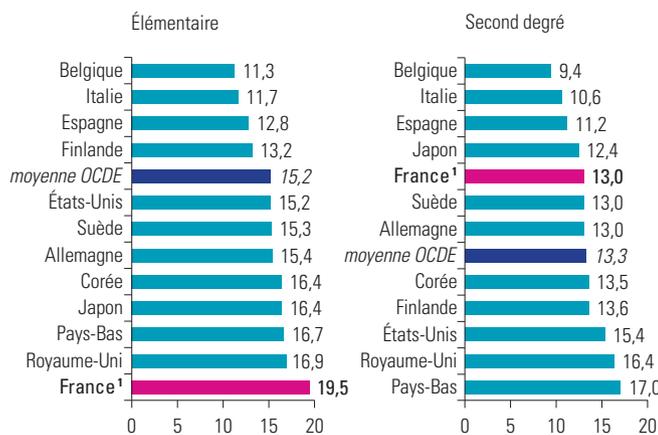
**Note :** le nombre moyen d'élèves par enseignant correspond à l'effectif d'élèves en équivalents temps plein divisé par le nombre d'enseignants en équivalents temps plein.

**Champ :** France métropolitaine + DOM, ensemble des agents payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre.

**Source :** MENJ-MESRI-DEPP, base statistique des agents (BSA) de 2008 à 2018.

L'état de l'École 2019 © DEPP

### 14.3 Nombre moyen d'élèves par enseignant et par niveau en 2017

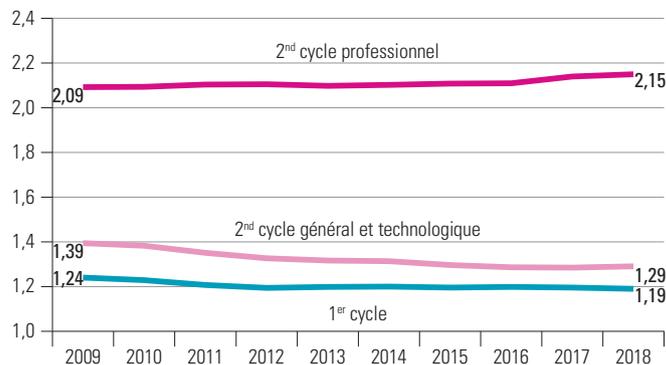


**1.** Les calculs des taux d'encadrement de l'enseignement scolaire pour la France ont été révisés par la DEPP. Les valeurs pour la France prennent en compte la nouvelle méthodologie qui sera mise en ligne ultérieurement sur le site de l'OCDE.

**Source :** OCDE, *Regards sur l'éducation*, 2019.

L'état de l'École 2019 © DEPP

### 14.4 Évolution du nombre d'heures d'enseignement allouées par élève (H/E) dans le second degré



**Lecture :** pour la rentrée scolaire 2018/2019, le H/E au collège est de 1,19 soit, en moyenne, 119 heures d'enseignement de professeurs mobilisées pour 100 élèves.

**Note :** les STS et CPGE ne sont pas inclus. Le premier cycle comprend les enseignements dispensés en Segpa.

**Champ :** France métropolitaine + DOM, secteurs public et privé sous contrat.

**Source :** MENJ-MESRI-DEPP, bases relais 2009-2018.

L'état de l'École 2019 © DEPP

TALIS, l'enquête internationale sur l'enseignement et l'apprentissage de l'OCDE réalisée tous les cinq ans, donne la parole aux enseignants et aux chefs d'établissement sur leurs pratiques professionnelles et sur les conditions d'exercice de leur métier. Les enseignants de collège en France participent à cette enquête depuis 2013.

### Les enseignants français se sentent moins efficaces que leurs collègues européens

Quelle que soit la dimension interrogée (gestion de classe, enseignement et engagement des élèves), les enseignants en France expriment un sentiment d'efficacité personnelle dégradé en 2018, tant par rapport à leurs homologues européens que par rapport aux enseignants français interrogés en 2013 ► **15.1**. Par exemple, 28 % des enseignants français interrogés en 2018 témoignent d'une grande capacité à calmer un élève bruyant ou perturbateur, contre 36 % pour la moyenne Union européenne (UE) et 45 % pour la moyenne française en 2013.

Les enseignants se percevant comme les moins efficaces sont ceux qui déclarent avoir le moins recours à des pratiques identifiées comme de potentiels déterminants de la motivation et de la réussite des élèves, telles que les stratégies d'activation cognitive (comme le fait de donner des exercices sans solution évidente) ou les activités visant à développer l'esprit critique ou l'autonomie des élèves.

### Selon leur ancienneté, ils portent un regard différent sur leur formation initiale

Par rapport à leurs collègues européens, à l'issue de leur formation initiale, les enseignants français sont moins nombreux à témoigner d'un sentiment de préparation positif sur des aspects essentiels du métier. Par exemple, seul un quart d'entre eux se sent préparé au suivi de l'apprentissage et de la progression des élèves, contre près de la moitié pour la moyenne UE. Les écarts observés ne traduisent pas systématiquement des écarts dans les contenus abordés en formation ► **15.2**. Ainsi, 73 % des enseignants français ont bénéficié d'une formation initiale aux pratiques de classe, mais seuls 44 % d'entre eux expriment un sentiment de préparation positif (contre 84 % et 67 % pour la moyenne UE, respectivement).

Ce constat général doit néanmoins être nuancé par l'appréciation plus positive des enseignants entrés récemment dans le métier s'agissant de leur sentiment de préparation ► **15.4**. Ils sont également plus nombreux à avoir bénéficié d'une formation élargie en termes de contenus ► **15.3**.

### Ils manifestent un engagement constant à l'égard de leur métier et expriment de nouveaux besoins de formation

Les enseignants français font état de leur satisfaction vis-à-vis de leur travail : 9 sur 10 déclarent aimer travailler dans leur collège et 7 sur 10 rapportent que leurs élèves s'efforcent de faire régner un climat agréable d'apprentissage.

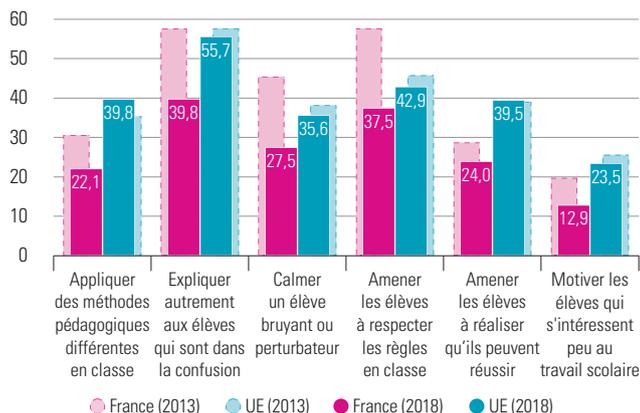
Leur taux de participation à des actions de formation continue est de 83 % (contre 92 % pour la moyenne UE) et les besoins les plus élevés de formation continue déclarés concernent l'enseignement aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers (34 %), la mise en œuvre d'approches pédagogiques individualisées (24 %) et les compétences numériques pour l'enseignement (23 %).

Relativement à leurs collègues européens, les enseignants français sont moins exposés au frein que constitue le coût des formations continues et déclarent bénéficier d'un plus grand soutien de la part de leur administration. ■

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- CHARPENTIER A., EMBAREK R., RAFFAELLI C., SOLNON A., 2019, « Pratiques de classe, sentiment d'efficacité personnelle et besoins de formation : une photographie inédite du métier de professeur des écoles début 2018 », *Note d'Information*, n° 19.22, MENJ-MESRI-DEPP.
- CHARPENTIER A., SOLNON A., 2019, « La formation continue, un levier face à la baisse du sentiment d'efficacité personnelle des enseignants au collège ? », *Note d'Information*, n° 19.23, MENJ-MESRI-DEPP.

### 15.1 Sentiment d'auto-efficacité des enseignants de collège : comparaisons dans le temps et dans l'espace (en %)



**Lecture :** en France en 2018, 22,1 % des enseignants interrogés déclarent une grande capacité à appliquer des méthodes pédagogiques différentes en classe, contre 30,6 % en 2013, 39,8 % de leurs collègues européens en 2018 et 35,4 % d'entre eux en 2013.

**Champ :** la moyenne UE (hors France) est calculée à partir de l'échantillon des 15 pays membres ayant répondu à Talis 2013 et Talis 2018.

**Source :** MENJ-MESRI-DEPP, OCDE, enquêtes internationales Talis.

L'état de l'École 2019 © DEPP

### 15.2 Formation initiale des enseignants français et européens de collège en 2018 (en %)

% d'enseignants :	ayant abordé le contenu en formation initiale		exprimant un sentiment de préparation positif	
	France	UE	France	UE
Contenu propre à la discipline enseignée	93,7	92,4	82,9	81,9
Pratiques employées en classe	73,3	84,3	43,9	66,8
Enseignement à des élèves de niveaux différents	49,1	57,6	25,3	41,5
Enseignement de compétences transversales	38,6	58,1	24,2	43,4
Utilisation des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement	50,9	52,9	28,7	39,4
Gestion de la classe et du comportement des élèves	55,1	64,8	22,3	47,1
Suivi de l'apprentissage et de la progression des élèves	44,7	62,7	25,8	47,1

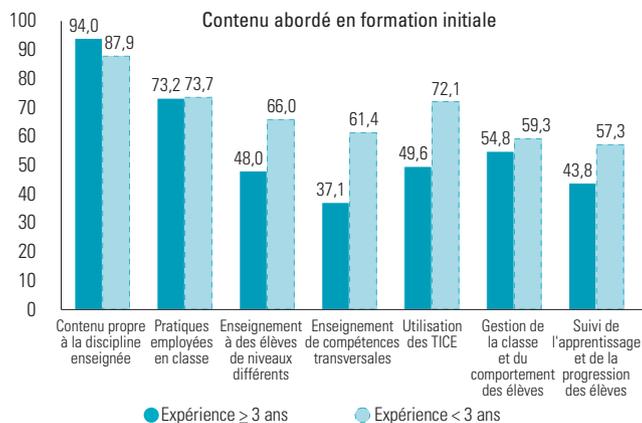
**Lecture :** en France en 2018, 93,7 % des enseignants interrogés déclarent que leur formation initiale abordait le contenu propre à la discipline enseignée et 82,9 % rapportent un sentiment de préparation positif dans ce domaine (contre 92,4 % et 81,9 % pour la moyenne européenne, respectivement).

**Champ :** la moyenne UE (hors France) est calculée à partir de l'échantillon des 15 pays membres ayant répondu à Talis 2013 et Talis 2018.

**Source :** MENJ-MESRI-DEPP, OCDE, enquête internationale Talis.

L'état de l'École 2019 © DEPP

### 15.3 Formation initiale des enseignants français de collège : comparaisons selon l'ancienneté en 2018 (en %)



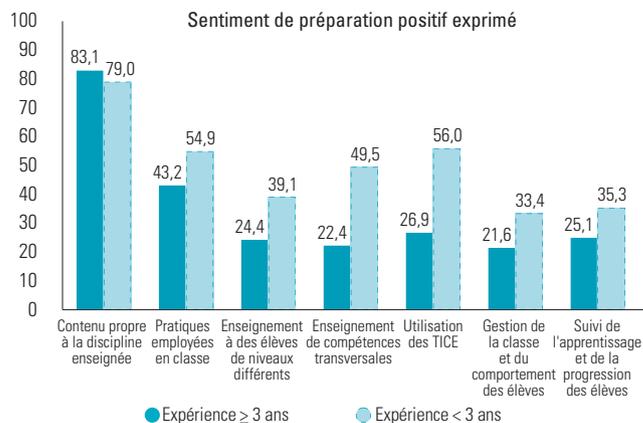
**Lecture :** parmi les enseignants dont l'expérience dans le métier est supérieure ou égale à 3 ans, 94,0 % ont abordé en formation initiale le contenu propre à la discipline enseignée contre 87,9 % parmi les enseignants dont l'expérience dans le métier est inférieure à 3 ans.

**Champ :** enseignants français de collège ayant participé à Talis 2018.

**Source :** MENJ-MESRI-DEPP, OCDE, enquête internationale Talis.

L'état de l'École 2019 © DEPP

### 15.4 Sentiment de préparation positif des enseignants français de collège : comparaisons selon l'ancienneté en 2018 (en %)



**Lecture :** parmi les enseignants dont l'expérience dans le métier est supérieure ou égale à 3 ans, 83,1 % expriment un sentiment de préparation positif sur le contenu propre à la discipline enseignée en formation initiale contre 79,0 % parmi les enseignants dont l'expérience dans le métier est inférieure à 3 ans.

**Champ :** enseignants français de collège ayant participé à Talis 2018.

**Source :** MENJ-MESRI-DEPP, OCDE, enquête internationale Talis.

L'état de l'École 2019 © DEPP

### Le nombre d'élèves par classe diminue nettement dans les écoles élémentaires publiques

Alors qu'il était relativement stable entre 2013 et 2016, le nombre moyen d'élèves par classe (E/C) de niveau élémentaire est en nette baisse en 2017 et en 2018 dans le secteur public, en lien avec le dédoublement des classes de CP et de CE1 en réseau d'éducation prioritaire. Il s'établit à 22,3, soit presque trois élèves de moins par classe que dans les écoles privées sous contrat (25,1) ► 16.1.

Dans les classes de niveau préélémentaire des écoles publiques, la diminution du nombre d'élèves s'est faite de manière très régulière entre 2013 et 2017 (- 0,2 élève par an en moyenne) avant de se stabiliser en 2018. Ces classes accueillent en moyenne 24,1 élèves, contre 25,7 élèves pour les classes de même niveau dans les écoles privées sous contrat.

### Forte baisse de la taille des classes en éducation prioritaire

La refondation de l'éducation prioritaire est entrée en vigueur à la rentrée 2015. Dans les écoles concernées, des moyens supplémentaires sont alloués. En 2015, tous niveaux confondus, la taille des classes était ainsi de 22,9 élèves en REP+ et 23,0 en REP, contre 23,9 dans les écoles publiques hors éducation prioritaire.

Ces écarts ont augmenté, d'abord à la rentrée 2017 à la suite de la mise en place des CP dédoublés en REP+, puis à la rentrée 2018 avec l'élargissement de la mesure aux élèves de CP en REP et aux élèves de CE1.

Entre les rentrées 2015 et 2018, la taille des classes de CP en REP+ et en REP s'est ainsi considérablement réduite, passant de 21,7 à 12,7 élèves en REP+ et de 21,8 à 12,8 élèves en REP. De la même manière, la taille des classes de CE1 en REP+ est passée de 22,6 à 14,2 élèves. Cette diminution de la taille des classes de CP et de CE1 en éducation prioritaire ne s'est pas faite au détriment des autres niveaux ; en effet, le nombre d'élèves par classe y diminue également. Le même constat s'applique aux écoles hors éducation prioritaire : tous niveaux confondus, le nombre d'élèves par classe est désormais de 23,9 dans ces écoles, contre 24,1 en 2015 ► 16.2.

### Léger recul de la scolarisation précoce

Sur une longue période, le taux de scolarisation des enfants de deux ans est orienté à la baisse : de 35 % au début des années 2000, il s'est depuis stabilisé et oscille autour de 12 % depuis 2012. En 2018, le taux de scolarisation atteint 11,5 %, soit - 0,2 point par rapport à 2017 ► 16.3.

Afin de lutter contre les inégalités scolaires, la scolarisation précoce s'est développée en REP et REP+. Le taux de scolarisation à deux ans s'établit à 19,2 % en REP et à 22,0 % en REP+, soit 20,3 % pour l'ensemble de l'éducation prioritaire. Ce taux est de 9,4 % dans les autres écoles.

### Les écoles élémentaires continuent de s'équiper progressivement en matériels informatiques

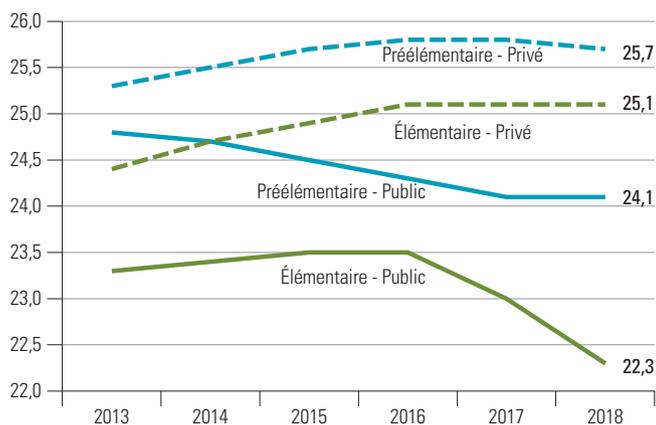
L'équipement informatique et numérique dans les écoles publiques du premier degré est moins généralisé que dans les établissements publics du second degré. En 5 ans, le nombre d'ordinateurs pour 100 élèves a progressé de 28 % et celui des portables pour 100 élèves a presque doublé. Ce sont les écoles élémentaires qui sont le mieux dotées. En 2019, on comptabilise 14,4 ordinateurs pour 100 élèves en élémentaire et 6,3 en préélémentaire ► 16.4.

L'accès à Internet se généralise au sein des écoles publiques. 76,4 % des établissements publics du premier degré disposent d'un accès Internet dans au moins la moitié de leurs classes. ■

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- MENJ-MESRI-DEPP, 2019, *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, Paris, chapitres 2.1, 2.2 et 2.10.
- ROBIN J., 2018, « Les élèves du premier degré à la rentrée 2018 : le dédoublement des classes de CP et de CE1 dans l'éducation prioritaire s'amplifie », *Note d'Information*, n° 18.27, MENJ-MESRI-DEPP.
- STÉFANO A., 2018, « L'éducation prioritaire. État des lieux », *Note d'Information*, n° 18.02, MEN-MESRI-DEPP.

### 16.1 Évolution du nombre d'élèves par classe dans le premier degré, selon le niveau et le secteur



**Lecture :** à la rentrée 2018, les classes de niveau élémentaire des écoles publiques accueillent en moyenne 22,3 élèves.  
**Champ :** France métropolitaine + DOM, hors ULIS.  
**Source :** MENJ-MESRI-DEPP, enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire. La source Diapré est un dispositif de remontée de données individuelles du premier degré.

L'état de l'École 2019 © DEPP

### 16.2 Nombre d'élèves par classe dans le secteur public, par niveau d'enseignement du premier degré

	REP+		REP		Public hors EP	
	2015	2018	2015	2018	2015	2018
Préélémentaire	23,2	22,7	23,4	22,8	24,9	24,4
CP	21,7	12,7	21,8	12,8	22,5	22,3
CE1	22,6	14,2	22,7	21,0	23,3	23,2
CE2	22,9	21,7	23,1	22,2	24,0	23,9
CM1	23,0	22,0	23,3	22,4	24,3	24,1
CM2	23,1	22,3	23,4	22,7	24,4	24,3
<b>Total</b>	<b>22,9</b>	<b>19,2</b>	<b>23,0</b>	<b>20,5</b>	<b>24,1</b>	<b>23,9</b>

EP : éducation prioritaire.

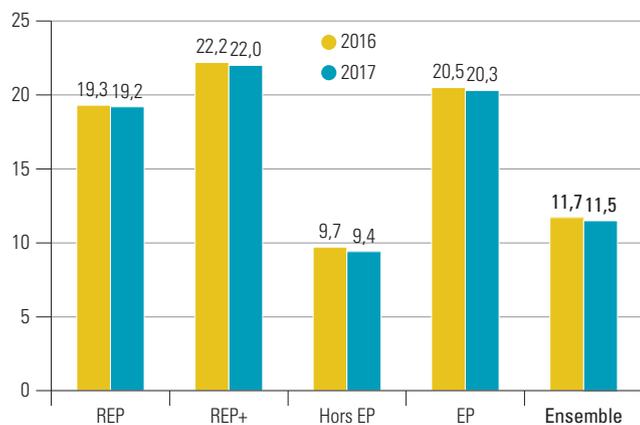
**Lecture :** à la rentrée 2018, les élèves de niveau CP en REP+ étaient dans des classes de 12,7 élèves en moyenne, contre 21,7 élèves à la rentrée 2015.

**Champ :** France métropolitaine + DOM, secteur public.

**Source :** MENJ-MESRI-DEPP, constats de rentrée premier degré.

L'état de l'École 2019 © DEPP

### 16.3 Taux de scolarisation à deux ans (en %)



EP : éducation prioritaire.

**Lecture :** à la rentrée 2018, 11,5 % des enfants de deux ans sont scolarisés dans les écoles publiques et privées ; ils sont 20,3 % en éducation prioritaire.

**Champ :** enfants de deux ans en France métropolitaine + DOM.

**Source :** MENJ-MESRI-DEPP, constats de rentrée premier degré et constats démographie.

L'état de l'École 2019 © DEPP

### 16.4 Les technologies d'information et de communication pour l'enseignement dans les écoles publiques en 2014 et en 2019

	2013/2014			2018/2019		
	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	Ensemble 1 <sup>er</sup> degré	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	Ensemble 1 <sup>er</sup> degré
Nombre d'ordinateurs pour 100 élèves	4,9	11,3	9,7	6,3	14,4	12,4
Nombre de portables pour 100 élèves	1,0	4,1	3,4	2,3	7,3	6,1
Nombre de classes mobiles pour 1 000 élèves	0,3	2,5	2,0	0,6	3,6	2,9
Nombre de vidéoprojecteurs pour 1 000 élèves	3,0	8,1	6,9	6,4	14,9	12,8
Nombre de tableaux interactifs pour 1 000 élèves	1,2	6,8	5,4	3,9	17,0	13,8
% d'écoles où au moins la moitié des classes ont un accès à Internet	32,0	65,0	54,4	58,7	82,9	76,4

**Lecture :** en 2014, les écoles élémentaires publiques disposaient en moyenne de 11,3 ordinateurs pour 100 élèves. En 2019, elles en disposent en moyenne de 14,4.

**Champ :** France métropolitaine + DOM, public.

**Source :** MENJ-MESRI-DEPP et DNE, système d'information sur les TICE dans les établissements publics des premier et second degrés.

L'état de l'École 2019 © DEPP

### Le nombre d'élèves par classe varie fortement selon le cycle d'enseignement

Les conditions d'accueil des élèves sont traditionnellement appréciées dans le second degré par le nombre moyen d'élèves par classe ou division (E/D). La taille moyenne des classes varie fortement selon le niveau ou cycle d'enseignement.

À la fin des années 1980, l'afflux important des élèves issus de générations nombreuses avait ainsi entraîné un alourdissement des classes de premier cycle, mais surtout de second cycle général et technologique ► **17.1**. Vers 1990, les classes des formations en lycées généraux et technologiques comptaient en moyenne 30 élèves, contre 24 pour les formations en collèges et 23 pour les formations en lycées professionnels (publics et privés). Les années suivantes, tandis que la situation restait relativement stable en collège, les seconds cycles ont vu leurs classes s'alléger avec le recul démographique. À la rentrée 2018, la taille moyenne des classes s'élève en collège à 25,4 élèves et dans le second cycle général et technologique à 29,1, tandis qu'elle diminue en second cycle professionnel à 18,3.

### Stabilité des effectifs d'élèves par structure

Le nombre moyen d'élèves par classe ne renseigne que partiellement sur les conditions réelles d'accueil dans le second degré, car plusieurs enseignements sont assurés en groupe, donc en structures plus petites. L'indicateur E/S, qui mesure le nombre d'élèves dont un enseignant a la charge en moyenne pendant une heure, prend en compte tous les enseignements, qu'ils soient assurés en classe entière ou en groupe. Cet indicateur est très différent selon le niveau de formation. En 2018, il est le plus faible pour les formations en Segpa avec 12,4 élèves, puis pour les formations professionnelles en lycée avec 15,6 élèves en moyenne ► **17.2**.

Bien que le nombre d'élèves par classe soit plus important pour les formations générales et technologiques en lycée que pour les formations en collège, leur indicateur E/S est assez proche avec environ 24 élèves par heure de cours.

### Les écarts de composition sociale entre collèges restent importants

Les collèges accueillent des populations très différentes selon le milieu social. À la rentrée 2018, la proportion d'élèves qui sont de milieu défavorisé, c'est-à-dire enfants d'ouvriers ou d'inactifs, est supérieure à 48,7 % dans le quart des collèges les plus défavorisés et inférieure à 22,3 % dans le quart des collèges les plus favorisés ► **17.3**.

Les collèges publics scolarisent en moyenne 40,9 % d'élèves de milieu défavorisé alors que les collèges privés scolarisent 17,5 % d'élèves de milieu défavorisé. Un quart des collèges privés accueille au moins 25,6 % de collégiens de milieu défavorisé, et un quart scolarise moins de 6,8 % de collégiens de milieu défavorisé.

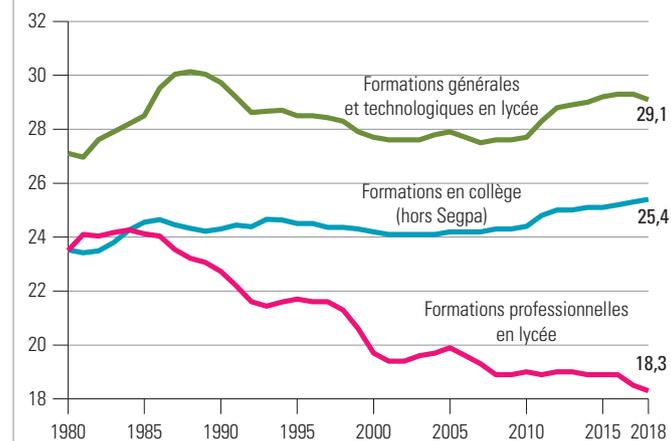
### Des disparités d'équipement numérique entre les établissements publics du second degré

L'équipement informatique et numérique dans les établissements publics du second degré a beaucoup progressé ces dernières années. En 5 ans, le nombre d'ordinateurs pour 100 élèves a progressé de 30 % et celui des portables pour 100 élèves a plus que doublé. Toutefois, le rythme d'augmentation tend à se ralentir. Ce sont les lycées professionnels qui sont le mieux dotés. En 2019, on comptabilise 33,8 ordinateurs pour 100 élèves en collège, 43,9 en lycées généraux et technologiques et 62,0 en lycées professionnels ► **17.4**. L'accès à Internet est généralisé au sein des établissements. 94,8 % des établissements publics du second degré disposent d'un accès Internet dans au moins la moitié de leurs classes. ■

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- CHAUMERON S., 2018, « Disparités d'équipement numérique dans les lycées : les lycées professionnels globalement mieux dotés », *Note d'Information*, n° 18.20, MEN-MESRI-DEPP.
- GIVORD P., GUILLERM M., MONSO O., MURAT F., 2016, « La ségrégation sociale entre les collèges. Quelles différences entre public et privé, aux niveaux national, académique et local ? », *Éducation & formations*, n° 91, p. 53-76.
- MENJ-MESRI-DEPP, 2019, *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, Paris, chapitres 2.5, 2.10 et 9.11.
- THOMAS J.-E., 2018, « Dans le second degré, un enseignant est face à 22 élèves en moyenne pendant une heure de cours en 2017 », *Note d'Information*, n° 18.31, MENJ-MESRI-DEPP.

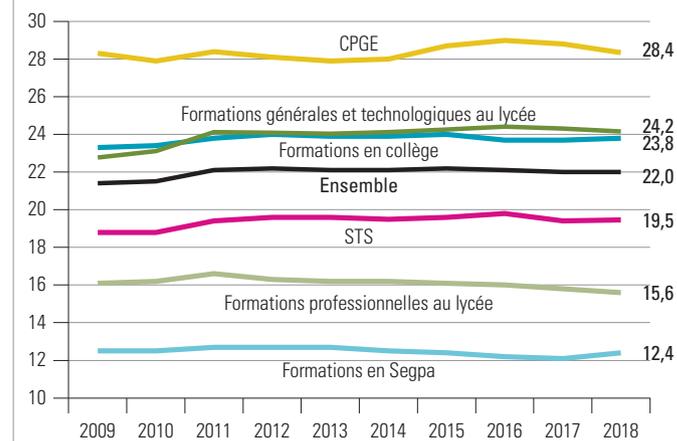
17.1 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe (1980-2018)



Champ : France métropolitaine + DOM, public et privé.  
Source : MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2019 © DEPP

17.2 Évolution depuis 2009 des effectifs d'élèves par structure (E/S) selon la formation

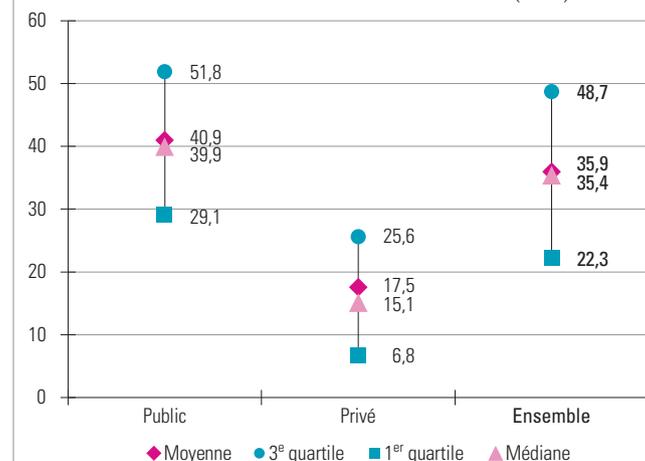


Lecture : tous secteurs confondus et toutes formations confondues, un enseignant a en charge 22 élèves en moyenne pendant une heure de cours.

Champ : France métropolitaine + DOM, public et privé sous contrat, enseignants en charge d'élèves à l'année.  
Source : MENJ-MESRI-DEPP, bases Relais, SYSCA.

L'état de l'École 2019 © DEPP

17.3 Répartition des collèges selon la proportion d'élèves de milieu social défavorisé à la rentrée 2018 (en %)



Lecture : en 2018, un quart des collèges publics ont moins de 29,1 % d'élèves de milieu social défavorisé, et un quart en ont plus de 51,8 %. La proportion d'élèves de milieu défavorisé dans les collèges publics, pris dans leur ensemble, est de 40,9 %.  
Champ : France métropolitaine + DOM, collèges publics et privés sous contrat sous tutelle du MENJ.  
Source : MENJ-MESRI-DEPP, base Scolarité 2018.

L'état de l'École 2019 © DEPP

17.4 Les technologies d'information et de communication pour l'enseignement dans les établissements publics en 2014 et en 2019

	2013/2014				2018/2019			
	Collèges	Lycées GT	Lycées pro	Ensemble 2 <sup>nd</sup> degré	Collèges	Lycées GT	Lycées pro	Ensemble 2 <sup>nd</sup> degré
Nombre d'ordinateurs pour 100 élèves	22,0	41,0	52,8	30,4	33,8	43,9	62,0	39,4
Nombre de portables pour 100 élèves	3,8	4,5	6,1	4,2	11,7	4,9	6,3	8,9
Nbre de classes mobiles pour 1 000 élèves	1,0	0,7	1,6	1,0	2,6	1,1	2,0	2,0
Nbre de vidéoprojecteurs pour 1 000 élèves	31,0	28,6	39,2	30,9	32,2	42,2	50,1	37,1
Nombre de tableaux interactifs pour 1 000 élèves	11,0	8,8	14,2	10,6	17,7	13,3	20,3	16,4
% d'établissement où au moins la moitié des classes ont un accès à Internet	92,2	90,9	88,4	91,5	95,0	94,0	95,5	94,8

Lecture : en 2014, les collèges publics disposaient en moyenne de 22,0 ordinateurs pour 100 élèves. En 2019, ils en disposent en moyenne de 33,8.

Champ : France métropolitaine + DOM, public.

Source : MENJ-MESRI-DEPP et DNE, système d'information sur les TICE dans les établissements publics des premier et second degrés.

L'état de l'École 2018 © DEPP

En septembre 2018, un peu plus de 790 000 élèves de cours préparatoire (CP) dans près de 31 000 écoles publiques et privées sous contrat ont passé une évaluation standardisée sur support papier. Les résultats de cette évaluation constituent une photographie inédite de la maîtrise des compétences en français et en mathématiques des élèves à l'entrée à l'école primaire.

### En français, un niveau de maîtrise élevé en compréhension orale et faible en reconnaissance des lettres

Les compétences évaluées en français apparaissent diversement maîtrisées par les élèves à l'entrée de l'école primaire. Les compétences qui relèvent de la compréhension orale affichent une réussite particulièrement élevée : 73,4 % des élèves montrent une maîtrise satisfaisante en compréhension de mots, 82,1 % en compréhension de phrases et 90,1 % en compréhension de textes. Tandis que les compétences phonologiques sont maîtrisées par un nombre satisfaisant d'élèves (entre 77 % et 81 % selon les exercices), les exercices de reconnaissance de lettres affichent des résultats plus mitigés : 61,1 % à 63,3 % des élèves se hissent à un niveau de maîtrise satisfaisant ► 18.1.

### En mathématiques, des difficultés en résolution de problèmes

En mathématiques, les écarts de maîtrise de compétences sont plus manifestes qu'en français. La lecture et l'écriture des nombres de 0 à 10 sont très bien maîtrisées, par respectivement 92,0 % et 82,7 % des élèves. En revanche, les résultats dans le domaine de l'utilisation des nombres sont beaucoup plus hétérogènes. Si l'exercice de dénombrement de collections est plutôt bien réussi (87,0 %), celui de résolution de problèmes n'est réussi correctement que par 59,3 % des élèves. L'exercice de placement d'un nombre sur une ligne numérique non graduée, peu familier, présente le plus faible taux de réussite (44,0 %) ► 18.2.

### Des réussites hétérogènes selon le secteur de scolarisation à l'entrée en CP

À l'entrée en CP, des disparités sociales de réussite sont déjà observables et s'incarnent par d'importantes différences constatées en fonction du secteur de scolarisation des élèves (écoles publiques REP+, REP, hors REP ou privées). Pour toutes les compétences, les élèves entrant en CP en établissement privé ont une maîtrise supérieure ou équivalente à celles des élèves du secteur public hors REP.

Ceci est à mettre en regard avec le profil social plus favorisé des élèves accueillis dans l'enseignement privé.

Au sein du secteur public, les élèves entrant en CP en REP ont une maîtrise systématiquement moins affirmée des différents domaines que leurs camarades hors REP, mais meilleure que ceux de REP+. En français, ces différences se remarquent particulièrement en compréhension orale (jusqu'à 25 points de différence entre REP+ et public hors EP) ► 18.3. En mathématiques, elles concernent les exercices de résolution de problèmes qui font aussi appel à la compréhension orale (24 points de différence) et le placement d'un nombre sur la ligne numérique non graduée (16 points de différence) ► 18.4.

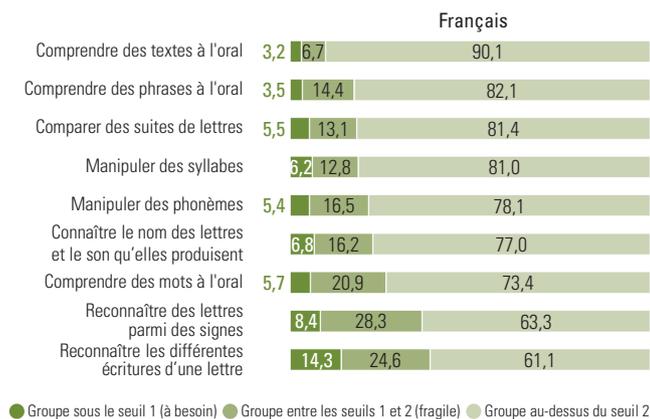
### Une réussite plus nette de l'évaluation parmi les filles

L'évaluation met en évidence de meilleurs résultats des filles par rapport aux garçons. En français, les filles sont plus performantes quelle que soit la compétence étudiée. Pour la compréhension de phrases à l'oral, par exemple, l'écart entre filles et garçons est de 8 points ► 18.3. Pour le domaine relatif à la reconnaissance des différentes écritures d'une lettre il est supérieur à 6 points. En mathématiques, les filles présentent aussi de meilleures performances que les garçons dans tous les domaines évalués à deux exceptions près : les domaines « comparer les nombres » et « placer un nombre sur une ligne numérique » où les résultats sont proches. En résolution de problèmes comme en connaissances des nombres, les écarts sont d'environ 3 points en faveur des filles ► 18.4. ■

#### POUR EN SAVOIR PLUS

– ANDREU S., CIOLDI I., CONCEICAO P., ETEVE Y., FABRE M., NDIAYE C., PORTELLI T., ROCHER T., VOURC'H R., WUILLAMIER P., 2019, « Évaluations repères 2018 de début de CP : premiers résultats », *Note d'Information*, n° 19.13, MENJ-MESRI-DEPP.

### 18.1 Répartition des élèves dans les groupes selon le domaine évalué en français en début de CP – septembre 2018 (en %)



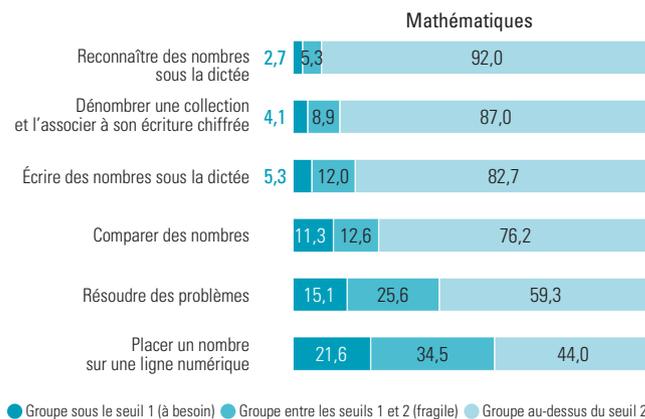
**Lecture :** en début de CP, 13,1 % des élèves présentent des acquis fragiles dans le domaine « comparer des suites de lettres ».

**Champ :** France métropolitaine + DOM, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, public et privé sous contrat.

**Source :** MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2019 © DEPP

### 18.2 Répartition des élèves dans les groupes selon le domaine évalué en mathématiques en début de CP – septembre 2018 (en %)



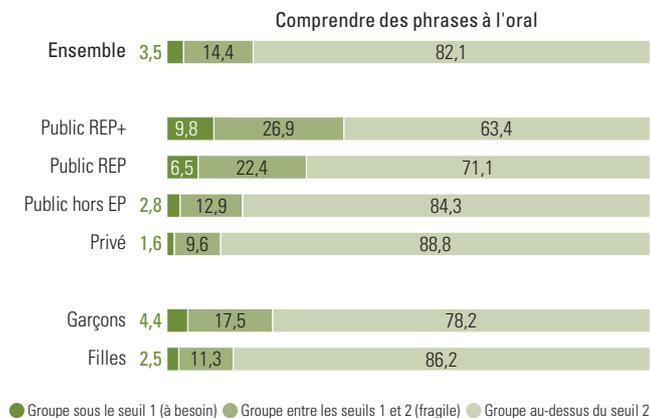
**Lecture :** en début de CP, 12,0 % des élèves présentent des acquis fragiles dans le domaine « écrire des nombres sous la dictée ».

**Champ :** France métropolitaine + DOM, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, public et privé sous contrat.

**Source :** MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2019 © DEPP

### 18.3 Répartition des élèves dans les groupes selon le domaine évalué « comprendre des phrases à l'oral » en début de CP selon le sexe et le secteur – septembre 2018 (en %)



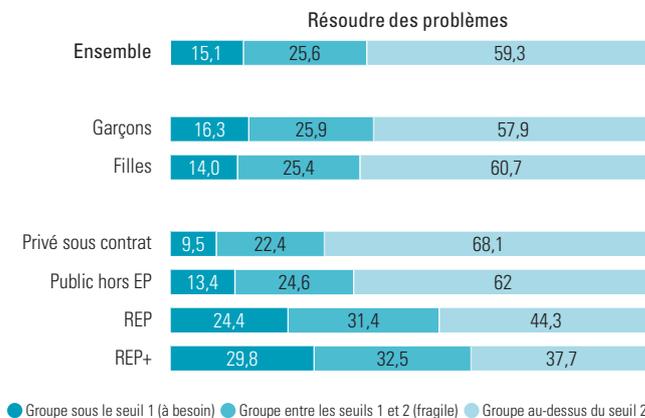
**Lecture :** en début de CP, 17,5 % des garçons présentent des acquis fragiles dans le domaine « comprendre des phrases à l'oral ».

**Champ :** France métropolitaine + DOM, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, public et privé sous contrat.

**Source :** MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2019 © DEPP

### 18.4 Répartition des élèves dans les groupes dans le domaine évalué « résoudre des problèmes » en début de CP selon le sexe et le secteur – septembre 2018 (en %)



**Lecture :** en début de CP, 32,5 % des élèves de REP+ présentent des acquis fragiles dans le domaine « résoudre des problèmes ».

**Champ :** France métropolitaine + DOM, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, public et privé sous contrat.

**Source :** MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2019 © DEPP

En septembre 2018, un peu plus de 780 000 élèves de CE1 dans près de 31 000 écoles publiques et privées sous contrat ont passé une évaluation standardisée sur support papier. Les résultats de cette évaluation constituent une photographie inédite de la maîtrise des compétences en français et en mathématiques des élèves à l'entrée en début de CE1.

### En français, un niveau de maîtrise qui reste élevé en compréhension orale et fragile en lecture

Les compétences évaluées en français apparaissent diversement maîtrisées par les élèves à l'entrée en CE1. Pour la compréhension orale, les résultats sont de 78,0 % de réussite pour la compréhension de mots et 77,4 % pour celle de phrases. Par ailleurs, certaines compétences évaluées uniquement en CE1 affichent des résultats moins satisfaisants : respectivement 68,3 % et 69,7 % des élèves se hissent à un niveau de maîtrise satisfaisant lorsqu'il s'agit de lire à voix haute des mots ou un texte ► 19.1.

### En mathématiques, des difficultés persistantes en résolution de problèmes

En mathématiques, les écarts de maîtrise de compétences sont plus manifestes qu'en français. La connaissance des nombres ainsi que des notions de géométrie sont bien maîtrisées. En revanche, les résultats dans le domaine de la résolution de problème restent préoccupants, comme en début de CP, avec seulement 42,9 % des élèves au-delà des seuils de difficulté. Les compétences d'addition et de soustraction affichent également des résultats faibles avec des taux de réussite tout juste inférieurs à 50 %. L'exercice de placement d'un nombre sur une ligne numérique non graduée reste peu réussi (52,0 %) ► 19.2.

### Des réussites hétérogènes selon le secteur de scolarisation à l'entrée en CE1

À l'entrée en CE1, comme à celle en CP, des disparités sociales de réussite s'incarnent par d'importantes différences constatées en fonction du secteur de scolarisation des élèves (écoles publiques REP+, REP, hors REP ou privées). Pour toutes les compétences, les élèves entrant en CE1 en établissement privé ont une maîtrise supérieure ou équivalente aux élèves du secteur public hors REP. Ceci est à mettre en regard avec le profil social plus favorisé des élèves accueillis dans l'enseignement privé. Au sein du secteur public, les élèves entrant

en CE1 en REP ont une maîtrise systématiquement moins affirmée des différentes compétences que leurs camarades hors REP, mais meilleure que ceux de REP+. En français, ces différences se remarquent particulièrement en compréhension de mots lus à l'oral (jusqu'à 31 points de différence entre REP+ et public hors EP) ► 19.3. En mathématiques, elles concernent les exercices de résolution de problèmes qui font aussi appel à la compréhension orale (21 points de différence) et le placement d'un nombre sur la ligne numérique non graduée (20 points de différence).

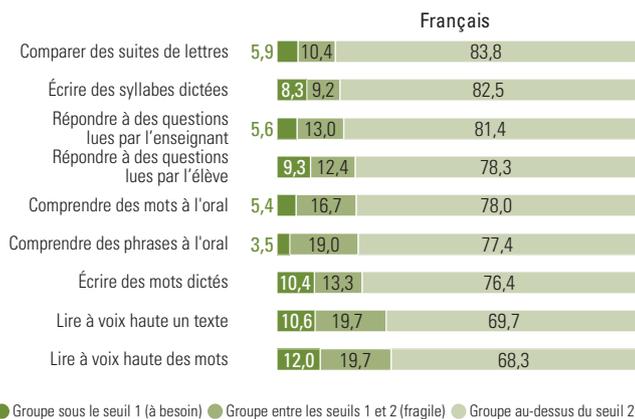
### Une réussite différenciée des filles selon la discipline

L'évaluation met en évidence de meilleurs résultats des filles par rapport aux garçons. En français, quelle que soit la compétence étudiée, l'écart entre les filles et les garçons monte jusqu'à 6 points pour la compréhension de phrases à l'oral et l'écriture de mots dictés. En mathématiques, la tendance de début CP s'inverse au profit des garçons, hormis pour le calcul mental et la géométrie. L'écart le plus important est de 13 points pour la maîtrise de l'addition ► 19.4. ■

#### POUR EN SAVOIR PLUS

– ANDREU S., CIOLDI I., CONCEICAO P., ETEVE Y., FABRE M., NDIAYE C., PORTELLI T., ROCHER T., VOURC'H R., WUILLAMIER P., 2019, « Évaluations repères 2018 de début de CE1 : premiers résultats », *Note d'Information*, n° 19.14, MENJ-MESRI-DEPP.

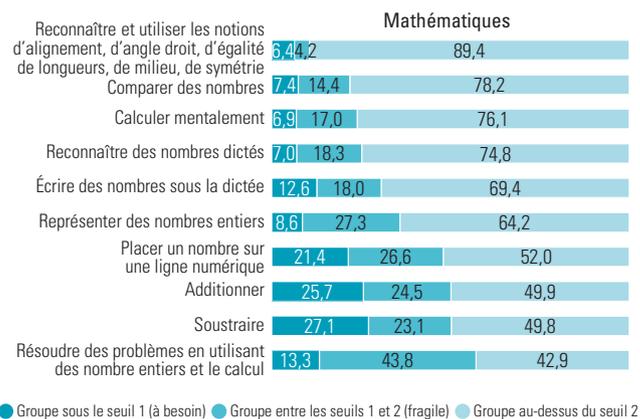
### 19.1 Répartition des élèves dans les groupes selon le domaine évalué en français en début de CE1 – septembre 2018 (en %)



**Lecture :** en début de CE1, 19,7 % des élèves présentent des acquis fragiles dans le domaine « lire à voix haute ».  
**Champ :** France métropolitaine + DOM, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, public et privé sous contrat.  
**Source :** MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2019 © DEPP

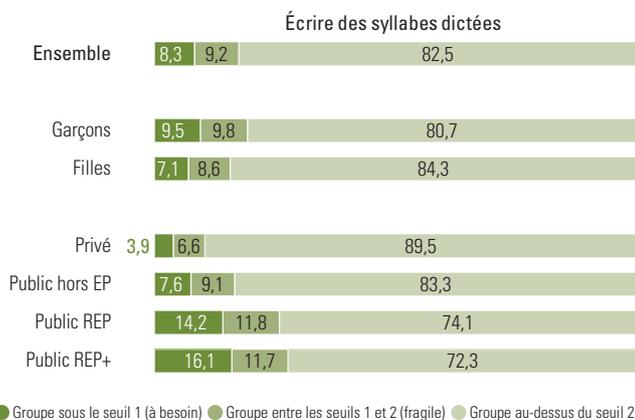
### 19.2 Répartition des élèves dans les groupes selon le domaine évalué en mathématiques en début de CE1 – septembre 2018 (en %)



**Lecture :** en début de CE1, 24,5 % des élèves présentent des acquis fragiles dans le domaine « additionner ».  
**Champ :** France métropolitaine + DOM, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, public et privé sous contrat.  
**Source :** MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2019 © DEPP

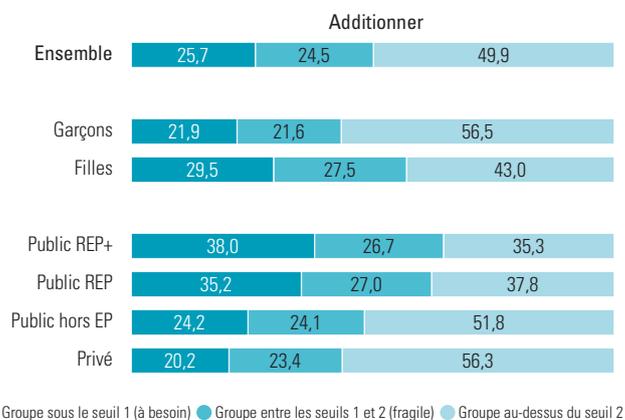
### 19.3 Répartition des élèves dans les groupes dans le domaine « écrire des syllabes dictées » en début de CE1 selon le sexe et le secteur – septembre 2018 (en %)



**Lecture :** en début de CE1, 11,7 % des élèves de REP+ présentent des acquis fragiles dans le domaine « écrire des syllabes dictées ».  
**Champ :** France métropolitaine + DOM, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, public et privé sous contrat.  
**Source :** MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2019 © DEPP

### 19.4 Répartition des élèves dans les groupes dans le domaine « additionner » évalué en début de CE1 selon le sexe et le secteur – septembre 2018 (en %)



**Lecture :** en début de CE1, 27,5 % des filles présentent des acquis fragiles dans le domaine « additionner ».  
**Champ :** France métropolitaine + DOM, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, public et privé sous contrat.  
**Source :** MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2019 © DEPP

En octobre 2018, plus de 810 000 élèves de sixième scolarisés dans plus de 7 000 établissements publics et privés ont passé une évaluation standardisée sur support numérique. Les résultats issus de cette évaluation permettent d'établir une photographie des connaissances et compétences des élèves en français et en mathématiques à l'entrée au collège, aussi bien à l'échelle nationale qu'au niveau de chaque académie.

### En début de sixième, 87 % des élèves ont acquis les attendus des connaissances et des compétences des programmes en français et 72 % en mathématiques

À l'entrée au collège, 86,7 % des élèves de sixième ont une maîtrise satisfaisante ou une très bonne maîtrise des connaissances et des compétences en français. Les résultats sont moins élevés en mathématiques où les éléments nécessaires à l'acquisition des connaissances et des compétences sont correctement assimilés par 72,3 % des élèves ► 20.1 et 20.3.

En début de sixième, les filles ont un taux maîtrise en français plus élevé que les garçons : elles sont 89,5 %, contre 84,6 % pour ces derniers. Ce taux est mesuré par le cumul des modalités « maîtrise satisfaisante » et « très bonne maîtrise ». Pour les mathématiques, les performances selon le sexe sont identiques.

Que ce soit en français ou en mathématiques, la proportion d'élèves qui maîtrisent les connaissances et les compétences évaluées est nettement moins élevée parmi les élèves en retard scolaire que parmi les élèves « à l'heure ». La différence est particulièrement marquée en mathématiques, où l'écart atteint 44,1 points de pourcentage.

### Des difficultés scolaires pour les élèves entrant au collège en éducation prioritaire

Les établissements des réseaux d'éducation prioritaire accueillent des élèves présentant des difficultés particulièrement importantes. En effet, la différence de maîtrise en mathématiques, entre les élèves de REP+ et ceux du secteur public hors éducation prioritaire est de 31 points en 2018 (42,9 % contre 74,2 %). Elle est d'un peu moins de 20 points en français (68,5 % contre 87,9 % présentent une maîtrise satisfaisante ou très bonne).

Les élèves qui entrent en sixième dans le secteur privé ont une meilleure maîtrise des connaissances et compétences évaluées que les élèves entrant dans le secteur public hors éducation prioritaire (+ 4 points pour le français, + 8 points pour les mathématiques). Ceci

est à mettre en regard avec le profil social plus favorisé des élèves accueillis dans l'enseignement privé ► 20.1 et 20.2.

### Des écarts importants selon le profil social des collègues

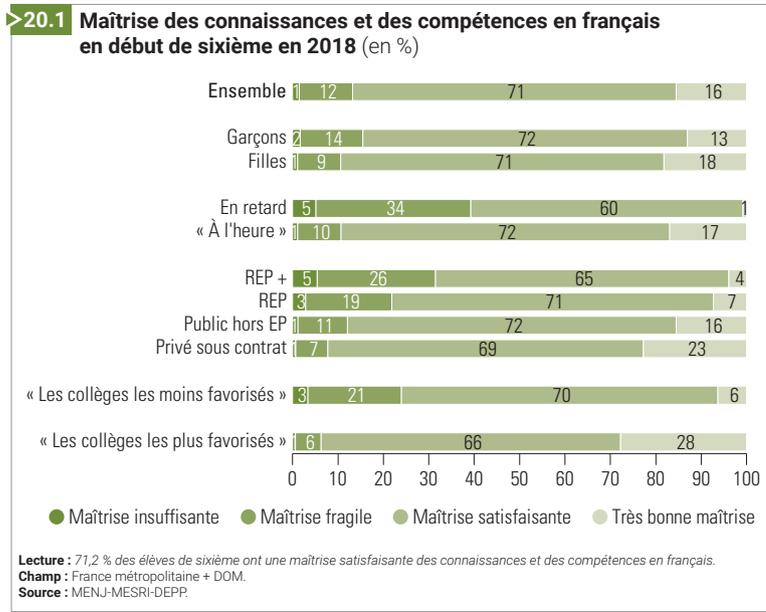
L'indice de position sociale permet d'étudier le niveau de maîtrise des élèves selon le niveau social des collègues. La moyenne de cet indice a été calculée pour chaque collège évalué. Les établissements ont ensuite été classés selon cet indice, en cinq groupes, des 20 % les moins favorisés socialement (groupe 1) aux 20 % les plus favorisés (groupe 5). Les disparités de maîtrise sont très marquées selon le profil social du collège. Dans les collèges accueillant les élèves les plus favorisés socialement, les taux de maîtrise avoisinent 90 % (93,8 % pour le français, 86,3 % pour les mathématiques). Dans les établissements les moins favorisés, les taux de maîtrise sont respectivement de 76,1 % et de 53,1 %, pour le français et les mathématiques ► 20.1 et 20.3.

### Une France géographiquement disparate

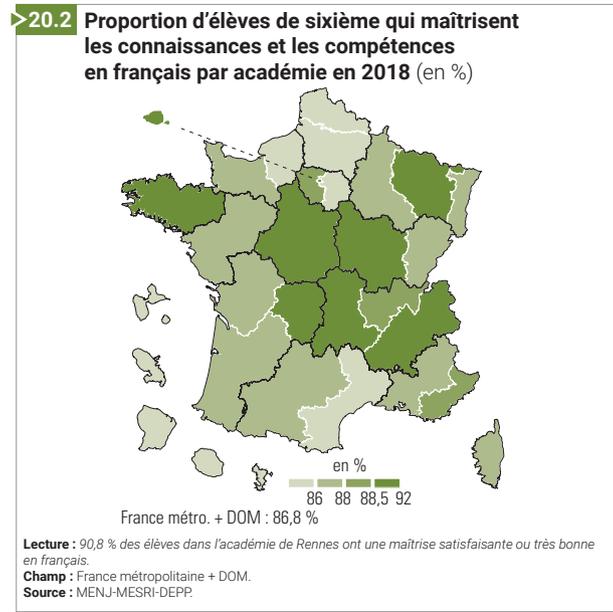
Dans près de trois académies sur quatre, la part des élèves maîtrisant les éléments du français en début de sixième se concentre entre 85 % et 90 %. Ce taux est le plus élevé pour les académies de Paris (91,6 %), Rennes (90,8 %), Clermont-Ferrand (89,7 %) et Dijon (89,2 %) ► 20.2. Pour les mathématiques, plus de trois élèves sur quatre ont au moins un niveau de maîtrise satisfaisant dans dix académies, dont Paris (79,6 %), Rennes (79,1 %), Clermont-Ferrand (77,5 %) et Grenoble (77,4 %) ► 20.4. ■

#### POUR EN SAVOIR PLUS

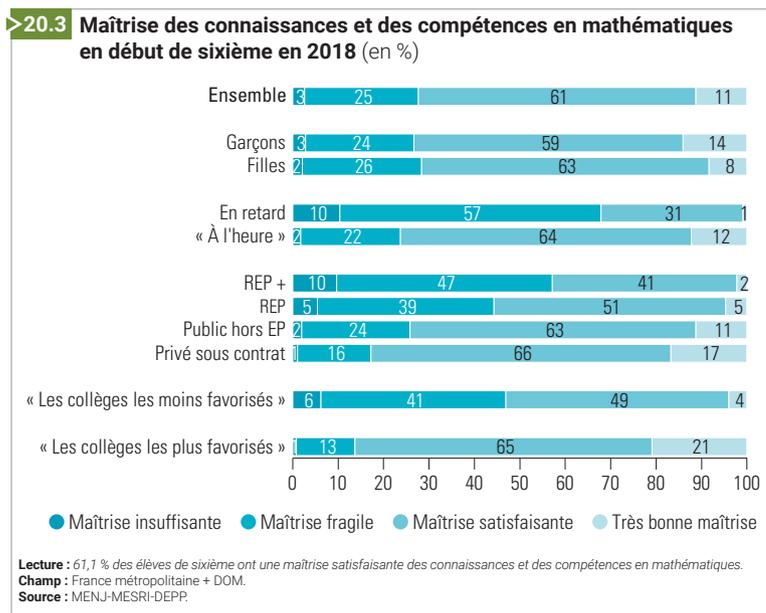
- FAILLE S., LAMBERT K., NDIAYE C.A.T., PAILLET V., VOURC'H R., 2019, « 810 000 élèves évalués en début de sixième sur support numérique en 2018 : des résultats stables par rapport à 2017 », *Note d'Information*, n° 19.26, MENJ-DEPP.



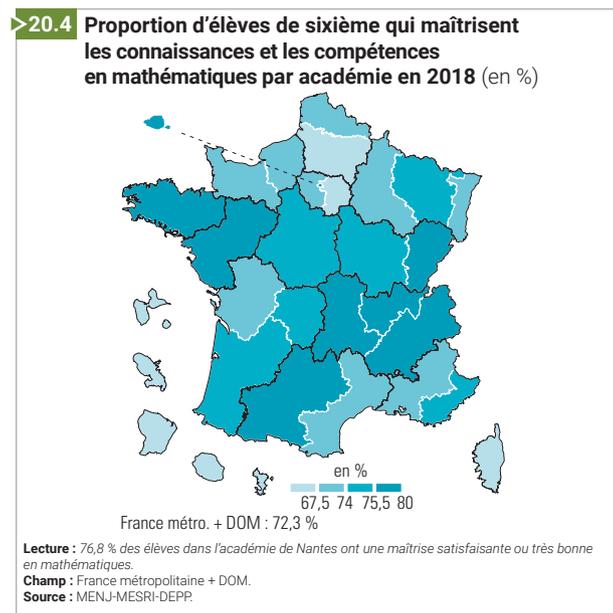
L'état de l'École 2019 © DEPP



L'état de l'École 2019 © DEPP



L'état de l'École 2019 © DEPP



L'état de l'École 2019 © DEPP

### Baisse des performances en calcul des élèves de CM2 sur trente ans

En 2017, la reprise d'une enquête initiée en 1987 « Lire, écrire, compter », portant sur le calcul en fin de CM2, permet de comparer les performances des élèves à trente ans d'intervalle. Cette enquête donne des résultats à quatre temps de mesure : 1987, 1999, 2007 et 2017. Entre 1987 et 1999, les performances des élèves avaient fortement baissé. Cette tendance s'était atténuée entre 1999 et 2007. Dix ans plus tard, on assiste à une baisse des performances des élèves, mais moins marquée qu'entre 1987 et 1999 ► **21.1.**

L'année 1987 est utilisée comme référence caractérisée par une moyenne de 250 points et une dispersion autour de la moyenne de 50 points. L'analyse des distributions des scores fait apparaître une baisse significative des scores obtenus entre 1987 et 2017. Un décalage de la distribution des scores vers la gauche de plus deux tiers d'écart-type, soit 33 points de score avait déjà été constaté en 1987 et en 1999. La baisse des performances était beaucoup moins marquée entre 1999 et 2007 : le score moyen était en légère baisse, mais de manière peu significative. Dix ans plus tard, on assiste à nouveau à une baisse des performances des élèves, de près d'un demi-écart-type par rapport à 2007, soit 26 points de score. La baisse des performances de 1987 à 2017 est caractérisée par un accroissement continu du pourcentage de la population dans le premier quartile de l'année de référence, constituant les scores les plus faibles et une diminution dans le dernier quartile (scores les plus élevés). Ainsi, en 2017, plus de neuf élèves sur dix ont un niveau inférieur ou égal à la médiane des performances de 1987 et près de six élèves sur dix ont un niveau inférieur au premier décile.

Ces résultats sont en cohérence avec ceux issus de l'enquête internationale TIMSS qui montrent notamment que les performances en mathématiques des élèves français en fin de CM1 en 2015 se situent en dessous de la moyenne européenne.

### Rapprochement des performances entre les filles et les garçons

L'évolution des performances suit la même tendance à la baisse chez les filles et les garçons ► **21.2.** Aux quatre temps de mesure, les garçons présentent de meilleures performances que les filles. Cependant, l'écart se resserre en 2017, il est de 3 points alors qu'en 2007, il atteignait 9 points. La baisse des performances constatée pour les filles en 2017 est en effet moins importante que celle des garçons.

### L'écart se creuse pour les élèves en retard scolaire

Le pourcentage de la population « en retard » était respectivement de 33 % et 16 % en 1987 et 2007 ; en 2017, il est de 9 %. Entre 1987 et 2007, on observe une baisse plus importante des performances pour les élèves en retard par rapport aux élèves « à l'heure », ce qui est à relier à la baisse des redoublements qui touche plus spécifiquement les élèves fragiles scolairement ► **21.3.** En 2017, l'écart se creuse encore entre ces deux profils (54 points) avec une baisse plus marquée des scores des élèves en retard.

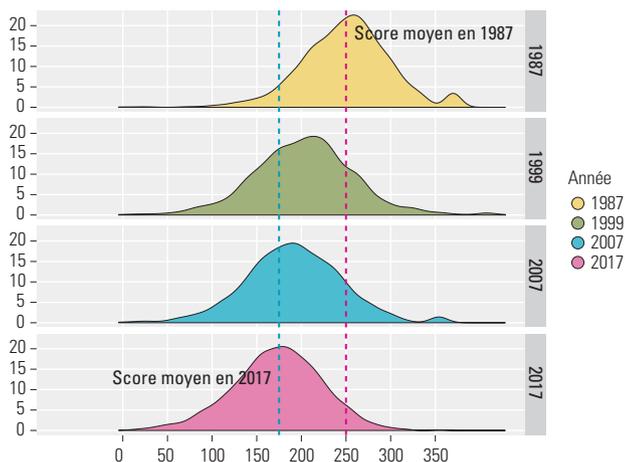
### Des résultats en baisse quelle que soit l'origine sociale des élèves

Le recueil de la profession des parents permet de comparer l'évolution des différences entre groupes d'élèves selon leur origine sociale ► **21.4.** Quelle que soit la catégorie observée, les résultats sont en baisse entre 1987 et 2017 et les inégalités sociales restent du même ordre de grandeur. En effet, depuis trente ans, les scores sont les plus élevés parmi les élèves d'origine sociale favorisée (PCS du chef de famille « cadres et professions intellectuelles supérieures »). À l'opposé, les enfants issus des milieux les plus défavorisés (PCS du chef de famille « inactifs » ou « ouvriers ») présentent les performances les plus faibles. En lien avec le profil social des élèves, on observe, en 2017, un écart de 21 points entre les performances des élèves scolarisés hors éducation prioritaire (score moyen de 179 points) et ceux scolarisés en éducation prioritaire (score moyen de 158 points). ■

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- CHABANON L., PASTOR J.-M., 2019, « L'évolution des performances en calcul des élèves de CM2 à trente ans d'intervalle (1987-2017) », *Note d'Information*, n° 19.08, MENJ-DEPP.
- COLMANT M., LE CAM M., 2016, « TIMSS 2015 mathématiques et sciences. Évaluation internationale des élèves de CM1 », *Note d'Information*, n° 33.16, MEN-DEPP.
- ROCHER T., 2008, « Lire, écrire, compter : les performances des élèves de CM2 à vingt ans d'intervalle : 1987-2007 », *Note d'Information*, n° 08.38, MEN-DEPP.

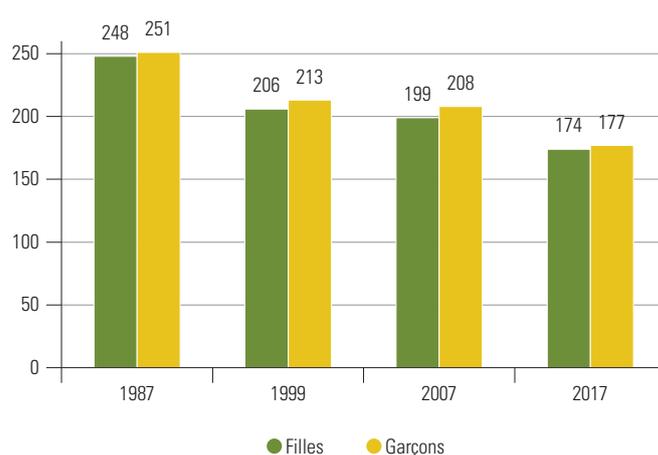
21.1 Distribution et scores des performances en calcul des élèves de CM2 en 1987, 1999, 2007 et 2017



**Lecture :** les élèves de CM2 en 2017 obtiennent un score moyen de 176 avec un écart-type de 62 alors qu'en 1987, le score moyen des élèves de CM2 était de 250 avec un écart-type de 50.  
**Champ :** France métropolitaine, public.  
**Source :** MENJ-MESRI-DEPP, enquêtes « Lire, écrire, compter » en 1987, 1999, 2007 et 2017.

L'état de l'École 2019 © DEPP

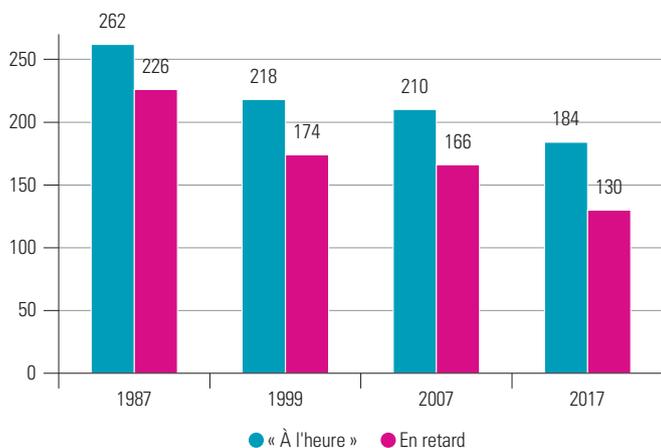
21.2 Score moyen des performances en calcul des élèves de CM2 selon le sexe



**Lecture :** les garçons de CM2 en 2017 obtiennent un score moyen de 177 et les filles de 174.  
**Champ :** France métropolitaine, public.  
**Source :** MENJ-MESRI-DEPP, enquêtes « Lire, écrire, compter » en 1987, 1999, 2007 et 2017.

L'état de l'École 2019 © DEPP

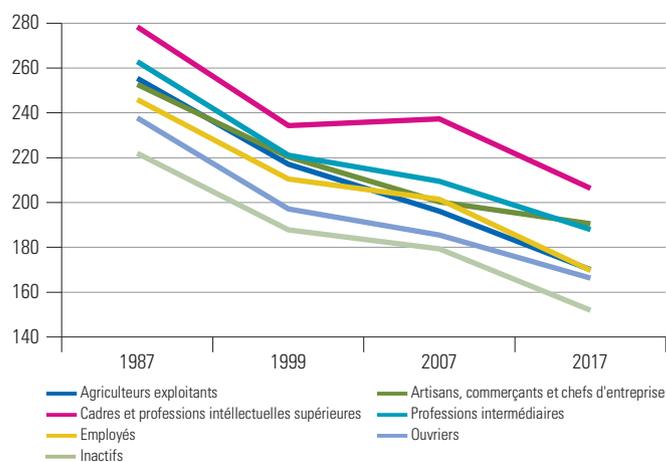
21.3 Score moyen des performances en calcul des élèves de CM2 selon les caractéristiques des élèves



**Lecture :** les élèves de CM2 « à l'heure » en 2017 obtiennent un score moyen de 184 alors que ceux qui sont en retard scolaire ont un score moyen de 130.  
**Champ :** France métropolitaine, public.  
**Source :** MENJ-MESRI-DEPP, enquêtes « Lire, écrire, compter » en 1987, 1999, 2007 et 2017.

L'état de l'École 2019 © DEPP

21.4 Score moyen des performances de calcul des élèves de CM2 selon l'origine sociale



**Lecture :** le score moyen d'un élève de CM2 dont le père est agriculteur est de 170 en 2017.  
**Champ :** France métropolitaine, public.  
**Source :** MENJ-MESRI-DEPP, enquêtes « Lire, écrire, compter » en 1987, 1999, 2007 et 2017.

L'état de l'École 2019 © DEPP

### Des résultats stables depuis 11 ans et un niveau plus homogène

En fin d'école primaire, le niveau des acquis des élèves en sciences expérimentales est stable depuis onze ans. En revanche, la répartition des écoliers dans les groupes de niveaux évolue. Pour formaliser les résultats, une échelle décrit six niveaux de performance comme en 2007 et en 2013 ► **22.1**. L'écart-type diminue sensiblement pour l'ensemble de la population évaluée. Il passe de 50 à 43 entre 2007 et 2018, traduisant une diminution de la représentation des groupes forts et faibles au profit des groupes médians. En 2007, les groupes 2, 3 et 4 représentaient 74,9 % des élèves contre 82,2 % en 2018. Les groupes de faible niveau sont moins représentés. En 2007, les groupes < 1 et 1 étaient constitués de 15,1 % des élèves contre 11,3 % en 2018. Le groupe le plus performant (groupe 5) diminue sensiblement : de 10 % en 2007 à 6,6 % en 2018.

### Les niveaux des filles et des garçons s'équilibrent

En 2007, les garçons étaient légèrement plus performants que les filles : ils étaient 56,7 % dans les groupes 3, 4 et 5 contre 54,1 % des filles ► **22.2**. En 2018, les performances des garçons et des filles s'équilibrent : 58,7 % des garçons se situent dans les groupes 3, 4, 5 contre 59,1 % de filles. Dans le même temps, l'écart-type a baissé de 7 points chez les filles et les garçons, ce qui traduit une réduction de la dispersion des élèves dans les groupes extrêmes et un resserrement vers les groupes intermédiaires. C'est pour les filles que cette tendance est la plus accentuée.

### Des résultats plus faibles chez les élèves en retard scolaire

La proportion des élèves en retard a diminué de moitié entre 2007 et 2018 (de 15,8 % à 7,7 %) sur les échantillons testés en sciences. Alors que le score moyen de l'ensemble des élèves est de 249 points en 2018, celui des élèves « à l'heure » est de 252 points et celui des élèves en retard de 212 points, soit une différence de 40 points ► **22.2**.

Les évolutions les plus marquantes dans la représentation des groupes sont les augmentations de la proportion des élèves en retard dans les groupes < 1 et 2 et des élèves « à l'heure » dans le groupe 3.

### Des performances toujours liées au niveau social moyen de l'école

L'indice de position sociale permet d'étudier l'évolution des performances des élèves selon le niveau social des écoles. Les différences de niveaux restent très marquées par l'origine sociale des élèves, le score moyen progressant à mesure que le niveau social augmente ► **22.3**. Néanmoins, l'écart de niveau entre les élèves des écoles les plus favorisées socialement et ceux des écoles les moins favorisées se réduit : il est de 18 points en 2018, alors qu'il était de 27 points en 2013 et de 22 points en 2007.

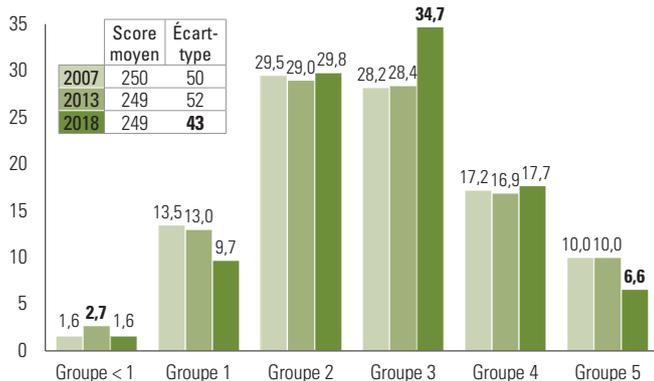
### Des élèves qui aiment les sciences

La grande majorité des élèves (71,0 %) pensent avoir un bon niveau en sciences ► **22.4**. Plus de 8 élèves sur 10 déclarent aimer faire des sciences, participer, apprendre des notions nouvelles et travailler en groupe. Ils sont 89,2 % à aimer faire des expériences scientifiques et 88,9 % à souhaiter en faire davantage. Par ailleurs, 60,2 % déclarent aimer faire des recherches sur des documents et 70,1 % faire des exposés. Pour 85,0 % des élèves, faire des sciences à l'école, c'est se poser des questions sur le monde qui les entoure. L'intérêt pour les sciences reste présent à l'extérieur de l'école. Plus de 7 élèves sur 10 aiment refaire ou parler des expériences réalisées en classe, ou encore jouer à des activités scientifiques. ■

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- AUGÉ V., ETEVE Y., NINNIN L.-M., « Cedre 2007-2013-2018 – Sciences en fin d'école : des résultats stables depuis 11 ans et un niveau plus homogène », *Note d'Information*, n° 19.32, MENJ-DEPP.
- ROCHER T., 2016, « Construction d'un indice de position sociale des élèves », *Éducation & formations*, n° 90, MEN-DEPP.

### 22.1 Score moyen et répartition (en %) selon les groupes de niveaux en 2007, 2013 et 2018



**Lecture :** les élèves de 2018 obtiennent un score de 249 avec un écart-type de 43 et 34,7 % d'entre eux appartiennent au groupe 3 (réussite relative).

**Note :** les évolutions significatives entre deux évaluations successives sont indiquées en gras.

Compte tenu des arrondis, les totaux des pourcentages pour une année peuvent être légèrement différents de 100 %.

**Champ :** France métropolitaine, public et privé sous contrat.

**Source :** MENJ-MESRI-DEPP, enquêtes Cedre, compétences en sciences expérimentales en fin d'école en 2007, 2013 et 2018.

L'état de l'École 2019 © DEPP

### 22.2 Score moyen et répartition (en %) selon les caractéristiques des élèves en 2007, 2013 et 2018

	Année	Répartition (en %)	Score moyen	Groupes de niveaux					
				< 1	1	2	3	4	5
Garçons	2007	51,4	252	1,7	13,5	28,2	26,6	19,0	11,1
	2013	50,2	250	3,3	13,0	27,8	27,6	17,8	10,6
	2018	50,9	249	2,2	<b>9,8</b>	29,2	<b>34,2</b>	17,7	<b>6,8</b>
Filles	2007	48,6	248	1,5	13,5	30,9	29,9	15,3	8,9
	2013	49,8	249	2,0	13,0	30,3	29,3	15,9	9,4
	2018	49,1	249	<b>0,9</b>	<b>9,6</b>	30,3	<b>35,2</b>	17,6	<b>6,3</b>
Élèves en retard	2007	15,8	215	5,1	30,0	40,8	17,4	5,8	0,8
	2013	12,0	215	<b>8,2</b>	30,9	<b>34,2</b>	19,7	4,9	2,1
	2018	7,7	212	7,1	28,9	<b>41,6</b>	19,3	<b>2,5</b>	0,6
Élèves « à l'heure »	2007	84,2	257	0,9	10,4	27,4	30,2	19,4	11,7
	2013	88,0	254	<b>1,9</b>	10,6	28,3	29,6	18,5	11,1
	2018	92,3	252	<b>1,1</b>	<b>8,1</b>	28,8	<b>36,0</b>	18,9	<b>7,1</b>

**Lecture :** les filles représentent 48,6 % des élèves enquêtés en 2007 et 49,1 % en 2018. 0,9 % d'entre elles appartiennent au groupe < 1 (niveau le plus faible) en 2018 contre 2,0 % en 2013.

**Note :** les évolutions significatives entre deux évaluations successives sont indiquées en gras.

Compte tenu des arrondis, les totaux des pourcentages pour une année peuvent être légèrement différents de 100 %.

**Champ :** France métropolitaine, public et privé sous contrat.

**Source :** MENJ-MESRI-DEPP, enquêtes Cedre, compétences en sciences expérimentales en fin d'école en 2007, 2013 et 2018.

L'état de l'École 2019 © DEPP

### 22.3 Score moyen selon l'indice de position sociale moyen de l'école en 2007, 2013 et 2018

Indice moyen de l'école	Année	Score moyen
Écoles les moins favorisées 1 <sup>er</sup> quartile	2007	240
	2013	236
	2018	242
2 <sup>e</sup> quartile	2007	246
	2013	247
	2018	245
3 <sup>e</sup> quartile	2007	251
	2013	251
	2018	250
Écoles les plus favorisées 4 <sup>e</sup> quartile	2007	262
	2013	263
	2018	260

**Lecture :** en 2018, le score moyen des élèves appartenant au quart des écoles les moins favorisées (1<sup>er</sup> quartile) est de 242, contre 236 en 2013.

**Champ :** France métropolitaine, public et privé sous contrat.

**Source :** MENJ-MESRI-DEPP, enquêtes Cedre, compétences en sciences expérimentales en fin d'école en 2007, 2013 et 2018.

L'état de l'École 2019 © DEPP

### 22.4 Motivation des élèves en sciences expérimentales (en %)



**Lecture :** 70,1 % des élèves de 2018 indiquent qu'ils aiment faire des exposés.

**Champ :** France métropolitaine, public et privé sous contrat.

**Source :** MENJ-MESRI-DEPP, enquêtes Cedre, compétences en sciences expérimentales en fin d'école en 2007, 2013 et 2018.

L'état de l'École 2019 © DEPP

### Un score moyen en baisse, surtout chez les garçons

Les performances en sciences des élèves de troisième sont en baisse en 2018. En effet, alors que le score moyen était resté stable entre 2007 et 2013 (250 points), il atteint 238 points en 2018 ► **23.1**. Les élèves « à l'heure » (ceux n'ayant jamais redoublé), aussi bien que ceux qui sont en retard (ceux qui ont redoublé au moins une fois), accusent une baisse de score de 18 et 19 points entre 2007 et 2018 ► **23.2**. En 2013, l'écart de score entre les filles et les garçons se resserrait, passant de 7 points de score à 4 points de score. En 2018, il n'y a plus d'écart significatif puisque depuis 2007, le score moyen des garçons a davantage baissé (16 points de score) que celui des filles (10 points de score). De ce fait, leurs scores s'équilibrent en 2018. Entre 2007 et 2018, le score moyen des élèves issus d'établissements publics hors éducation prioritaire (EP) baisse de 9 points alors que dans le privé, le score moyen baisse de 18 points. Les scores de ces deux types d'établissement se rapprochent, la différence de score en faveur du privé passe de 18 points en 2007 à 8 points en 2018.

### Des performances en baisse quel que soit le niveau social moyen des collèges

Prendre la mesure de l'évolution des inégalités socio-scolaires dans les différentes disciplines fait partie des finalités du cycle d'évaluation Cedre. La DEPP a ainsi mis au point un indice de position sociale pour étudier l'évolution des performances des élèves selon le niveau social des écoles et des collèges. Pour les échantillons de 2007, 2013 et 2018, la moyenne de cet indice a été calculée pour chaque collège évalué. Quatre groupes égaux ont ensuite été constitués, des collèges accueillant les élèves les moins favorisés (premier quartile) à ceux accueillant les élèves les plus favorisés (quatrième quartile). Les différences de niveaux restent très marquées par l'origine sociale des élèves, le score moyen progressant à mesure que le niveau social augmente ► **23.3**. Néanmoins, on observe que la baisse des performances concerne tous les élèves, quel que soit le quartile auquel leur collège appartient.

### Davantage d'élèves dans les groupes les moins performants

Entre 2007 et 2013, la répartition dans les groupes de niveaux n'avait pratiquement pas évolué. En revanche, en 2018, un glissement du pourcentage d'élèves des groupes de niveau élevé vers les groupes de niveau faible est observé. En effet, entre 2007 et 2013, le pourcentage d'élèves dans les groupes de faible niveau (inférieur à 1 et 1) n'avait pas évolué de façon significative (15 % en 2007 et 15,4 % en 2013).

En 2018, il passe à 21,6 %. De même, le pourcentage d'élèves dans les groupes les plus performants (4 et 5) était resté stable entre 2007 et 2013 (26,9 % en 2007 et 28,1 % en 2013), mais il diminue en 2018 pour atteindre 19,9 % ► **23.1**.

### Des élèves intéressés par les sciences

La plupart des élèves (69,1 %) trouvent intéressant ce qu'ils font en sciences et 72,1 % disent participer en sciences parce qu'ils aiment faire des expériences ► **23.4**. Cependant, seuls 39,2 % des professeurs déclarent faire manipuler les élèves de façon régulière. Deux élèves sur trois (65,9 %) déclarent bien comprendre ce qu'ils font en sciences. Ils sont 53,9 % à penser avoir un bon niveau en sciences. Néanmoins, 31,8 % considèrent cette discipline comme trop difficile pour eux.

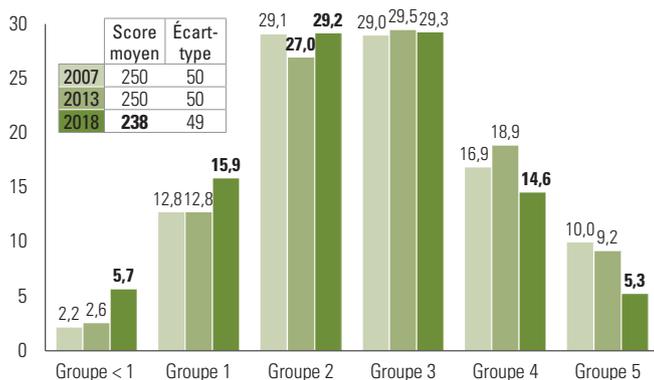
### Peu de travail personnel

Environ 20 % des élèves déclarent n'accorder aucun temps de travail personnel aux sciences en dehors des heures de classe en 2018 (17,7 % en SVT et 21,7 % en physique-chimie). Un quart des élèves travaille moins de 15 minutes par semaine en SVT (25,4 %) et en physique-chimie (25,8 %). Moins d'un tiers des élèves travaille entre 15 et 30 minutes : 29,9 % en SVT et 27,1 % en physique-chimie. Dans le même temps, 37,2 % des élèves de troisième déclarent bénéficier souvent ou très souvent d'aide pour leur travail à la maison. ■

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- BRET A., DOS SANTOS R., NINNIN L., ROUSSEL L., 2019, « Cedre 2007-2013-2018 – Sciences en fin de collège : des résultats en baisse », *Note d'Information*, n° 19.33, MENJ-DEPP.
- BRET A., ROUSSEL L., 2018, « Cedre sciences collège 2013 – Résultats et analyse de l'évaluation nationale des élèves en fin de troisième, en SVT et en physique-chimie », *Les dossiers de la DEPP*, n° 210, MEN-DEPP.

**23.1 Score moyen et répartition (en %) selon les groupes de niveaux en 2007, 2013 et 2018**



**Lecture :** les élèves de 2018 obtiennent un score de 238 avec un écart-type de 49 et 29,3 % d'entre eux appartiennent au groupe 3 (réussite relative).  
**Note :** les évolutions significatives entre deux évaluations successives sont indiquées en gras.  
 Par le jeu des arrondis, les totaux des pourcentages pour une année peuvent être légèrement différents de 100 %.  
**Champ :** France métropolitaine, public et privé sous contrat.  
**Source :** MENJ-MESRI-DEPP, enquêtes Cedre, compétences en sciences en fin de collège en 2007, 2013 et 2018.

L'état de l'École 2019 © DEPP

**23.2 Score moyen et répartition (en %) selon les caractéristiques des élèves en 2007, 2013 et 2018**

	Année	Répartition (en %)	Score moyen	Groupes de niveaux					
				< 1	1	2	3	4	5
Garçons	2007	49,2	254	2,5	12,5	27,0	27,7	18,0	12,4
	2013	49,7	252	3,1	13,1	24,6	28,4	19,9	10,9
	2018	50,0	238	6,2	16,1	28,6	27,9	15,4	5,8
Filles	2007	50,8	247	2,0	13,1	31,2	30,2	15,8	7,7
	2013	50,3	248	2,1	12,4	29,5	30,6	17,9	7,5
	2018	50,0	237	5,1	15,6	29,8	30,8	13,9	4,8
Élèves en retard	2007	31,3	226	4,1	24,4	37,9	22,3	9,0	2,3
	2013	21,1	221	6,1	26,8	35,0	22,5	8,3	1,4
	2018	13,8	207	14,4	29,7	34,0	18,1	3,2	0,6
Élèves « à l'heure »	2007	68,7	261	1,3	7,5	25,2	32,0	20,4	13,5
	2013	78,9	258	1,7	9,0	24,9	31,4	21,7	11,3
	2018	86,2	243	4,3	13,6	28,4	31,1	16,5	6,1

**Lecture :** les filles représentent 50 % de l'échantillon en 2018 contre 50,3 % en 2013. Leur score a diminué de 11 points entre les deux derniers cycles d'évaluation, passant de 248 à 237 points. 5,1 % d'entre elles appartiennent au groupe de niveau 1 (niveau le plus faible) en 2018 contre 2,1 % en 2013.  
**Note :** les évolutions significatives entre deux évaluations successives sont indiquées en gras.  
 Compte tenu des arrondis, les totaux des pourcentages pour une année peuvent être légèrement différents de 100 %.  
**Champ :** France métropolitaine, public et privé sous contrat.  
**Source :** MENJ-MESRI-DEPP, enquêtes Cedre, compétences en sciences en fin de collège en 2007, 2013 et 2018.

L'état de l'École 2019 © DEPP

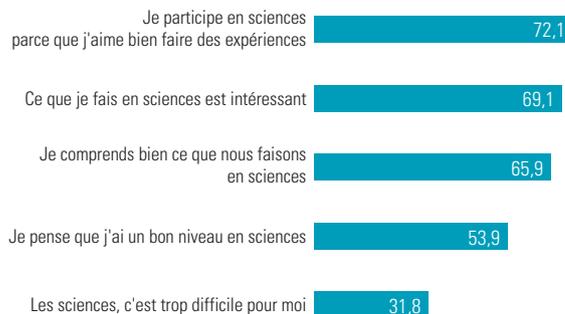
**23.3 Score moyen et répartition (en %) selon l'indice de position sociale moyen de l'établissement en 2007, 2013 et 2018**

Indice moyen de l'école	Année	Score moyen
Écoles les moins favorisées 1 <sup>er</sup> quartile	2007	236
	2013	233
	2018	220
2 <sup>e</sup> quartile	2007	251
	2013	248
	2018	236
3 <sup>e</sup> quartile	2007	248
	2013	252
	2018	245
Écoles les plus favorisées 4 <sup>e</sup> quartile	2007	265
	2013	267
	2018	250

**Lecture :** en 2018, le score moyen des élèves du premier quartile (collèges les moins favorisés selon l'indice de position sociale) est de 220.  
**Note :** on utilise désormais un indice de position sociale croisé qui a été appliqué sur les données des évaluations précédentes. Les évolutions significatives entre deux évaluations successives sont indiquées en gras.  
 Par le jeu des arrondis, les totaux des pourcentages pour une année peuvent être légèrement différents de 100 %.  
**Champ :** France métropolitaine, public et privé sous contrat.  
**Source :** MENJ-MESRI-DEPP, enquêtes Cedre, compétences en sciences en fin de collège en 2007, 2013 et 2018.

L'état de l'École 2019 © DEPP

**23.4 Motivation des élèves en sciences expérimentales (en %)**



**Lecture :** 53,9 % des élèves interrogés en 2018 déclarent penser avoir un bon niveau en sciences.  
**Champ :** France métropolitaine, public et privé sous contrat.  
**Source :** MENJ-MESRI-DEPP, enquêtes Cedre, compétences en sciences en fin de collège en 2007, 2013 et 2018.

L'état de l'École 2019 © DEPP

En 2018, les épreuves de lecture de la Journée défense et citoyenneté (JDC) ont concerné plus de 710 000 jeunes hommes et femmes de 16 à 25 ans, de nationalité française. Le test vise à évaluer trois dimensions spécifiques : l'automatisme de la lecture, les connaissances lexicales, les traitements complexes de supports écrits. Pour chacune d'entre elles, un seuil de maîtrise a été fixé : en deçà d'un certain niveau, on peut considérer que les jeunes éprouvent des difficultés sur la compétence visée (-), au-delà, elle est jugée maîtrisée (+). À partir de la combinaison des résultats, huit profils de lecteurs ont été déterminés ► 24.1.

### 78 % des jeunes français âgés d'environ 17 ans sont des lecteurs efficaces en 2018

Les profils 5d et 5c ont été regroupés sous l'appellation « lecteurs efficaces ». Les profils 5d, soit 62,0 % des jeunes ayant participé à la JDC en 2018, ont réussi les trois modules de l'évaluation. Ils possèdent tous les atouts pour maîtriser la diversité des écrits et leur compétence en lecture devrait évoluer positivement. Quant au profil 5c (15,6 % de l'ensemble des jeunes), il désigne une population de lecteurs qui, malgré des déficits importants des processus automatisés impliqués dans l'identification des mots, réussit les traitements complexes de l'écrit, et cela en s'appuyant sur une compétence lexicale avérée. L'épreuve permet également d'identifier des profils particuliers de lecteurs : 10,9 % des jeunes (profils 5a et 5b) parviennent à compenser leurs difficultés pour accéder à un certain niveau de compréhension ► 24.1.

### Plus d'un jeune sur 10 rencontre des difficultés de lecture

Les plus en difficulté (profils 1 et 2), représentent 5,2 % de l'ensemble, ce qui peut s'apparenter à de l'illettrisme. Ceux-ci voient leurs faiblesses s'expliquer par un déficit important de vocabulaire. Les jeunes du profil 1 (3,4 %) n'ont, de surcroît, pas installé les mécanismes de base de traitement du langage écrit. Parmi eux, certains sont sans doute non lecteurs. En revanche, les jeunes des profils 3 et 4 (6,3 %) ont un niveau lexical oral correct, mais ne parviennent pas à traiter les écrits complexes. Au total, 11,5 % des jeunes rencontrent des difficultés de lecture.

### Le nombre de jeunes en difficulté diminue avec le niveau d'études

Les jeunes en difficulté de lecture sont de moins en moins nombreux à mesure que le niveau d'études s'élève : de 48,5 % chez ceux qui n'ont pas dépassé le collège à 4,7 % chez ceux qui déclarent suivre

ou avoir suivi au moins des études générales ou technologiques au lycée ► 24.2. Ils représentent aussi une part encore importante chez ceux qui, à 17 ans environ, ont un niveau CAP ou BEP (31,5 %). Les garçons sont plus souvent en difficulté que les filles ► 24.1. Ils réussissent moins bien les épreuves de compréhension et sont donc majoritaires dans chacun des profils 1, 3 et 4. Leur déficit dans les mécanismes de base de traitement du langage explique leur présence plus importante dans les profils 1, 3, 5a et 5c ► 24.3.

### En France métropolitaine, c'est au nord de la Loire que les difficultés de lecture sont les plus fréquentes

Les difficultés de lecture (profils 1, 2, 3 et 4) sont inégalement réparties sur le territoire. En France métropolitaine, c'est dans les départements du Nord ou entourant l'Île-de-France que la fréquence des difficultés de lecture est la plus prononcée. La part des jeunes en difficulté s'élève ainsi à 17,2 % dans l'Aisne, 15,4 % dans la Somme et 14,1 % dans l'Oise. Elle atteint aussi 15,3 % dans la Nièvre. En Île-de-France, le taux de jeunes en difficulté varie de 6,0 % à Paris à 12,3 % en Seine-Saint-Denis. Ces pourcentages sont plus élevés concernant l'outre-mer ; 27,2 % de jeunes en difficulté de lecture pour la Réunion, entre 32 % et 34 % pour la Guadeloupe et la Martinique, 51,0 % en Guyane et 73,7 % à Mayotte ► 24.4.

Les comparaisons entre départements doivent toutefois être maniées avec précaution. En effet, ces résultats concernent des jeunes de nationalité française, qui représentent environ 96 % des générations scolarisées en France, cette proportion pouvant être sensiblement différente d'un département à l'autre. ■

**Avertissement :** les résultats de l'année 2018 ne peuvent pas être interprétés en évolution. En effet, les données recueillies depuis 2016 ne sont pas strictement comparables aux années antérieures en raison de problèmes techniques rencontrés lors des passations. Ces problèmes ont empêché les jeunes de répondre à certains items, or une non-réponse est considérée comme une non-maîtrise de ce qui est attendu. Par conséquent, le pourcentage de jeunes en difficulté de lecture est surestimé en 2016, 2017 et 2018 et il y a donc une rupture de série par rapport aux années antérieures. Ces problèmes impactent de la même façon l'ensemble des sites d'accueil de la JDC. Les comparaisons géographiques (entre départements ou régions) et démographiques (sexe et type de scolarité) restent donc possibles pour une année donnée.

#### POUR EN SAVOIR PLUS

– CHABANON L., 2019, « Journée défense et citoyenneté 2018 : plus d'un jeune Français sur dix en difficulté de lecture », *Note d'Information*, n° 19.20, MENJ-MESRI-DEPP.

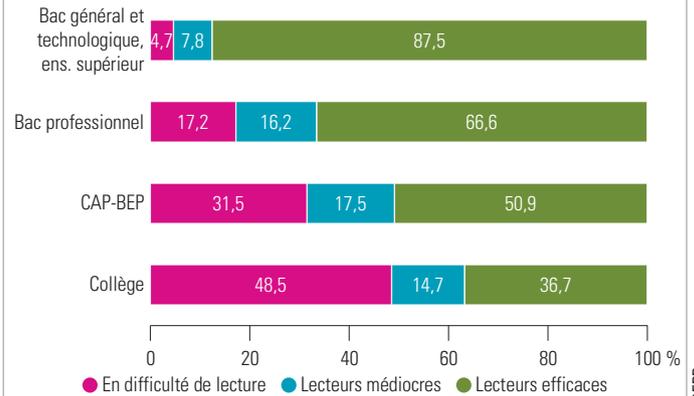
24.1 Les profils de lecteurs à la Journée défense et citoyenneté en 2018 (en %)

Profil	Traitements complexes	Automaticité de la lecture	Connaissances lexicales	Garçons	Filles	Ensemble	
5d	+	+	+	59,7	64,3	62,0	Lecteurs efficaces
5c	+	0	+	16,7	14,6	15,6	
5b	+	+	-	6,4	7,7	7,0	Lecteurs médiocres
5a	+	-	-	4,1	3,8	3,9	
4	-	+	+	3,6	2,8	3,3	Très faibles capacités de lecture
3	-	-	+	3,9	2,2	3,0	
2	-	+	-	1,8	1,8	1,8	Difficultés sévères
1	-	-	-	3,9	2,8	3,4	

**Avvertissement :** en raison de problèmes techniques qui se sont répercutés sur l'ensemble des sites d'accueil de la JDC lors des passations, l'année 2018 marque une rupture de série par rapport aux années antérieures.  
**Lecture :** la combinaison des trois dimensions de l'évaluation permet de définir huit profils.  
 Les profils numérotés de 1 à 4 concernent les jeunes n'ayant pas la capacité de réaliser des traitements complexes (très faible compréhension en lecture suivie, très faible capacité à rechercher des informations). Ils sont en deçà du seuil de lecture fonctionnelle.  
 Les profils codés 5a, 5b, 5c, 5d sont au-delà de ce même seuil, mais avec des compétences plus ou moins solides, ce qui peut nécessiter des efforts de compensation relativement importants.  
**Note :** compte tenu des arrondis, les totaux des colonnes peuvent être légèrement différents de 100 %.  
**Champ :** France métropolitaine + DOM.  
**Source :** ministère des Armées - DSNJ ; MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2019 © DEPP

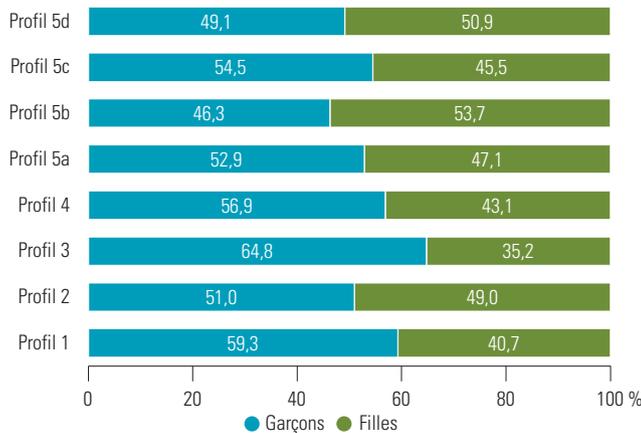
24.2 Profils de lecteurs selon le type de scolarité en 2018 (en %)



**Avvertissement :** en raison de problèmes techniques qui se sont répercutés sur l'ensemble des sites d'accueil de la JDC lors des passations, l'année 2018 marque une rupture de série par rapport aux années antérieures.  
**Lecture :** parmi les jeunes n'ayant pas dépassé le collège, 48,5 % sont en difficulté de lecture (profils 1, 2, 3 et 4), 14,7 % sont des lecteurs médiocres (profils 5a et 5b) et 36,7 % sont des lecteurs efficaces (profils 5c et 5d).  
**Champ :** France métropolitaine + DOM.  
**Source :** ministère des Armées - DSNJ ; MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2019 © DEPP

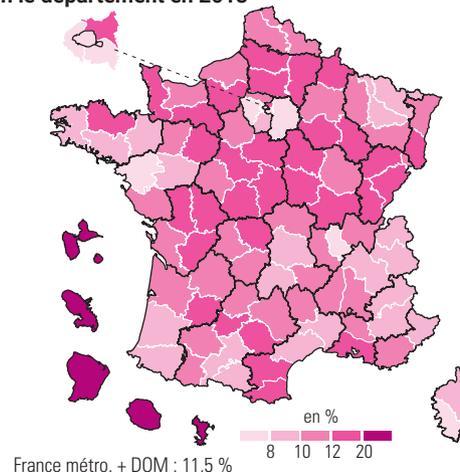
24.3 Répartition de chaque profil de lecteurs selon leur sexe en 2018 (en %)



**Avvertissement :** en raison de problèmes techniques qui se sont répercutés sur l'ensemble des sites d'accueil de la JDC lors des passations, l'année 2018 marque une rupture de série par rapport aux années antérieures.  
**Lecture :** parmi les lecteurs du profil 5c, 54,5 % sont des garçons.  
**Champ :** France métropolitaine + DOM.  
**Source :** ministère des Armées - DSNJ ; MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2019 © DEPP

24.4 Pourcentages de jeunes en difficulté de lecture selon le département en 2018



**Avvertissement :** en raison de problèmes techniques qui se sont répercutés sur l'ensemble des sites d'accueil de la JDC lors des passations, l'année 2018 marque une rupture de série par rapport aux années antérieures.  
**Champ :** France métropolitaine + DOM.  
**Source :** ministère des Armées - DSNJ ; MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2019 © DEPP

### En fin de troisième, un élève sur trois s'engage dans la voie professionnelle

La fin des classes de troisième, de terminale CAP et de seconde générale et technologique (GT) représente des moments clés de l'orientation de la scolarité dans le secondaire. En 2016, 848 200 élèves étaient inscrits en troisième (établissements de l'Éducation nationale et de l'Agriculture) ► **25.1**. À la rentrée suivante, en 2017, 64,0 % d'entre eux ont continué en seconde générale et technologique (y compris enseignement agricole) ; 32,5 % se sont engagés dans les formations professionnelles en lycée ou en apprentissage ; 2,5 % sont restés en formation de niveau collège.

Dans la voie professionnelle, un tiers des élèves se sont inscrits en CAP dont près de la moitié en apprentissage et deux tiers se sont inscrits en baccalauréat professionnel, dont seulement 2 % en apprentissage. Ces proportions ont évolué au cours des onze dernières années, notamment le taux de passage en seconde générale et technologique (+ 10 points).

Les filles passent plus souvent en seconde GT que les garçons (70,7 % contre 57,6 % en 2017) et nettement moins souvent en apprentissage (2,4 % contre 7,3 %). Par ailleurs, les élèves « à l'heure » ou en avance poursuivent trois fois plus souvent en seconde GT que les élèves en retard (74,4 % contre 23,3 % en 2017).

### Plus de quatre jeunes sur dix poursuivent une formation professionnelle après une terminale CAP

En 2016, 135 400 jeunes étaient scolarisés en année diplômante de CAP : 63 600 scolaires du ministère de l'Éducation nationale et du ministère en charge de l'agriculture et 71 800 apprentis ► **25.2**. Leur situation à la rentrée suivante en matière de poursuite d'études est relativement différente.

En 2017, 31,0 % des scolaires préparent un diplôme de niveau IV (baccalauréat professionnel) contre 19,0 % des apprentis (essentiellement un brevet professionnel). Ces derniers réinvestissent davantage dans les formations de niveau V que les scolaires (19,4 % contre 17,1 %) : redoublement, spécialisation dans une mention complémentaire, ou poursuite d'études dans une autre spécialité du CAP. Ils quittent également plus souvent le système éducatif.

Par ailleurs, 12,0 % des scolaires en CAP poursuivent en apprentissage à la rentrée 2017 (6,1 % en niveau IV et 5,9 % en niveau V). En revanche, le retour des apprentis vers la voie scolaire est quasi inexistant. Il en est de même pour le retour vers la voie générale et technologique.

### Neuf élèves de seconde générale et technologique sur dix continuent dans cette voie

En 2016, 572 700 élèves étaient scolarisés en seconde GT (y compris enseignement agricole) ► **25.3**. En 2017, 90,4 % ont intégré une première générale (65,3 %) ou technologique (25,1 %) ; 4,6 % se sont réorientés vers la voie professionnelle, dont un quart en apprentissage et 3,9 % ont redoublé. Entre 2006 et 2017, la baisse des redoublements (- 10,5 points) s'est accompagnée, principalement, d'une hausse des passages vers la voie générale (+ 10,3 points).

En 2017, plus d'un garçon sur deux poursuit dans une des séries scientifiques, générale (38,8 % en S) ou technologique (13,9 % en STI2D, STL, STAV), contre une fille sur trois. Les élèves en retard poursuivent davantage en première technologique et, de façon prépondérante, en série STMG (23,9 % en 2017). Ils se réorientent vers la voie professionnelle quatre fois plus souvent que les élèves plus jeunes (13,0 % contre 3,4 %).

### Plus de 3 bacheliers sur 4, toutes filières confondues, poursuivent leurs études dans l'enseignement supérieur

En 2018, 94,1 % des bacheliers généraux accèdent à l'enseignement supérieur. Ils sont 62,5 % (y compris IUT) à poursuivre leurs études à l'université. 78 % des bacheliers technologiques poursuivent leur parcours dans le supérieur en suivant des formations courtes, en particulier des BTS (y compris en apprentissage) soit 39,3 % et 12,3 % préparent un DUT. Ce sont les bacheliers professionnels qui poursuivent le moins des études supérieures (38,6 % en 2018) dont 31,7 % qui intègrent une STS. Parmi eux, 7,8 % sont des apprentis. Seulement 5,9 % des bacheliers professionnels 2018 s'inscrivent à l'université ► **25.4**. L'année 2018 marque une hausse de 0,7 point du taux d'inscription général à l'université (hors CPGE). Les inscriptions dans les formations courtes (DUT ou BTS) sont stables tandis que celles de CPGE baissent de 0,3 point. Sur l'ensemble des filières, les femmes sont plus nombreuses à poursuivre leurs études à l'université que les hommes (39 % contre 27,7 %). ■

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- GUILLERM M., PESONEL E., TESTAS A., 2018, « L'orientation en CAP par apprentissage ou par voie scolaire : profils des élèves à l'issue de la troisième », *Note d'Information*, n° 18.22, Paris, MEN-MESRI-DEPP
- MENJ-MESRI-DEPP, 2019, *Filles et garçons sur le chemin de l'égalité, de l'école à l'enseignement supérieur*, Paris.
- MENJ-MESRI-DEPP, 2019, *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, Paris, fiches 4.26, 6.21 et 6.22.
- MENESR-DEPP, 2017, *Géographie de l'école*, Paris, fiche 31.

25.1 Répartition des effectifs d'élèves selon les poursuites d'études à l'issue de la troisième (en %)

	2006	2009	2012	2015	2017
Inscrits en troisième l'année précédente <sup>1</sup>	841 300	791 900	817 700	854 100	848 200
Seconde générale et technologique	54,0	56,2	58,4	62,4	64,0
Second cycle professionnel	37,8	36,8	35,9	33,2	32,5
dont apprentissage	7,7	6,8	6,5	5,0	4,9
– CAP et assimilés	11,8	13,4	12,7	11,0	10,8
dont apprentissage	6,3	6,2	5,8	4,5	4,4
– BEP	25,5	4,5			
dont apprentissage	1,3	0,1			
– Baccalauréat professionnel	0,5	18,9	23,2	22,2	21,7
dont apprentissage	0,0	0,5	0,7	0,5	0,6
Maintien en premier cycle (y compris DIMA <sup>2</sup> )	6,4	5,3	4,3	3,4	2,5
dont redoublement	6,0	4,9	4,0	3,1	2,3
Sorties <sup>3</sup>	1,8	1,7	1,4	1,0	1,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1. Y compris l'enseignement adapté (Segpa) et les formations agricoles.  
 2. Dispositif d'initiation aux métiers en alternance.  
 3. Vers les formations sociales ou de la santé ou vers le marché du travail ou autres départs à l'étranger.  
**Lecture :** parmi les 848 200 élèves inscrits en troisième en 2016, 64 % d'entre eux ont continué en seconde générale et technologique à la rentrée 2017.  
**Champ :** France métropolitaine + DOM.  
**Sources :** MENJ-MESRI-DEPP, systèmes d'information des ministères en charge de l'éducation nationale, de l'agriculture et des centres de formation d'apprentis.

L'état de l'École 2019 © DEPP

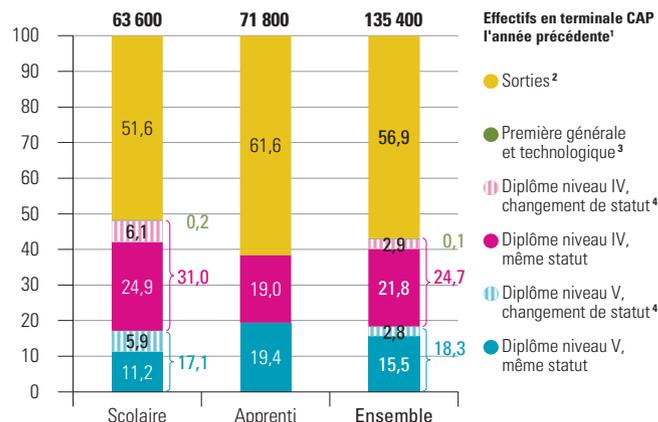
25.3 Répartition des effectifs d'élèves selon les poursuites d'études à l'issue de la seconde GT (en %)

	2006	2009	2012	2015	2017
Effectifs en 2 <sup>de</sup> GT l'année précédente	538 400	506 700	520 200	550 100	572 700
1 <sup>re</sup> générale	55,0	59,7	61,9	64,2	65,3
– dont 1 <sup>re</sup> S	28,9	31,5	33,1	33,9	34,5
– dont 1 <sup>re</sup> ES	16,7	18,9	19,3	20,5	21,5
– dont 1 <sup>re</sup> L	9,4	9,3	9,5	9,8	9,3
1 <sup>re</sup> technologique	23,6	23,2	23,0	23,3	25,1
– dont 1 <sup>re</sup> STI <sup>1</sup> /STI2D, STL, STAV	7,4	6,8	7,2	7,7	8,2
– dont 1 <sup>re</sup> STT/STG/STMG	12,2	12,1	11,3	10,6	11,9
Réorientation vers la voie professionnelle	5,9	5,6	5,4	4,9	4,6
2 <sup>de</sup> GT (redoublement)	14,4	10,8	8,9	6,8	3,9
Sorties <sup>2</sup>	1,1	0,7	0,8	0,8	1,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1. La réforme du lycée de 2010 a éclaté la série STI en deux séries (STI2D et STD2A arts appliqués).  
 À des fins de comparaison, l'ancienne série STI arts appliqués a été exclue des données antérieures à la réforme.  
 2. Vers les formations sociales ou de la santé ou vers le marché du travail ou autres départs à l'étranger.  
**Lecture :** parmi les 572 700 élèves inscrits en seconde GT en 2016, 65,3 % d'entre eux ont continué en première générale à la rentrée 2017.  
**Champ :** France métropolitaine + DOM.  
**Sources :** MENJ-MESRI-DEPP, systèmes d'information des ministères en charge de l'éducation nationale, de l'agriculture et des centres de formation d'apprentis.

L'état de l'École 2019 © DEPP

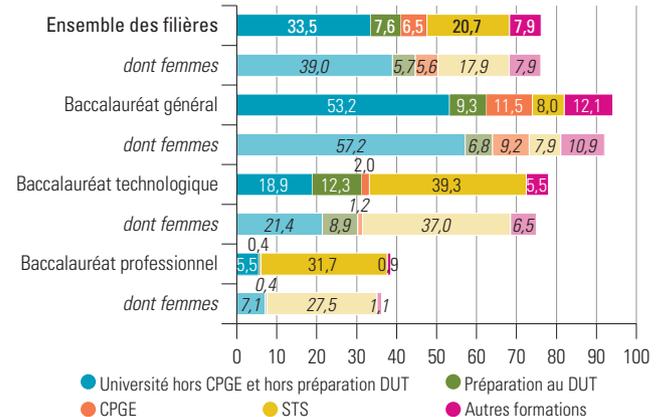
25.2 Répartition des jeunes selon les poursuites d'études à l'issue du CAP, selon leur statut en 2017 (en %)



1. Effectifs inscrits en année terminale de CAP d'une durée de 1, 2, ou 3 ans en 2016.  
 2. Vers les formations sociales ou de la santé ou vers le marché du travail ou autres départs à l'étranger.  
 3. Dont environ 12 % d'élèves en 2<sup>de</sup> GT.  
 4. Les scolaires passent dans la voie de l'apprentissage et les apprentis passent dans la voie scolaire.  
**Champ :** France métropolitaine + DOM.  
**Sources :** MENJ-MESRI-DEPP, systèmes d'information des ministères en charge de l'éducation nationale, de l'agriculture et des centres de formation d'apprentis.

L'état de l'École 2019 © DEPP

25.4 Taux d'inscription immédiate<sup>1</sup> des bacheliers 2018 dans les différentes filières de l'enseignement supérieur (en %)



1. Le total des taux d'inscription ne peut plus dépasser 100 %, car les données ont été calculées hors doubles inscriptions.  
**Lecture :** toutes filières confondues, 33,5 % des bacheliers 2018 se sont inscrits à l'université (hors CPGE et DUT) dont 39 % de femmes.  
**Champ :** France métropolitaine + DOM.  
**Sources :** MESRI-SIES, systèmes d'information des ministères en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de l'agriculture et des centres de formation d'apprentis et enquêtes auprès des autres établissements d'enseignement supérieur.

L'état de l'École 2019 © DEPP

### Le diplôme national du brevet (DNB), premier examen de la scolarité

À la session de juin 2019, le taux de réussite au diplôme national du brevet atteint 86,5 % soit 3,8 points de plus qu'en 2009. Les filles réussissent mieux que les garçons. L'écart reste stable, autour de 6 points, entre 2007 et 2017, mais en 2018 et 2019 la différence s'accroît entre les filles et les garçons atteignant respectivement 6,9 points et 7,3 points.

### Des taux de réussite au CAP et au BEP qui tendent à se rapprocher

L'enseignement professionnel s'organise, depuis 2011, année de l'achèvement de la réforme de la voie professionnelle, autour du CAP et du baccalauréat professionnel. Le BEP reste accessible sous la forme d'une certification intermédiaire passée à l'issue de la première professionnelle. Selon la spécialité du baccalauréat professionnel, ce diplôme intermédiaire peut également être un CAP. Le taux de réussite au BEP, très en deçà de celui au CAP jusqu'en 2011, augmente progressivement pour atteindre 83,9 % en 2018. Cette même année, le taux de réussite au CAP atteint 84,7 % ► 26.1. L'écart de 4,6 points en 2007 s'est réduit à 0,8 point en 2018.

### Important essor de la voie professionnelle parmi les bacheliers

À la session 2018, sur 100 bacheliers, 53 ont choisi des séries générales, 20 des séries technologiques et 26 des séries professionnelles, contre respectivement 66, 32 et 2 en 1988. La répartition des bacheliers s'est ainsi modifiée en faveur de la voie professionnelle. L'important essor de cette voie, mise en place à partir de 1987, a été amplifié en 2011 suite à l'instauration d'un baccalauréat en trois ans au lieu de quatre. La croissance du poids de la voie professionnelle se fait au détriment de la voie technologique. Depuis 20 ans, le poids des bacheliers technologiques passe de 29 % à 20 % La répartition des bacheliers à l'issue de la session de juin 2019 est sensiblement la même qu'à la session précédente ► 26.2.

### La réussite de la voie technologique s'est rapprochée, ces dernières années, de la voie générale

Depuis 1987, le taux de réussite au baccalauréat a progressé au total de 19,6 points (+ 20,8 points dans le général, + 23,3 dans le technologique et + 6,2 dans le professionnel).

Avant 1995, les taux de réussite des voies générale et professionnelle sont proches de 74 %, loin devant celui de la voie technologique. Entre 1995 et 2000, avec la forte progression de cette dernière, les taux de réussite des trois voies sont très proches. À partir de 2001, ce taux progresse régulièrement dans la voie générale jusqu'en 2013, puis fluctue autour de 91 %. Les réussites des voies technologique et professionnelle restent proches jusqu'en 2007. Le taux de réussite augmente ensuite dans la voie technologique jusqu'à rattraper son retard par rapport à la voie générale en 2014. Celui de la voie professionnelle a connu une hausse très importante en 2009, suite à une modification réglementaire instaurant une « épreuve de contrôle » dite de rattrapage. Dès 2012 il a retrouvé son niveau de 2008. Depuis 2014, il varie entre 80,5 % et 82,6 %, loin derrière les voies générale et technologique ► 26.3. Dans les trois voies, les filles réussissent mieux que les garçons.

### L'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième est la plus importante en Île-de-France

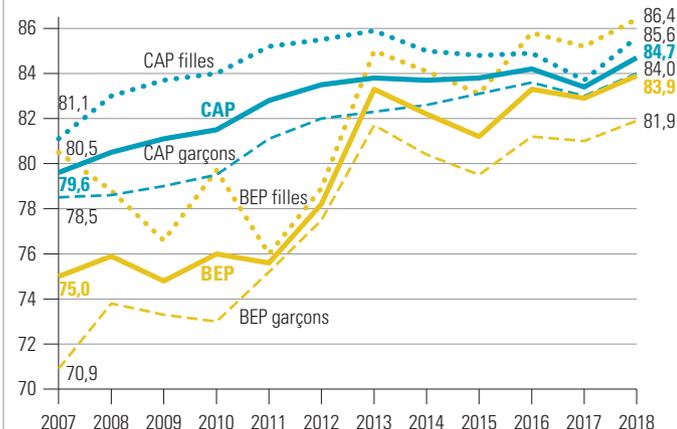
L'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième<sup>1</sup> s'étend de 55,6 % en Guyane à 84,5 % à Paris à la session 2018. Elle est la plus importante dans les académies d'Île-de-France où elle dépasse 80 %. Les élèves de sixième ont également de bonnes chances d'obtenir un baccalauréat général ou technologique en Corse et à Lyon ou professionnel en Martinique, à Clermont-Ferrand et en Guadeloupe. À l'opposé, l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième est la plus faible dans les académies de Guyane, Mayotte et La Réunion où elle est inférieure à 70 % ► 26.4. ■

1. L'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième donne une mesure de la probabilité qu'aurait un jeune de sixième, une année donnée, de réussir l'examen du baccalauréat s'il rencontrait tout au long de son parcours les conditions scolaires que connaissent les autres jeunes cette année-là.

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- MICHAUDON H, 2019, « La réussite au CAP et au BEP, session 2018 », *Note d'Information*, n°19.29, MENJ-DEPP.
- THOMAS F., 2019, « Le baccalauréat 2019 – session de juin », *Note d'Information*, n°19.28, MENJ-DEPP.
- THOMAS F., 2019, « Résultats définitifs de la session 2018 du baccalauréat », *Note d'Information*, n°19.03, MENJ-MESRI-DEPP.
- GUESSAN D., 2019, « Diplôme national du brevet 2018 », *Note d'Information*, n°19.17, MENJ-MESRI-DEPP.
- MENESR-DEPP, 2019, *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, Paris, fiches 8.7 à 8.11.
- MENESR-DEPP, 2017, *Géographie de l'école*, Paris, p. 78-81.

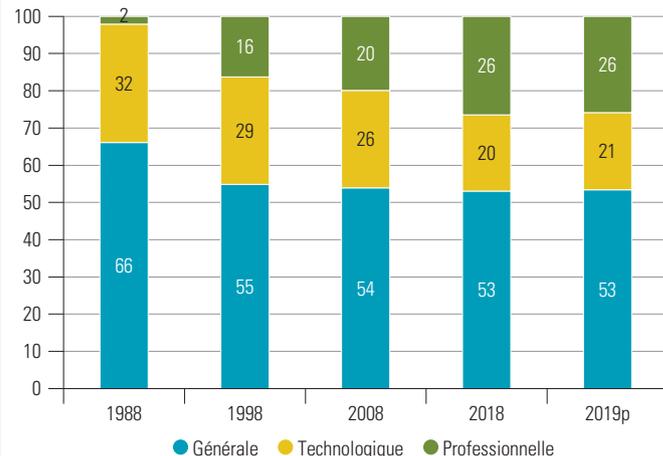
26.1 Évolution du taux de réussite au CAP et au BEP (en %)



Lecture : à la session 2018, le taux de réussite à l'examen du CAP est de 84,7 %.  
 Champ : France métropolitaine + DOM.  
 Source : MENJ-MESRI-DEPP, système d'information Océan ; ministère en charge de l'agriculture.

L'état de l'École 2019 © DEPP

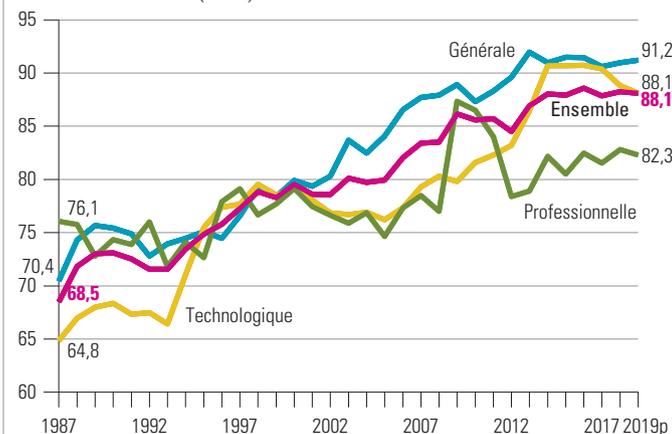
26.2 Répartition des bacheliers selon la voie (en %)



p : données provisoires (session de juin).  
 Note : par le jeu des arrondis, les totaux des pourcentages pour une année peuvent être légèrement différents de 100 %.  
 Lecture : à la session 2019, 53 % des bacheliers obtiennent le diplôme dans la voie générale à l'issue de la session de juin.  
 Champ : France métropolitaine + DOM.  
 Source : MENJ-MESRI-DEPP, système d'information Océan ; ministère en charge de l'agriculture.

L'état de l'École 2019 © DEPP

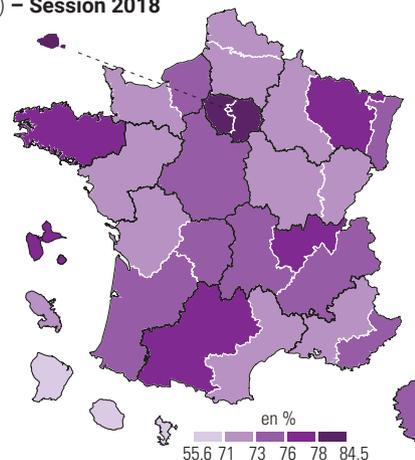
26.3 Évolution du taux de réussite au baccalauréat selon la voie (en %)



p : données provisoires (session de juin).  
 Lecture : à la session 2019, le taux de réussite au baccalauréat est de 91,2 % dans la voie générale.  
 Champ : France métropolitaine + DOM.  
 Source : MENJ-MESRI-DEPP, système d'information Océan ; ministère en charge de l'agriculture.

L'état de l'École 2019 © DEPP

26.4 Espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième (en %) – Session 2018



Lecture : dans l'académie de Montpellier, l'espérance d'obtenir le bac pour un élève de sixième est de 71,2 % si il rencontre tout au long de son parcours scolaire les conditions scolaires que connaissent les jeunes en 2018 dans l'académie de Montpellier.  
 Champ : France métropolitaine + DOM, public et privé sous contrat.  
 Source : MENJ-MESRI-DEPP, système d'information Océan, Scolarité, Sifa ; ministère en charge de l'agriculture.

L'état de l'École 2019 © DEPP

Sortir sans diplôme de formation initiale rend plus difficile l'entrée dans la vie active. Réduire le nombre de sortants du système éducatif avec un faible niveau d'études constitue un enjeu humain, social et économique majeur, pour la France et les autres États membres de l'Union européenne. Plusieurs indicateurs sont disponibles pour appréhender les sorties à faible niveau d'études. Dans cette fiche, les deux premiers indicateurs présentés sont au niveau national, le troisième permet une déclinaison territoriale et le quatrième a une portée européenne.

### Deux mesures nationales des sorties du système éducatif avec un faible niveau d'études

Le premier indicateur, le taux de sortants de formation initiale peu ou pas diplômés, donne pour chaque année la part des peu ou pas diplômés parmi l'ensemble des sortants du système éducatif. Cet indicateur s'intéresse une année donnée à tous les sortants, quels que soient leur âge et les diplômes obtenus par la suite dans le cadre de reprises d'études. En 2016, 12 % de l'ensemble des sortants de formation initiale sont peu ou pas diplômés, c'est-à-dire qu'ils détiennent au plus le diplôme national du brevet : 7 % ont le brevet et 6 % n'ont aucun diplôme ► **27.1**.

Le second indicateur donne pour une classe d'âge, les 18 à 24 ans, la part des non-diplômés (ou au plus du brevet) ne suivant pas de formation. Contrairement à l'indicateur précédent, les diplômes pris en compte peuvent être obtenus en formation initiale ou après la fin de celle-ci. Cet indicateur, appelé le taux de sortants précoces (traduction de *Early leavers from Education and training*) est calculé dans chaque pays de l'Union européenne à partir des *Labour Force Survey* (LFS) dont le volet français est l'enquête Emploi de l'Insee. Il fait partie des critères de référence du cadre stratégique « Éducation et formation 2020 ». L'objectif pour l'Union européenne est d'être sous le seuil de 10 %. La France s'est fixé comme objectif 9,5 %. Cet indicateur est passé de 40 % à la fin des années 1970 à 15 % à la fin des années 1990. Depuis 2013, le taux de sortants précoces est en deçà du seuil fixé.

Il atteint 8,9 % en 2018 ► **27.2**. Il est moins élevé pour les femmes (6,9 % en 2018) que pour les hommes (10,8 %). Cette proportion modérée de sortants précoces situe la France en bonne position, en deçà de la moyenne de l'Union européenne (10,6 %) ► **27.4**.

### Forte hétérogénéité sur le territoire national de la part des jeunes âgés de 16 à 25 ans peu ou pas diplômés

Le dernier indicateur est calculé à partir des données du recensement de la population. Il donne la part des 16 à 25 ans peu ou pas diplômés et non inscrits dans un établissement d'enseignement. Il est proche de l'indicateur européen par sa définition mais s'étend aux jeunes de 16 à 25 ans, qui sont concernés par le droit de retour en formation initiale. Cet indicateur permet des déclinaisons académiques.

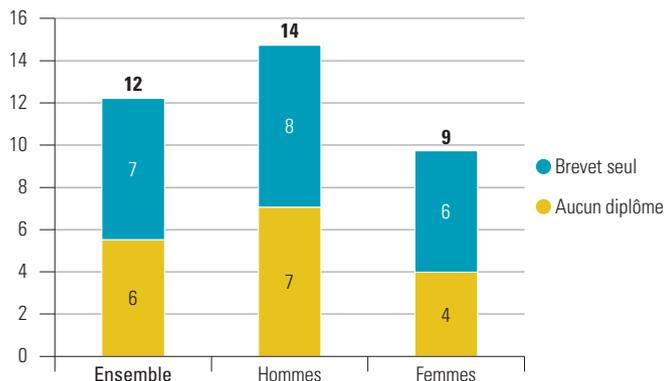
La répartition n'est pas uniforme sur le territoire national ► **27.3**. Particulièrement faible à Paris (3,9 %) et à Rennes (6,6 %), il est en dessous de 10 % dans la moitié des académies, qui se regroupent principalement sur la façade Ouest de la France et dans la moitié Sud à l'exception du pourtour méditerranéen.

Dans les autres académies, la part de jeunes peu ou pas diplômés peut atteindre des niveaux élevés, comme à Amiens, en Corse, à Lille et dans les DOM excepté la Martinique, avec une part supérieure à 12,0 %. Le très faible niveau de cet indicateur pour Paris s'explique en partie par le fait que de nombreux jeunes sont venus dans cette académie pour continuer leurs études supérieures et y ont commencé leur vie active. Cette situation se rencontre également dans les autres grandes métropoles. ■

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- JASPAR M.-L., 2015, « Les jeunes sans diplôme sont inégalement répartis sur le territoire », *Note d'Information*, n° 15.46, MENESR-DEPP.
- MEN-DEPP, 2013, « Le décrochage scolaire : un défi à relever plutôt qu'une fatalité », *Éducation & formations*, n° 84.
- MENESR-DEPP, 2017, *Géographie de l'École*, Paris, indicateur 39.
- TESTAS A., 2019 « Amélioration des estimations de la part des 18-24 ans peu diplômés et hors formation et du flux de sortants de formation initiale sans diplôme, à partir de l'enquête Emploi », *Document de travail*, série « Méthodes » n° 2019-M01, MENJ-DEPP.

**27.1 Part de sortants de formation initiale peu ou pas diplômés, en France, en 2016 (en %)**



**Lecture :** en 2016 (moyenne sur 2015, 2016 et 2017), 12 % des sortants de formation initiale ne possèdent aucun diplôme ou uniquement le brevet.

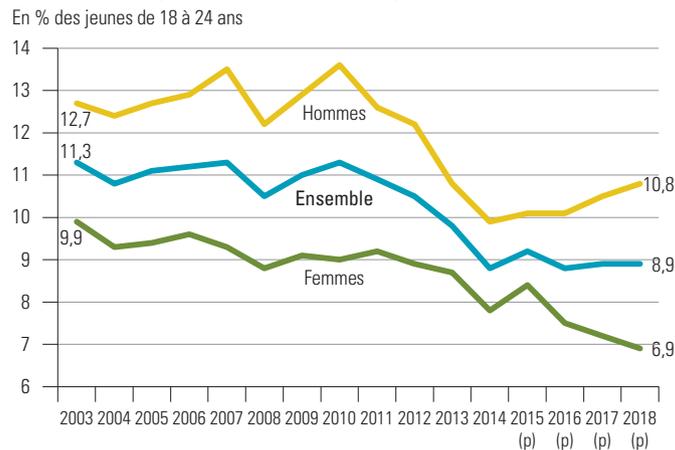
**Note :** compte tenu des arrondis, les totaux peuvent être légèrement différents de la somme des éléments qui les composent.

**Champ :** France métropolitaine + DOM hors Mayotte, données provisoires.

**Sources :** Insee, enquêtes Emploi, estimations de population, recensement de la population ; traitement MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2019 © DEPP

**27.2 Part des 18-24 ans peu ou pas diplômés et hors formation (sortants précoces), en France, depuis 2003**



**p :** données provisoires.

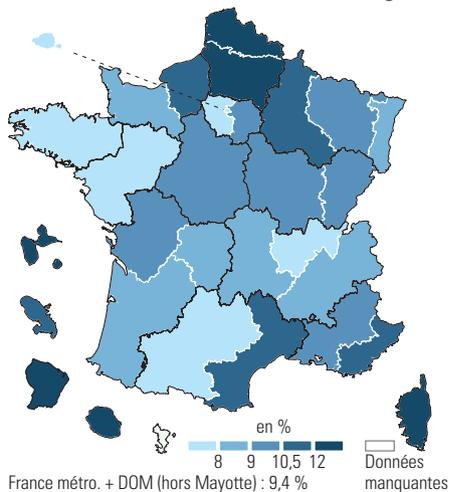
**Note :** voir « pour en savoir plus », TESTAS A.

**Champ :** France métropolitaine + DOM hors Mayotte.

**Source :** Insee, enquêtes Emploi ; calculs et corrections des ruptures de série MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2019 © DEPP

**27.3 Part de jeunes âgés de 16 à 25 ans peu ou pas diplômés et non inscrits dans un établissement d'enseignement en 2015**

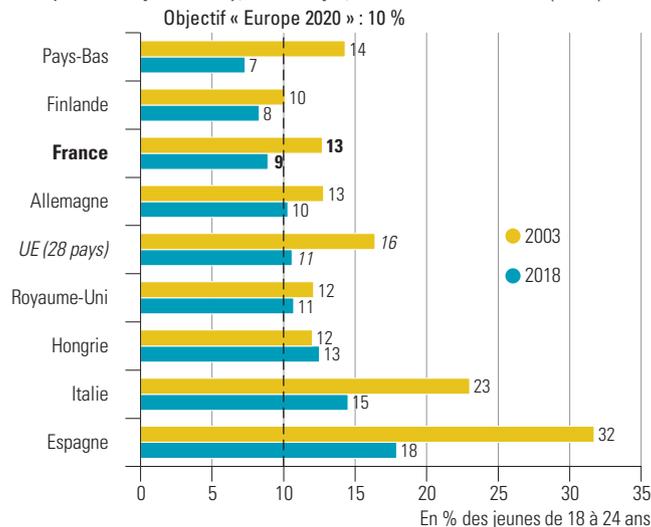


**Champ :** France métropolitaine + DOM hors Mayotte.

**Source :** Insee, recensement de la population 2015, calculs MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2019 © DEPP

**27.4 Part des 18-24 ans peu ou pas diplômés et hors formation (sortants précoces), en Europe, en 2003 et en 2018 (en %)**



**Source :** Eurostat, enquêtes sur les forces de travail 2003 et 2018.

L'état de l'École 2019 © DEPP

### 88 % des sortants de formation initiale sont diplômés d'études secondaires ou supérieures

Parmi les 740 200 jeunes ayant terminé leurs études initiales en France en 2016 (moyenne sur 2015, 2016 et 2017), 33 % sont sortis avec un diplôme de l'enseignement supérieur long (licence, maîtrise [M1], master, doctorat, diplômés des écoles de niveau licence et au-delà), 13 % avec un diplôme de l'enseignement supérieur court (BTS, DUT ou équivalent et paramédical et social de niveau bac + 2), 41 % avec un diplôme de formations en lycée ou en apprentissage du second degré (10 % avec un CAP ou BEP, 31 % avec un baccalauréat) et 12 % sortent peu ou pas diplômés : 7 % avec le brevet et 6 % sans aucun diplôme. En moyenne, les jeunes femmes sont plus diplômées que les jeunes hommes : 51 % sortent diplômées de l'enseignement supérieur, contre 41 % des jeunes hommes ► 28.1.

### À la session de juin 2019, 79,7 % des jeunes d'une génération obtiennent un baccalauréat

De 1980 à 1995, le baccalauréat a connu une évolution de forte ampleur : le nombre annuel de bacheliers a plus que doublé et leur proportion dans une génération est passée d'un quart à 63 %. Cette forte progression résulte surtout de la croissance de la voie générale et de l'important essor de la voie professionnelle depuis sa première session en 1987. Entre 1995 et 2008, en contraste avec la longue période de croissance qui a précédé, la proportion de bacheliers dans une génération atteint un palier et oscille autour de 62 %. Elle augmente de 13 points entre 2010 et 2012, sous l'effet notamment de la réforme de la voie professionnelle. La part de bacheliers professionnels a ainsi progressé de 10 points entre 2010 et 2012. La part des bacheliers généraux a également augmenté au cours de cette période (+ 8 points), tandis que celle des bacheliers technologiques s'est quasiment stabilisée. Après une phase de transition, elle repart à la hausse essentiellement grâce à la poursuite de la progression de la voie générale. Pour la session de juin 2019, en données provisoires, la part de bacheliers dans une génération s'élève à 79,7 % : 42,5 % dans la voie générale, 16,4 % dans la voie technologique et 20,8 % dans la voie professionnelle ► 28.2.

Parmi les bacheliers, le type de baccalauréat obtenu diffère selon la catégorie socioprofessionnelle des parents. Si 77 % des lauréats enfants de cadres obtiennent un baccalauréat général, 14 % un baccalauréat technologique et 9 % un baccalauréat professionnel, la répartition est de respectivement 37 %, 23 % et 40 % pour les enfants d'ouvriers.

### Des disparités selon l'origine sociale de l'élève

Le niveau de diplôme diffère selon la catégorie socioprofessionnelle des parents. Parmi les 25-34 ans, 79 % des enfants de cadres ou professions intellectuelles supérieures sont diplômés du supérieur, contre 29 % des enfants d'ouvriers. La proportion de jeunes ayant pour plus haut diplôme un baccalauréat général ou technologique diffère peu selon l'origine sociale. En revanche, seuls 9 % des enfants de cadres ou professions intellectuelles supérieures ont pour plus haut diplôme un diplôme du second degré professionnel (baccalauréat professionnel, CAP ou équivalent), contre 45 % des enfants d'ouvriers. En outre, 4 % des enfants de cadres ou professions intellectuelles supérieures sont peu ou pas diplômés, contre 18 % des enfants d'ouvriers ► 28.3.

### La France se situe au niveau de la moyenne des pays de l'OCDE

Un diplôme d'études secondaires longues est, pour l'OCDE et l'Union européenne, un bagage scolaire minimum pour une économie et une société de la connaissance. La France a longtemps partagé avec les pays latins un niveau d'études modéré de sa population adulte. Les enseignements secondaires et supérieurs y étaient moins développés que dans les pays d'Europe du Nord ou qu'aux États-Unis, quand les générations actuellement âgées de 60 ans ont été scolarisées. Aujourd'hui, la France a, dans l'ensemble, rattrapé son retard avec, en 2018, 87 % des 25-34 ans détenant un diplôme d'enseignement supérieur ou secondaire de second cycle, soit deux points de plus que la moyenne des pays de l'OCDE ► 28.4. À cet âge, la France compte plus de trois fois plus de diplômés du second cycle secondaire professionnel que général, comme les Pays-Bas, la Finlande et l'Allemagne. ■

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- BERNARD J., MINNI C., TESTAS A., 2018 « Des poursuites d'études plus fréquentes et une insertion professionnelle toujours plus difficile pour les moins diplômés », *Insee références Formations et emploi*, Paris, Insee.
- THOMAS F., 2019, « Le baccalauréat 2019 : session de juin », *Note d'Information* n° 19.28, Paris, MENJ-MESRI-DEPP.
- OCDE, *Regards sur l'éducation*, 2019.

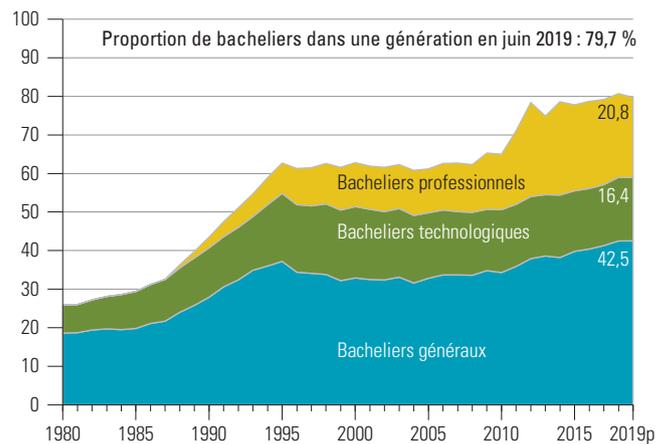
**28.1 Répartition des sortants de formation initiale en fonction de leur diplôme le plus élevé**

	Sortants 2016			
	Ensemble		Hommes	Femmes
	En milliers	En %	En %	En %
Master, doctorat	113,5	15	13	18
Écoles supérieures	60,3	8	8	9
Licence	71,9	10	8	11
BTS, DUT et équivalents	87,4	12	12	11
Paramédical et social	10,1	1	1	2
<b>Total diplômés des études supérieures</b>	<b>343,1</b>	<b>46</b>	<b>41</b>	<b>51</b>
Baccalauréat général	64,8	9	9	9
Baccalauréat technologique	42,8	6	6	6
Baccalauréat professionnel et assimilé	125,0	17	18	15
CAP, BEP ou équivalent	74,0	10	11	9
<b>Total diplômés formations en lycée et en apprentissage (2<sup>nd</sup> degré)</b>	<b>306,5</b>	<b>41</b>	<b>44</b>	<b>39</b>
Brevet seul	49,6	7	8	6
Aucun diplôme	40,9	6	7	4
<b>Total brevet et aucun diplôme</b>	<b>90,5</b>	<b>12</b>	<b>15</b>	<b>10</b>
<b>Total sortants de formation initiale</b>	<b>740,2</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**Lecture :** en moyenne sur 2015, 2016 et 2017, 46 % des jeunes sortants de formation initiale sont diplômés de l'enseignement supérieur.  
**Note :** en raison des arrondis, les totaux peuvent différer de la somme des éléments qui les composent.  
**Champ :** France métropolitaine + DOM (hors Mayotte), données provisoires.  
**Source :** Insee, enquêtes Emploi, estimations de population, recensement de la population ; traitement MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2019 © DEPP

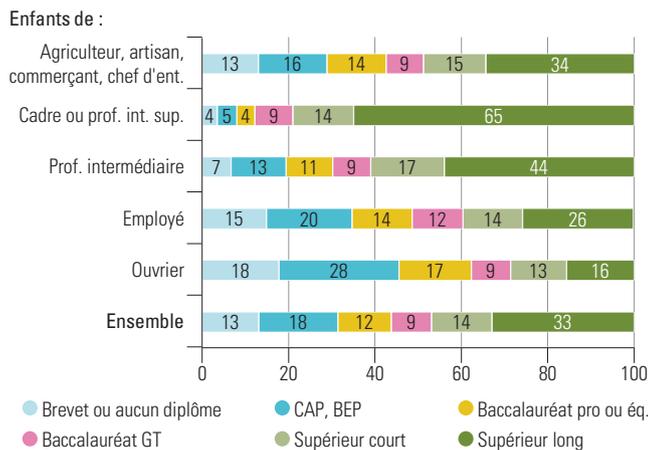
**28.2 Proportion de bacheliers dans une génération (1980-2019) (en %)**



**p :** données provisoires. Pour la session 2019, les chiffres ont été établis à partir des résultats provisoires du baccalauréat 2019.  
**Champ :** France métropolitaine jusqu'en 2000, France métropolitaine + DOM hors Mayotte à partir de 2001.  
**Sources :** MENJ-MESRI-DEPP ; ministère en charge de l'agriculture ; Insee.

L'état de l'École 2019 © DEPP

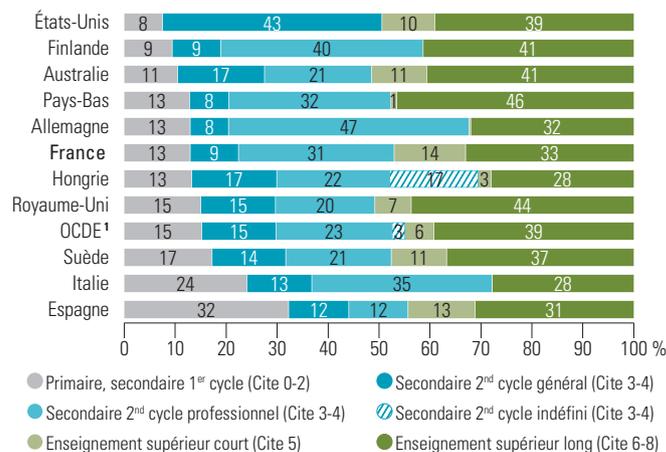
**28.3 Niveau de diplôme des 25-34 ans selon le milieu social, en 2018 (en %)**



**Lecture :** en 2018, 47 % des adultes de 25-34 ans sont diplômés de l'enseignement supérieur. Ce sont 79 % des adultes issus d'un milieu social très favorisé (CSP : cadres ou professions intellectuelles supérieures) contre 29 % des adultes issus d'un milieu ouvrier.  
**Note :** la catégorie socioprofessionnelle d'un retraité ou d'un chômeur est celle de son dernier emploi. La profession du père est privilégiée, celle de la mère y est substituée lorsque le père est absent, décédé, ou n'a jamais travaillé.  
**Champ :** France métropolitaine + DOM (hors Mayotte), données provisoires.  
**Sources :** Insee, enquêtes Emploi ; traitement MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2019 © DEPP

**28.4 Niveau de diplôme de la population des 25-34 ans dans les pays de l'OCDE en 2018 (en %)**



**1.** Moyenne OCDE : moyenne arithmétique, sans Japon ni Colombie.  
**Lecture :** en 2018, 31 % de la population française âgée de 25 à 34 ans est diplômée d'un enseignement secondaire de second cycle professionnel et 9 % d'un enseignement secondaire de second cycle général, proportions proches de celle des Pays-Bas.  
**Source :** OCDE, Regards sur l'éducation, 2019 (à partir des enquêtes sur les forces de travail).

L'état de l'École 2019 © DEPP

### L'insertion des jeunes dépend du niveau et de la voie de formation, mais aussi de la conjoncture économique

Sept mois après la sortie de formation, l'insertion des jeunes est marquée par le contexte économique dans lequel ils arrivent sur le marché du travail. Chaque cohorte annuelle de sortants rencontre ainsi une conjoncture différente, plus ou moins porteuse en termes d'emplois disponibles. En février 2018, les taux d'emploi ont encore augmenté de deux à cinq points par rapport à l'année précédente. Pour autant, il reste des différences très fortes de débouchés selon le type et le niveau de formation suivie ► 29.1.

À l'issue d'une dernière année de CAP par la voie scolaire, 32 % des jeunes trouvent un emploi alors qu'ils sont 63 % dans ce cas en sortant d'apprentissage. En sortant au niveau du BTS/DUT par apprentissage ou à celui du brevet professionnel (diplôme de niveau IV préparé exclusivement en alternance), ils sont 81 % en emploi. À tous les niveaux de formation, obtenir le diplôme demeure déterminant dans l'insertion des jeunes. Les diplômés ont 10 à 23 points de taux d'emploi supplémentaire par rapport aux sortants qui n'ont pas obtenu le diplôme préparé ► 29.2.

### Les apprentis s'insèrent plus que les lycéens et plus souvent dans l'entreprise formatrice

Les jeunes qui ont suivi leur formation par apprentissage sont aussi nettement avantagés sur le marché de l'emploi. Ainsi, 31,5 % des ex-apprentis sont embauchés dans l'entreprise formatrice. Pour les anciens lycéens, qui ont aussi des périodes de formation en milieu professionnel, l'emploi dans l'entreprise du stage représente moins de 10 % des cas, tous niveaux confondus. Là encore le fait d'obtenir le diplôme à la fin du cursus revêt une grande importance : à chaque niveau et pour les deux voies de formation, les proportions d'emploi dans l'entreprise de stage sont quasiment doublées selon que les sortants ont obtenu leur diplôme ou non ► 29.2.

La perception, par les jeunes eux-mêmes, du lien entre l'emploi et la formation marque aussi la différence entre lycéens et apprentis : près de 60 % des lycéens en emploi déclarent que celui-ci est en lien avec leur niveau de formation contre 82 % de leurs homologues apprentis. La correspondance entre l'emploi et la spécialité de formation est elle aussi plus souvent exprimée par les apprentis (55 % pour les lycéens et 81 % pour les apprentis).

### Après sept années de vie active, les situations d'emploi des jeunes sont meilleures mais toujours liées au niveau de diplôme

Après sept années de vie active, 80 % des jeunes sortis de formation initiale en 2010 tous niveaux de diplômes confondus occupent un

emploi alors que ce n'était le cas que de 68 % des jeunes après trois années sur le marché du travail ► 29.3. Toutefois, ce constat varie fortement selon le niveau du plus haut diplôme détenu en formation initiale : 58 % des jeunes sortis sans diplôme (ou seulement avec le brevet des collèges) sont en emploi après sept années contre 78 % des diplômés de l'enseignement secondaire et 92 % des diplômés de l'enseignement supérieur.

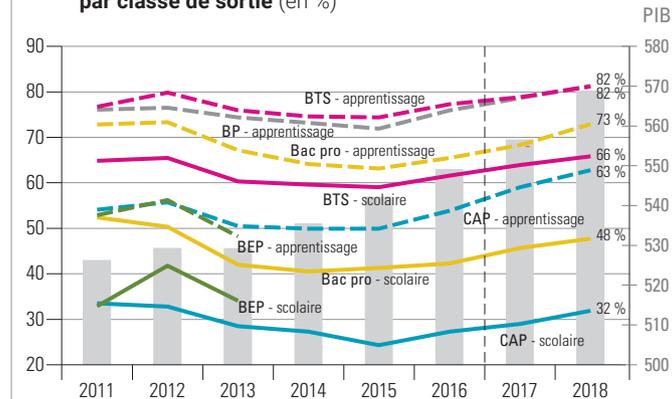
Sortir sans diplôme du système éducatif reste très pénalisant sur le marché du travail même après sept années de vie active : le taux de chômage de ces jeunes s'élève à 35 % et, parmi ceux en emploi en 2017, seuls 56 % ont accédé à un emploi à durée indéterminée (CDI, fonctionnaire, non-salarié). Près d'un jeune sans diplôme sur sept a passé moins de 10 % des sept premières années de vie active en emploi. En revanche, leur salaire net médian, bien qu'étant le plus faible, n'est pas très éloigné de celui des diplômés de CAP ou de BEP ► 29.4. La situation des diplômés de baccalauréat professionnel apparaît comme la plus favorable parmi les diplômés de l'enseignement secondaire en termes de taux de chômage et d'accès à un emploi à durée indéterminée (EDI). En revanche, les diplômés de baccalauréat général, le plus souvent passés par l'enseignement supérieur sans avoir obtenu de diplôme, accèdent en plus grand nombre à un emploi de cadre. Des écarts existent pour les diplômés du secondaire professionnel entre les spécialités de formations. Ainsi, parmi les diplômés de CAP-BEP en emploi en 2017, 71 % sont en EDI pour les spécialités tertiaires contre 76 % pour les spécialités industrielles et on retrouve cette différence pour les diplômés de baccalauréat professionnel (respectivement 78 % et 85 %).

Les filières professionnelles de niveau bac + 2/3 (STS, IUT, licence pro et diplômés du domaine de la santé et du social) ont des taux d'accès à un EDI égaux ou supérieurs à ceux des diplômés de niveau bac + 5 (hors écoles d'ingénieurs et de commerce). Mais c'est aux plus hauts niveaux de diplômes, notamment les diplômés d'écoles de commerce et d'ingénieurs et les docteurs, que l'on retrouve les situations professionnelles les plus favorables avec les taux de cadres et les salaires médians les plus élevés. ■

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- ARNAUD D., QUENSON E. (coord.), 2018, *Sept ans de vie professionnelle des jeunes : entre opportunités et contraintes*, « Le travail en débats », Octarès Éditions.
- EPIPHANE D., MAZARI Z., OLARIA M., SULZER E., 2019, « Des débuts de carrière plus chaotiques pour une génération plus diplômée : les premiers apports du suivi sur 7 ans de la Génération 2010 », *Céreq bref*, n° 382.
- MARCHAL N., 2019, « Le diplôme et la conjoncture économique demeurent déterminants dans l'insertion des apprentis », *Note d'Information*, n° 19.11, MENJ-DEPP.
- MARCHAL N., 2019, « Le diplôme et la conjoncture économique restent déterminants dans l'insertion des lycéens professionnels », *Note d'Information* n° 19.10, MENJ-DEPP.

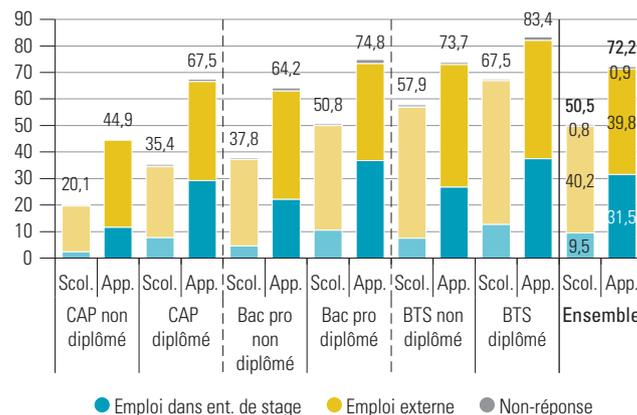
### 29.1 Évolution du taux d'emploi à sept mois par classe de sortie (en %)



**Lecture :** en 2018, 32 % des sortants de classe terminale de CAP par voie scolaire sont en emploi contre 63 % des sortants de classe terminale de CAP en apprentissage.  
**Champ :** France métropolitaine + DOM (Mayotte depuis 2013, hors Guadeloupe et Toulouse en 2013). Sortants d'une année terminale de formation professionnelle (y compris BTS), interrogés sept mois après la fin des études. En 2017 le questionnaire a évolué. On distingue maintenant une situation de service civique, non comprise dans l'emploi, pouvant entraîner une rupture de série.  
**Sources :** taux d'emploi – MENJ-MESRI-DEPP, enquêtes IVA et IPA 2011 à 2018.

L'état de l'École 2019 © DEPP

### 29.2 Taux d'emploi à sept mois en février 2018 selon l'obtention du diplôme (en %)



**Lecture :** 2,4 % des sortants de CAP par la voie scolaire qui n'ont pas obtenu leur diplôme, sont en emploi dans l'entreprise où ils ont fait leur stage (PFMP) et 17,2 % sont en emploi dans une autre entreprise (0,5 % n'ont pas répondu à l'enquête).  
**Champ :** France métropolitaine + DOM. Sortants d'une année terminale d'un cycle de formation professionnelle (y compris BTS), interrogés sept mois après la fin des études.  
**Source :** MENUJ-MESRI-DEPP, enquêtes IVA et IPA 2018.

L'état de l'École 2019 © DEPP

### 29.3 Évolution des taux d'emploi et de chômage après 3 et 7 années de vie active selon le plus haut niveau de diplôme détenu en 2010

Plus haut niveau de diplôme en 2010	Taux d'emploi		Taux de chômage <sup>1</sup>	
	3 ans après la fin des études	7 ans après la fin des études	3 ans après la fin des études	7 ans après la fin des études
Non-diplômés	40	58	50	35
CAP-BEP – Mentions complémentaires	61	73	32	21
Baccalauréat professionnel	74	84	20	12
Baccalauréat technologique	61	79	24	13
Baccalauréat général	54	76	22	14
BTS-DUT, autres Bac + 2	78	89	15	7
Bac + 2/3, santé-social	96	98	2	0
Licence professionnelle	85	96	10	1
Bac + 3/4 hors santé-social	72	89	14	7
Bac + 5 (hors écoles de commerce et d'ingénieurs)	84	92	12	6
Écoles de commerce et d'ingénieur (Bac + 5)	93	96	5	3
Doctorat	92	96	6	3
<b>Ensemble</b>	<b>68</b>	<b>80</b>	<b>23</b>	<b>14</b>

**1.** Jeunes actifs à la date de l'enquête en 2017.  
**Lecture :** 80 % de l'ensemble des jeunes sortis de formation initiale en 2010 (Génération 2010) sont en emploi 7 ans après la fin des études. Ce taux est de 98 % pour les diplômés de niveau bac + 2/3 du domaine de la santé et du social et de seulement 58 % pour les non-diplômés.  
**Champ :** France entière, primo-sortants du système éducatif.  
**Source :** Céreq, enquête 2017 auprès de la Génération 2010.

L'état de l'École 2019 © DEPP

### 29.4 Insertion professionnelle des jeunes de la Génération 2010 et conditions d'emploi après 7 années de vie active

Plus haut niveau de diplôme en 2010	Accès au premier emploi en moins de 3 mois (en %)	Parcours pendant les 7 premières années de vie active		7 années après la fin de la formation initiale		
		En emploi plus de 90 % du temps (en %)	En emploi moins de 10 % du temps (en %)	Salaire net médian <sup>1</sup> (en euros)	Taux d'emploi à durée indéterminée <sup>2</sup> (en %)	Taux de cadre <sup>2</sup> (en %)
Non-diplômés	31	63	14	1 423	56	1
CAP-BEP – Mentions complémentaires	53	84	5	1 474	74	1
Baccalauréat professionnel	70	92	2	1 526	81	2
Baccalauréat technologique	60	87	2	1 580	77	5
Baccalauréat général	60	84	3	1 603	76	12
BTS-DUT, autres Bac + 2	70	96	1	1 800	90	12
Bac + 2/3, santé-social	95	100	0	1 900	95	2
Licence professionnelle	75	97	1	1 850	86	21
Bac + 3/4 hors santé-social	69	94	2	1 775	83	25
Bac + 5 (hors écoles de commerce et d'ingénieurs)	75	98	1	2 258	87	62
Écoles de commerce et d'ingénieur (Bac + 5)	76	100	0	2 817	97	81
Doctorat	85	99	0	2 800	91	92
<b>Ensemble</b>	<b>62</b>	<b>87</b>	<b>4</b>	<b>1 699</b>	<b>80</b>	<b>20</b>

**1.** Jeunes en emploi salarié à temps plein à la date de l'enquête en 2017.  
**2.** Jeunes en emploi à la date de l'enquête en 2017.  
**Lecture :** les jeunes sortis de formation initiale en 2010 sans diplôme ont, sept ans plus tard, un salaire net médian de 1 423 euros. De plus, au bout de sept années de vie active, 56 % de ces jeunes sont en emploi à durée indéterminée (CDI, fonctionnaire, non-salarié).  
**Champ :** France entière, primo-sortants du système éducatif.  
**Source :** Céreq, enquête 2017 auprès de la Génération 2010.

L'état de l'École 2019 © DEPP

### 44 % des jeunes de 15 à 29 ans sont en études initiales dont 6 % cumulent emploi et études

La situation des jeunes à l'égard des études et de l'emploi permet d'appréhender la façon dont ils débudent leur vie active. En France, en 2018, 43,7 % des jeunes de 15 à 29 ans poursuivent leurs études initiales. Parmi eux, 6,5 % cumulent leurs études avec un emploi ► **30.1**. 56,3 % ont terminé leur formation initiale : 38,3 % sont en situation d'emploi, 8,2 % sont chômeurs et 9,9 % sont inactifs. La part des jeunes en formation initiale décroît progressivement avec l'âge. De 80 % à 18 ans, elle passe à 45 % à 21 ans et 17 % à 24 ans.

Les jeunes âgés de 15 à 29 ans suivent davantage des études aux Pays-Bas, en Finlande ou en Allemagne qu'en Hongrie ou aux États-Unis, au premier trimestre 2018 ► **30.2**. Dans le même temps, ils occupent en plus fortes proportions un emploi aux Pays-Bas, en Australie et en Allemagne, qu'en Italie, en Espagne ou en France. Aux Pays-Bas, en Australie et en Allemagne, études et emploi sont souvent concomitants : au moins un jeune sur cinq bénéficie d'opportunités adaptées en entreprise et dans l'enseignement. En Italie, au contraire, plus d'un jeune de cet âge sur cinq ne poursuit pas d'études et n'occupe pas d'emploi, début 2018.

### 7 jeunes sortants peu ou pas diplômés sur 10 sont au chômage ou inactifs

Une fois leurs études initiales achevées, les jeunes se portent massivement sur le marché du travail. En 2018, parmi les jeunes sortis de formation initiale depuis un à quatre ans, 69,7 % sont en emploi, 14,4 % au chômage et 15,9 % sont inactifs ► **30.3**. Les situations de chômage ou d'inactivité sont d'autant plus fréquentes que le niveau d'études atteint est faible. Parmi les jeunes sortis récemment de formation initiale détenteurs d'un diplôme de l'enseignement supérieur long (de niveau licence ou plus élevé), 84,7 % sont en emploi. Parmi les détenteurs d'un CAP ou d'un BEP, cette proportion est de 61,2 %. Les jeunes peu ou pas diplômés, possédant le brevet ou aucun diplôme, se déclarent plus souvent inactifs ou au chômage (resp. 42,2 % et 25,1 %) qu'en emploi (32,7 %). Les jeunes femmes, qui ont atteint un niveau d'études en moyenne plus élevé que celui des jeunes hommes, sont aussi souvent en emploi que ces derniers. Elles sont un peu moins nombreuses à être au chômage (12,7 % contre 16,1 % pour les jeunes hommes), mais plus souvent inactives (17,2 % contre 14,6 %).

### Plus un jeune en emploi est diplômé, plus sa catégorie socioprofessionnelle est élevée

La catégorie socioprofessionnelle d'un jeune sorti récemment de formation initiale dépend, elle aussi, de son niveau de diplôme. Parmi les actifs occupés, sortis récemment de formation initiale, les détenteurs du baccalauréat professionnel, d'un CAP ou d'un BEP et les jeunes peu ou pas diplômés occupent majoritairement des emplois d'ouvriers ou d'employés (respectivement 77,1 %, 91,7 % et 93,4 %). Parmi les jeunes sortants diplômés du supérieur court, 43,9 % sont ouvriers ou employés, 49,4 % de profession intermédiaire, 3,3 % cadres ou professions intellectuelles supérieures et 3,4 % indépendants. 41,5 % des jeunes diplômés du supérieur long occupent un emploi de cadre ou profession intellectuelle supérieure ► **30.4**. Si le niveau de diplôme est déterminant, l'origine sociale et le sexe jouent également un rôle pour accéder à une profession supérieure ou intermédiaire.

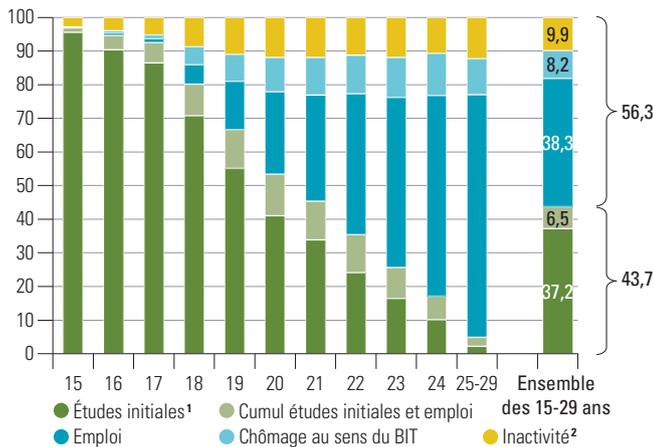
### 14 % de la population âgée de 30 à 64 ans ont obtenu leur plus haut diplôme après la formation initiale

La formation continue (y compris la valorisation des acquis de l'expérience – VAE), suivie par des personnes ayant terminé leurs études initiales, constitue une opportunité supplémentaire d'acquérir des compétences utiles sur le marché du travail. En 2018, 13,9 % de la population âgée de 30 à 64 ans a obtenu un diplôme plus élevé après leur formation initiale. C'est le cas de 18,0 % des diplômés du supérieur long. ■

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- Insee, 2019, « Cumul emploi-études », *Bilan Formations et emploi*.
- MENJ-MESRI-DEPP, 2019, *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, fiche 8.28.
- OCDE, *Regards sur l'éducation*, 2019.

30.1 La situation des jeunes âgés de 15 à 29 ans en 2018 (en %)



1. Sans cumul avec de l'emploi.

2. Dont 2 % de jeunes en reprise d'études.

**Lecture :** en 2018, 37,2 % des jeunes âgés de 15 à 29 ans sont en études initiales sans cumul avec de l'emploi.

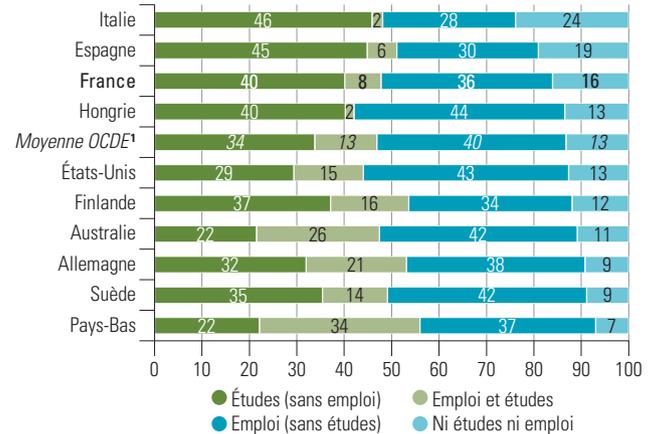
**Note :** les études initiales correspondent au parcours d'études amorcé à l'école élémentaire sans interruption de plus d'un an.

**Champ :** France métropolitaine + DOM hors Mayotte, données provisoires.

**Source :** Insee, enquête Emploi ; calculs : MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2019 © DEPP

30.2 Emploi et études de 15 à 29 ans dans les pays de l'OCDE (1<sup>er</sup> trimestre 2018) (en %)



1. Moyenne des pays de l'OCDE avec la Colombie, sans le Japon ni la Corée du Sud.

**Note :** la catégorie « études » correspond à des études « formelles » qui débouchent sur un diplôme soit des études initiales et des reprises d'études.

**Source :** OCDE, *Regards sur l'éducation*, 2019 (à partir des enquêtes nationales sur les forces de travail du premier trimestre).

L'état de l'École 2019 © DEPP

30.3 Situation d'activité des jeunes sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans, selon le diplôme, en 2018 (en %)

	Supérieur long	Supérieur court	Baccalauréat GT	Baccalauréat professionnel	CAP, BEP	Brevet ou sans diplôme	Ensemble
<b>Actifs occupés<sup>1</sup></b>							
Ensemble	84,7	81,8	54,1	69,9	61,2	32,7	69,7
Hommes	84,3	83,6	54,0	73,6	65,9	34,5	69,3
Femmes	84,9	80,2	54,1	65,8	55,0	29,4	70,1
<b>Part de chômage<sup>2</sup></b>							
Ensemble	7,9	11,0	14,9	17,6	22,8	25,1	14,4
Hommes	9,3	10,3	16,9	17,2	22,9	27,5	16,1
Femmes	6,8	11,7	13,1	18,0	22,6	20,9	12,7
<b>Inactifs<sup>3</sup></b>							
Ensemble	7,4	7,2	31,0	12,5	16,0	42,2	15,9
Hommes	6,4	6,1	29,1	9,1	11,2	38,0	14,6
Femmes	8,2	8,2	32,8	16,2	22,4	49,7	17,2
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

1. Actif occupé : personne en emploi.

2. La part de chômage est le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre total de personnes (actives et inactives).

3. Inactif : personne ni en emploi ni au chômage.

**Lecture :** en 2018, 14,4 % des jeunes sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans sont au chômage.

**Champ :** France métropolitaine + DOM hors Mayotte, données provisoires.

**Source :** Insee, enquête Emploi ; calculs : MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2019 © DEPP

30.4 Catégorie socioprofessionnelle des actifs occupés sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans, selon le diplôme, en 2018 (en %)

	Supérieur long	Supérieur court	Baccalauréat GT	Baccalauréat professionnel	CAP, BEP	Brevet ou sans diplôme	Ensemble
Agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise	2,2	3,4	2,0	3,4	2,0	0,5	2,5
Cadres et professions intellectuelles sup.	41,5	3,3	2,4	0,1	0,6	0,4	19,3
Professions intermédiaires	39,4	49,4	20,5	19,4	5,6	5,8	30,6
Employés	14,2	29,4	54,9	38,8	38,0	46,9	28,3
Ouvriers	2,6	14,5	20,3	38,3	53,7	46,5	19,3
<b>Ensemble des actifs occupés</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

**Lecture :** en 2018, 19,3 % des jeunes actifs en emploi sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans sont cadres ou de professions intellectuelles supérieures.

**Champ :** France métropolitaine + DOM hors Mayotte, données provisoires.

**Source :** Insee, enquête Emploi ; calculs : MENJ-MESRI-DEPP.

L'état de l'École 2019 © DEPP

## LES ÉLÈVES

### 1 La scolarisation dans le premier degré

La **population scolaire du premier degré** se compose des élèves du préélémentaire, de l'élémentaire et de l'enseignement relevant de la scolarisation des enfants en situation de handicap. Une école **maternelle ou préélémentaire** accueille uniquement des élèves de niveau préélémentaire. Une **école élémentaire** accueille uniquement des élèves de niveau élémentaire (CP à CM2).

Une **école primaire** accueille des élèves de niveau préélémentaire et élémentaire.

Le **constat du premier degré** par école s'effectue essentiellement à partir de DECIBEL, base de pilotage opérationnel de l'outil numérique pour la direction d'école (ONDE).

Le **taux de scolarisation des enfants de deux ans** est le rapport entre le nombre d'élèves de deux ans et le nombre estimé d'enfants du même âge. La population des enfants de deux ans dans un département à la rentrée  $n$  est estimée par vieillissement des naissances domiciliées de l'année  $n-2$  et en faisant l'hypothèse que les taux de mortalité par âge et les soldes migratoires départementaux restent constants.

Le découpage de la France en bassins de vie a été actualisé par l'Insee en 2012 afin de faciliter la compréhension de la structuration du territoire. Le **bassin de vie** se définit comme étant le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants.

### 2 La scolarisation au collège

Les **formations en collège** correspondent à la dernière année du cycle 3 (cycle de consolidation, du CM1 à la sixième) et aux trois années du cycle 4 (cycle des approfondissements, de la cinquième à la troisième). Des enseignements adaptés sont également offerts en collège (de la sixième à la troisième Segpa, DIMA et dispositifs relais) ainsi qu'aux élèves en situation de handicap au sein des unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS).

La population scolaire recensée en collège ne comptabilise que les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ), publics, privés sous contrat ou hors contrat.

Pour qualifier l'origine sociale de l'élève et pour les besoins des analyses de la DEPP, la nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles (PCS) de l'Insee fait l'objet des regroupements :

- « très favorisée » : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles ;
- « favorisée » : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles) ; retraités cadres et des professions intermédiaires ;
- « moyenne » : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés ;
- « défavorisée » : ouvriers, retraités ouvriers et employés, chômeurs n'ayant jamais travaillé, inactifs hors retraités.

Depuis la rentrée scolaire 2017, les **options de latin et de grec** sont offertes en collège dès la classe de cinquième ; la matière « langues et cultures de l'antiquité (LCA) » – initiation latin et grec y est également proposée, afin que les élèves puissent suivre un enseignement des langues anciennes en une seule discipline.

### 3 La scolarisation au lycée général et technologique

Les **formations en lycée général et technologique** correspondent aux formations proposées dans les classes de seconde, première et terminale préparant au baccalauréat général et technologique ; à distinguer des formations professionnelles proposées dans les lycées professionnels.

La population scolaire recensée en lycée général et technologique ne comptabilise que les établissements relevant du MENJ, publics, privés sous contrat ou hors contrat.

Pour qualifier l'**origine sociale de l'élève**, se reporter à l'**indicateur 2**.

### 4 La voie professionnelle : voie scolaire et apprentissage

Un **apprenti** est un jeune âgé de 16 à 25 ans (sauf dérogation) qui prépare un diplôme ou un titre à finalité professionnelle reconnu, dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise (sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage) et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis (CFA). Des dérogations sur la limite d'âge sont possibles, en cas d'enchaînement de formations en apprentissage, pour les travailleurs handicapés, les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise, ou les sportifs de haut niveau.

Les **CFA** sont des établissements d'enseignement dispensant une formation générale, technologique et pratique qui doit compléter la formation reçue en entreprise et s'articuler avec elle. La tutelle pédagogique est, en général, exercée par les ministères chargés de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ou par le ministère en charge de l'Agriculture. Ils sont créés pour la plupart à la suite de la conclusion de conventions entre les régions et des organismes. Ainsi, les CFA peuvent être distingués selon les types d'organismes qui les gèrent : municipalités, chambres de commerce et d'industrie, chambres de métiers, organismes privés, établissements publics d'enseignement. Un petit nombre de CFA, dits « à convention nationale », sont créés à la suite d'une convention passée avec l'État.

Les **formations de second cycle professionnel** comprennent les préparations au CAP, au BEP et au baccalauréat professionnel, ainsi que diverses formations professionnelles de niveaux IV et V (principalement les mentions complémentaires).

## 5 La scolarisation des élèves en situation de handicap

Depuis l'instauration de la loi de février 2005, l'orientation et les aides accordées aux jeunes en situation de handicap sont prescrites par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui statuent au sein des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), en établissant un projet personnalisé de scolarisation (PPS). Cette scolarisation peut se dérouler en milieu ordinaire ou en milieu spécialisé dans un établissement sanitaire ou médico-social (ESMS), à temps complet ou à temps partiel. Elle peut également être partagée entre ces deux milieux.

**Milieu ordinaire** – La scolarisation s'effectue dans une école ou un établissement scolaire du second degré. Cette scolarisation peut être « individuelle » (l'élève fréquente une classe ordinaire) ou « collective ».

**Scolarisation collective** – Lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec la situation ou l'état de santé du jeune, il peut être scolarisé dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) : ULIS-école (précédemment dénommée CLIS) dans l'enseignement élémentaire, ULIS-collège ou ULIS-lycée, dans le second degré. Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques.

**Milieu spécialisé** – Les établissements sanitaires et médico-sociaux (ESMS) sous tutelle du ministère en charge de la santé, ils offrent une prise en charge globale, scolaire, éducative et thérapeutique, qui peut s'accompagner dans certains cas d'une insertion scolaire partielle.

**Sources** : les enquêtes statistiques n° 3 et n° 12 relatives aux élèves porteurs de maladies invariables ou de handicap scolarisés dans les

premier et second degrés et n° 32 concernant la scolarisation dans les établissements sanitaires et médico-sociaux.

## 6 L'éducation prioritaire

La **politique de l'éducation prioritaire a été initiée en 1982** avec la création des zones d'éducation prioritaire (ZEP). Elle a pour objet de « renforcer l'action éducative dans les zones où les conditions sociales sont telles qu'elles constituent un facteur de risque, voire un obstacle, pour la réussite scolaire des enfants et adolescents qui y vivent et donc, à terme, pour leur insertion sociale ». L'objectif premier de cette politique est « d'obtenir une amélioration significative des résultats scolaires des élèves, notamment des plus défavorisés » (circulaire n° 90-028 du 01/02/1990).

À la **rentrée 1999**, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). Les établissements qui y participent « mutualisent leurs ressources pédagogiques et éducatives ainsi que leurs innovations au service de la réussite scolaire des élèves » (circulaire n° 99-007 du 20/01/1999).

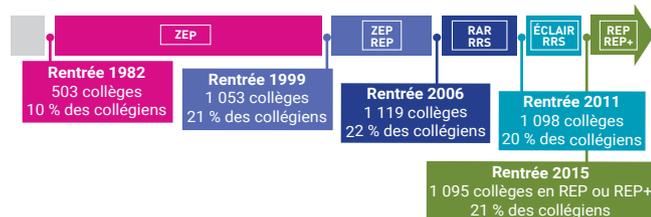
À la **rentrée 2006**, l'objectif du plan de relance de l'éducation prioritaire est de renforcer les dispositifs d'aide pédagogique mis en place en distinguant plusieurs niveaux d'action. Pour l'ensemble de l'éducation prioritaire, le collège devient « l'unité de référence du réseau qu'il crée avec les écoles élémentaires et maternelles d'où proviennent ses élèves. Sur ce modèle, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire, se structurent les 249 réseaux "ambition réussite" (RAR) et les autres réseaux dits "de réussite scolaire" » (RRS) (circulaire n° 2006-058 du 30/03/2006).

À la **rentrée 2011**, le programme « écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » (Éclair) est devenu le « centre des politiques de l'éducation nationale en faveur de l'égalité des chances ». Expérimenté sur 105 établissements, relevant ou non de l'éducation prioritaire, à la rentrée 2010 (circulaire n° 2010-096 du 07/07/2010), il a été étendu à la quasi-totalité des RAR à la rentrée 2011 (245 collèges RAR sur 254 font partie du dispositif Éclair).

Enfin, le périmètre de l'éducation prioritaire a évolué en se fondant sur « un indice social unique permettant de mesurer les difficultés rencontrées par les élèves et leurs parents, et leurs conséquences sur les apprentissages ». L'ensemble des collèges a été analysé à partir de quatre paramètres de difficulté sociale dont on sait qu'ils impactent la réussite scolaire : les taux de PCS défavorisées, taux de boursiers, taux d'élèves résidant en zone urbaine sensible, taux d'élèves en retard à l'entrée en sixième. Ainsi, à la rentrée 2014, cette refonte a concerné de façon expérimentale, 102 réseaux dits d'éducation prioritaire refigurateurs (REP+).

# MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITIONS

À la **rentrée 2015**, ce dispositif a été étendu aux réseaux REP et REP+. Un réseau regroupe un collège et les écoles de son secteur. L'importance du réseau est ainsi réaffirmée.



## 7 Le climat scolaire

Deux enquêtes nationales sont conduites sur l'absentéisme des élèves : l'une auprès d'un échantillon d'un millier d'établissements publics du second degré, l'autre auprès des directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) sur les premier et second degrés publics et privés (France métropolitaine + DOM).

Ces enquêtes recueillent des informations mensuelles. Pour l'enquête auprès des établissements dont les résultats sont diffusés ici, les résultats s'appuient sur l'exploitation des données de septembre à mai. Pour mesurer l'absentéisme des élèves, le seuil de quatre demi-journées d'absence non justifiées par mois a été retenu, car il correspond, pour les élèves soumis à l'obligation scolaire, au seuil fixé par la loi relative à l'assiduité scolaire qui fait référence aux « manquements à l'obligation scolaire » atteignant une durée de quatre demi-journées ou plus dans le mois, devant être « justifiés ».

Les absences non justifiées des élèves correspondent aux absences sans motif ainsi qu'aux absences motivées dont l'excuse donnée n'a pas été considérée comme recevable par l'établissement.

Le **taux d'absentéisme** correspond au rapport, un mois donné, du nombre d'élèves absents de façon non justifiée quatre demi-journées par mois ou plus sur l'effectif total d'élèves.

L'enquête annuelle auprès des établissements publics du second degré sur le temps d'enseignement non assuré auprès des élèves (TENAE) a pris la suite, à partir de l'année scolaire 2017-2018, de l'enquête sur les absences non remplacées des enseignants (ANR). L'unité d'observation est l'heure d'enseignement et non plus la demi-journée comme dans l'enquête ANR. De plus, l'échantillon d'établissements interrogé a lui aussi été renouvelé et élargi aux académies d'outre-mer.

La rénovation de l'enquête sur le temps d'enseignement non assuré induit un saut de série à cause du changement d'échantillon et de

l'intégration des établissements des DOM d'une part, en raison du changement d'unité d'observation qui passe de la demi-journée à l'heure d'autre part.

L'enquête nationale de **climat scolaire et de victimation** a été réalisée auprès des collégiens en 2017 après celles de 2011 et de 2013 et des lycéens en 2018. Ces enquêtes cherchent à fournir des indicateurs statistiques sur les actes dont les élèves sont victimes, qu'ils aient fait l'objet ou non d'un signalement au sein de l'établissement ou auprès des autorités policières ou judiciaires. Elle donne aussi des informations sur la façon dont les élèves perçoivent le climat scolaire. Le questionnaire se présente sous format informatisé ou papier et s'articule autour de quatre grands thèmes : le climat scolaire, l'expérience scolaire, les comportements (insultes, menaces, bousculades), les vols. Pour chacun des faits évoqués, il est demandé sa fréquence, son lieu et la qualité des auteurs (élèves, groupe d'élèves, professeurs, adultes).

L'enquête auprès des collégiens en 2017 a été réalisée auprès d'un échantillon de 360 collèges représentatifs au niveau national (France métropolitaine et DOM), des secteurs public et privé sous contrat.

L'enquête auprès des lycéens en 2018 a été réalisée auprès d'un échantillon de 300 lycées représentatifs au niveau national (France métropolitaine et DOM), des secteurs public et privé sous contrat, ce qui représente 30 000 lycéens.

Mise en place à la rentrée 2007, l'**enquête Sivis** (Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire) permet le recueil de données sur la violence en milieu scolaire. Chaque mois, les chefs d'établissement signalent si des incidents ont eu lieu, et les décrivent le cas échéant selon leurs grandes caractéristiques (type de fait, lieu, auteur, victime, circonstances, suites données). En 2017, le label de qualité statistique et d'intérêt général a été attribué à l'enquête Sivis par le Conseil national de l'information statistique (Cnis). Les données collectées sont protégées par le secret statistique et ne peuvent être exploitées que dans un but statistique, ce qui exclut toute comparaison entre des établissements identifiables.

Au cours de l'année 2018, la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (DEPP-MENJ) et le département de l'évaluation, de la prospective et des statistiques du ministère de la Culture (DEPS-MC) se sont associés pour mettre en place une enquête à destination des écoles et des collèges sur l'éducation artistique et culturelle. L'objectif de l'enquête consiste à mieux connaître la manière dont l'éducation artistique et culturelle (EAC) est organisée au sein des établissements scolaires, à déterminer combien d'élèves sont touchés par des actions ou des projets EAC, quelles activités, clubs, rencontres, sont proposés. Les résultats présentés ici portent sur l'année scolaire 2017-2018.

# L'INVESTISSEMENT

## 8/9/10/11

La dépense pour l'Éducation

La dépense d'éducation pour le premier degré

La dépense d'éducation pour le second degré

La dépense d'éducation pour l'enseignement supérieur

Le **compte de l'éducation** mesure l'effort monétaire que la collectivité nationale consacre au système éducatif. Il constitue un compte satellite de la comptabilité nationale et a un statut de compte économique permettant de rassembler et d'organiser, dans un cadre synthétique, l'ensemble des flux relatifs aux dépenses d'éducation et à leur financement. Ces dépenses sont évaluées chaque année avec des méthodes, un champ et des concepts qui évoluent périodiquement. Pour permettre un suivi chronologique, les principales séries de données sont alors rétopolées et les montants ainsi recalculés peuvent donc différer de ceux des éditions précédentes de *L'état de l'École*. Les montants 2018 des dépenses présentés ici sont des montants provisoires.

L'enseignement spécialisé du premier degré n'est pas distingué de l'enseignement élémentaire dans le compte de l'éducation (**indicateur 9**).

La **dépense intérieure d'éducation** (DIE) agrège toutes les dépenses effectuées par l'ensemble des agents économiques, pour les activités d'éducation : enseignement, organisation du système éducatif (administration générale, orientation, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation), restauration et hébergement, médecine scolaire, transports et dépenses demandées par les institutions (fournitures, livres, habillement).

Les **dépenses des collectivités territoriales** liées aux nouveaux rythmes scolaires sont sans doute sous-estimées ici, la présentation des comptes des communes ne permettant pas toujours de les identifier (**indicateur 9**).

La **dépense moyenne d'éducation** par élève ou étudiant pour l'année  $n$  est calculée en rapportant la DIE (à l'exclusion des activités de formation continue ou extrascolaires) aux effectifs d'élèves ou d'étudiants de l'année civile  $n$  calculés en prenant deux tiers des effectifs de l'année scolaire  $n - 1/n$  et un tiers de ceux de l'année scolaire  $n/n + 1$ .

**Prix constants** : estimation utilisée afin de corriger l'effet de la hausse des prix, permettant ainsi de suivre l'évolution en « volume » des dépenses d'éducation. Le déflateur utilisé est le prix du PIB.

**Financement initial** : financement avant prise en compte des transferts entre les différents agents économiques. C'est donc ce qui est

à la charge effective de chacun des agents. Par exemple, les bourses versées par l'État aux ménages sont comptées comme dépenses de l'État, financeur initial, tandis que les dépenses réalisées par les ménages avec les bourses reçues ne sont pas comptées.

**Comparaisons internationales** : dans *Regards sur l'Éducation*, publication annuelle de l'OCDE, les dépenses consacrées à l'éducation de l'enseignement élémentaire au supérieur, hors formation continue sont rapportées aux PIB nationaux (**indicateur 8**).

Cet indicateur de l'OCDE diffère de l'indicateur national de dépense intérieure d'éducation. En particulier, il ne prend pas en compte les formations de type extrascolaire (formation professionnelle continue, cours du soir) ; en revanche il intègre les dépenses de recherche-développement relatives à certains organismes (ex. : CNRS).

L'indicateur international relatif à la dépense par élève ou étudiant (**indicateurs 9 à 11**) est présenté en équivalents dollars convertis en utilisant les parités de pouvoir d'achat qui sont des taux de conversion monétaire permettant d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies.

Les statistiques les plus récentes, publiées dans l'édition 2019, portent sur l'année 2016.

## 12 Les personnels de l'Éducation nationale

La **mission** d'un agent de l'Éducation nationale correspond à l'activité majoritairement pratiquée au cours de l'année scolaire par cet agent. Elle est définie pour chaque agent au vu de ses différentes affectations.

On appelle **mission d'enseignement** l'ensemble des missions où la personne passe la majorité de son temps à transmettre le programme à des élèves. Les autres missions regroupent tout le personnel ayant une mission qui ne consiste pas à enseigner : animation pédagogique, direction d'un établissement du second degré, vie scolaire, inspection, etc.

Les enseignants considérés dans les graphiques 12.1, 12.2 et 12.3 sont uniquement ceux en mission d'enseignement, qu'ils soient titulaires ou non. Les personnels appartenant aux corps enseignant (professeurs des écoles, professeurs agrégés, professeurs certifiés, professeurs de lycées professionnels, etc.) peuvent en effet également occuper d'autres fonctions au sein de l'Éducation nationale (animation pédagogique, encadrement, administration, etc.).

*A contrario*, le graphique 12.4 se concentre sur les corps enseignants, et met en relation les départs en retraite et les admis aux concours. Il ne s'agit en aucun cas d'un taux de remplacement : d'une part, les admis

aux concours peuvent être des personnes travaillant auparavant à l'Éducation nationale, d'autre part, il y a des sorties de l'Éducation nationale pour d'autres motifs (démissions, licenciements, etc.).

## 13 Les salaires des enseignants

Pour mesurer les niveaux de salaires des enseignants, plusieurs indicateurs coexistent.

Les **indicateurs de salaire sur la France** présentent deux types de salaire net :

**Le salaire net moyen.** C'est l'indicateur le plus proche du « ressenti » individuel, qui reflète ce qu'en moyenne un enseignant trouve sur sa fiche de paye. Il permet ainsi d'appréhender la réalité salariale vécue. Il s'obtient en retranchant du salaire brut les cotisations sociales salariales (cotisations vieillesse, maladie, solidarité chômage), la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). Par ailleurs, même si elle est précomptée sur le traitement, la cotisation que l'agent paie à la MGEN pour sa complémentaire santé facultative n'est pas décomptée du salaire net, car il ne s'agit pas d'une cotisation obligatoire. Dans cette approche, chaque personne compte pour 1, qu'elle ait travaillé à temps partiel, à temps incomplet, ou à temps plein, et qu'elle ait été présente toute l'année ou seulement une partie de l'année (par exemple une personne présente 6 mois dans l'année compte pour 1 et non pas pour 0,5). Pour interpréter cet indicateur, il est nécessaire de bien avoir à l'esprit que les agents à temps partiel ou incomplet perçoivent, à même corps, grade et échelon, des salaires plus faibles que les agents à temps complet. La méthodologie complète est disponible dans le chapitre 5 du *Bilan social national* (BSN) 2017-2018 du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

**Le salaire net moyen en équivalent temps plein (EQTP).** Il correspond à une moyenne des salaires convertis en EQTP, pondérée par le volume de travail effectif : les personnes sont prises en compte au prorata du temps de travail qu'elles ont effectué durant l'année : les personnes à temps plein toute l'année comptent pour 1, celles à temps partiel ou n'ayant été rémunérées par le MEN que quelques mois comptent pour moins. Ce calcul en équivalent temps plein (EQTP) permet de s'affranchir des différences de temps de travail. D'une part, des différences liées à la quotité travaillée, puisqu'on compare des salaires « théoriques » à temps complet. D'autre part, des différences liées à la durée travaillée, puisque les personnes détentrices de contrat court pèsent moins. Cette approche en EQTP facilite les comparaisons entre corps.

**Les données internationales sur les salaires statutaires annuels bruts** (année scolaire 2017/18) présentés dans le tableau 13.3 correspondent

à la rémunération de base des enseignants devant les élèves détenant la qualification « typique » (majoritaire) à un niveau d'enseignement donné (professeurs des écoles dans le premier degré et certifiés dans le second degré en France). Il s'agit du traitement indiciaire brut, augmenté éventuellement de primes et allocations dues à l'ensemble des enseignants (comme l'indemnité de résidence en France). Le salaire est observé à ancienneté variable (début, milieu et fin de carrière).

Les données internationales sur les salaires effectifs pour l'année « 2017 » (2016 pour la France, 2016/2017 pour la plupart des autres pays) présentées dans le graphique 13.4 correspondent au salaire moyen des enseignants à temps complet (quotité > 95 %) du 1<sup>er</sup> degré et du second degré général et technologique titulaires d'un concours du secteur public. Sont exclus les enseignants non titulaires, les fonctionnaires stagiaires, les enseignants dans l'enseignement professionnel ou post-baccalauréat. Il s'agit d'un salaire brut, c'est-à-dire retranché des cotisations dues par l'employeur, mais pas des cotisations dues par le salarié. Le salaire est annualisé, exprimé en dollars américains et corrigé à l'aide des indices de parité de pouvoir d'achat (PPA) pour la consommation privée calculés par l'OCDE.

## 14 Les moyens « enseignants » consacrés aux élèves

Le **nombre moyen d'élèves par enseignant** correspond à l'effectif d'élèves divisé par le nombre d'enseignants en équivalent temps plein. Cet indicateur permet des comparaisons internationales des taux d'encadrement.

Dans le premier degré, cet indicateur est différent du nombre d'élèves par classe, car dans le calcul des taux d'encadrement sont pris en compte tous les personnels faisant de l'enseignement (remplaçants, enseignants itinérants, etc.).

Les données de taux d'encadrement concernant l'année 2017, calculées par la DEPP, ont été livrées une première fois aux organismes internationaux en 2018. Depuis, la méthodologie s'est affinée, donnant lieu à des résultats 2017 plus précis, qui ont été repris ici. Au moment de la publication de *L'état de l'École* 2019, les données en ligne sur les sites internet d'Eurostat et de l'OCDE sont encore les anciennes données pour la France.

**L'indicateur H/E (heures par élève) :** il mesure les moyens en enseignement alloués par élève. Il correspond au rapport du nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement délivrées par des enseignants à un niveau de formation donné, au nombre d'élèves dans ce niveau de formation. Il dépend notamment des horaires des programmes et des tailles des structures dans lesquelles sont faits les enseignements.

## 15 Le ressenti professionnel et la formation des enseignants

L'enquête internationale TALIS (*Teaching And Learning International Survey*) a pour objectif de recueillir des données sur l'environnement pédagogique et les conditions de travail des enseignants dans les établissements scolaires du niveau 2 de la classification internationale type de l'éducation (les collèges pour la France). Les résultats concernent 48 pays en 2018 dont 31 membres de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) et 23 de l'Union européenne.

Le terme « formation continue » a été retenu dans la version française des questionnaires TALIS, pour *Teacher professional development* en anglais, employé plus largement pour désigner l'ensemble des activités suivies par les enseignants pour développer leurs compétences, leurs connaissances, leur expertise et d'autres aspects en rapport avec leur métier.

## 16 Les conditions d'accueil dans le premier degré

**Nombre d'élèves par classe (E/C) :** lorsqu'une classe regroupe à la fois des élèves de niveau préélémentaire et des élèves de niveau élémentaire, le calcul du E/C nécessite un traitement particulier. La méthode retenue ici consiste à comptabiliser les élèves dans leurs niveaux respectifs et à segmenter la classe. Par exemple, si une classe est constituée de 5 élèves de niveau préélémentaire et de 15 élèves de CP, le E/C préélémentaire intégrera les 5 élèves de maternelle au numérateur et 0,25 classe au dénominateur, tandis que le E/C élémentaire intégrera les 15 élèves de CP au numérateur et 0,75 classe au dénominateur.

Pour le **taux de scolarisation des enfants de deux ans**, se reporter à l'**indicateur 1**.

Les données sur les **équipements TICE** « Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement » pour 2018 ont été collectées auprès des établissements publics du premier degré entre mars 2018 et juin 2019. Les **classes mobiles** sont des meubles roulants contenant divers éléments multimédias (terminaux mobiles pour les élèves et les enseignants, imprimantes, bornes d'accès Wifi, logiciels de sécurité, etc.) et permettant de les déplacer d'une salle de classe à l'autre. Les terminaux sont reliés entre eux et au réseau de l'établissement.

## 17 Les conditions d'accueil dans le second degré

Le terme « **classe** » ou « **division** » est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves pour suivre les enseignements de tronc commun définis dans les programmes. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une classe. Dans la très grande majorité des cas, une classe regroupe des élèves d'une seule formation. Mais il peut arriver que des élèves de différentes formations soient regroupés dans une seule classe pour suivre une partie des enseignements de tronc commun, par exemple les matières des disciplines générales dans les filières professionnelles. Dans ce cas, le niveau de la classe sera celui de la formation majoritairement représentée dans la classe.

**Nombre moyen d'élèves par classe ou division = E/D** – C'est le quotient du nombre d'élèves par le nombre de classes. Dans cette page, les élèves sont comptés en fonction du cycle d'études suivi. Ainsi, sont retenus dans le calcul de la classe de troisième, tous les élèves, qu'ils soient scolarisés dans les collèges ou dans les lycées professionnels.

Un « **groupe** » concerne un sous-ensemble d'élèves d'une division qui suivent un enseignement ayant donné lieu à un dédoublement (travaux pratiques, dirigés, module, etc.). Il peut aussi réunir des élèves issus de plusieurs divisions pour l'enseignement des options, des langues vivantes ou anciennes. Une « structure » pédagogique (division ou groupe) réunit des élèves qui suivent en commun des enseignements.

Nombre moyen d'élèves par structure = E/S. Cet indicateur mesure le nombre d'élèves dont un enseignant a la charge en moyenne pendant une heure. Sa formule est :

$$E/S = \frac{\sum h_i x_i}{\sum h_i}$$

où  $h_i$  est le nombre d'heures d'enseignement assurées devant la structure (classe entière ou groupe) et  $x_i$  est l'effectif d'élèves de la structure. Dans les niveaux de formation où peu d'heures sont effectuées en groupes, le nombre d'élèves par structure est proche du nombre d'élèves par division.

Pour les données sur les **équipements TICE**, se reporter à l'**indicateur 15**.

Pour calculer les **écarts de composition sociale**, les données utilisées correspondent à la base Scolarité de la rentrée 2018. Le milieu social est celui du responsable de l'élève (le père si sa profession est renseignée, la mère ou une autre personne dans les autres cas). Les élèves de milieu défavorisé regroupent les enfants d'ouvriers, de retraités ouvriers et employés, et d'inactifs. Les collèges où la non-réponse sur la profession est trop fréquente ont été retirés de l'analyse.

## LES ACQUIS DES ÉLÈVES

### Évaluations nationales :

### 18 Les évaluations de début de CP

**Le cadre de référence** – L'évaluation de début de CP et le point d'étape mi-CP sont obligatoires pour tous les élèves qui entrent en CP dans toutes les écoles de France, publiques et privées sous contrat. Elles se déroulent en début d'année scolaire, dans la seconde quinzaine du mois de septembre, puis fin janvier. Ce dispositif est un outil au service de l'enseignant afin qu'il puisse disposer pour chaque élève de points de repères fiables afin d'organiser son action pédagogique en conséquence. Il lui permet de compléter les informations qu'il a recueillies sur chacun de ses élèves à travers la synthèse des acquis de fin de grande section de maternelle.

Cette évaluation met à jour les compétences déjà maîtrisées et celles qu'il est nécessaire de développer et renforcer. Le point d'étape permet d'apprécier la progression des élèves, dans certains domaines de la lecture, de l'écriture et de la numération.

**La population concernée** – 790 000 élèves entrant en cours préparatoire (CP) dans près de 31 000 écoles publiques et privées sous contrat en France métropolitaine, dans les départements d'outre-mer (DOM), la Polynésie-Française et Saint-Pierre-et-Miquelon.

**Les situations d'évaluation** – Tous les élèves des classes de CP ont été évalués sur support papier en septembre 2018. Ces évaluations ont été élaborées par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), sous l'égide du conseil scientifique de l'éducation nationale (CSEN) et en collaboration avec la direction de l'enseignement scolaire (DGESCO) et l'inspection générale de l'éducation nationale (IGEN).

Dans chaque domaine, des centaines d'items ont été conçus par des équipes d'enseignants et d'inspecteurs, puis testés auprès de plus de 6 000 élèves de chaque niveau au cours du mois de juin 2018. Cette expérimentation a permis d'assurer une standardisation scientifique des épreuves et d'évaluer les exercices en conditions réelles de classe, en tenant compte du retour des enseignants et des inspecteurs.

Au final, pour le début de CP, trois séquences de 20 minutes ont été retenues (deux en français et une en mathématiques).

**Les groupes et les seuils de réussite** – Des seuils de réussite, propres à chaque série d'exercices ont été déterminés :

- un seuil en deçà duquel on peut considérer, dès le début de l'année, que les élèves rencontrent des difficultés et donc qu'un besoin d'accompagnement est identifié (seuil 1) ;
- un seuil pour des élèves dont les acquis semblent fragiles (seuil 2).

Ces seuils ont été établis par la DEPP avec l'aide de groupes réunissant des enseignants, des conseillers pédagogiques et des inspecteurs de l'Éducation nationale.

### 19 Les évaluations de début de CE1

**Le cadre de référence** – L'évaluation de début de CE1 est obligatoire pour tous les élèves qui entrent en CE1 dans toutes les écoles de France, publiques et privées sous contrat. Elle se déroule en début d'année scolaire, dans la seconde quinzaine du mois de septembre. Ce dispositif est un outil au service de l'enseignant afin qu'il puisse mesurer pour chaque élève en début d'année ses compétences dans le domaine de la langue française et des mathématiques. Il lui permet d'affiner la connaissance des acquis de chacun des élèves et des fondamentaux pour l'accompagner au mieux dans ses apprentissages.

Cette évaluation met à jour les compétences déjà maîtrisées et celles qu'il est nécessaire de développer et renforcer.

**La population concernée** – 780 000 élèves entrant en cours élémentaire première année (CE1) dans près de 31 000 écoles publiques et privées sous contrat en France métropolitaine, dans les départements d'outre-mer (DOM), la Polynésie-Française et Saint-Pierre-et-Miquelon.

**Les situations d'évaluation** – Tous les élèves des classes de CE1 ont été évalués sur support papier en septembre 2018. Ces évaluations ont été élaborées par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), sous l'égide du conseil scientifique de l'éducation nationale (CSEN) et en collaboration avec la direction de l'enseignement scolaire (DGESCO) et l'inspection générale de l'éducation nationale (IGEN).

Dans chaque domaine, des centaines d'items ont été conçus par des équipes d'enseignants et d'inspecteurs, puis testés auprès de plus de 6 000 élèves de chaque niveau au cours du mois de juin 2018. Cette expérimentation a permis d'assurer une standardisation scientifique des épreuves et d'évaluer les exercices en conditions réelles de classe, en tenant compte du retour des enseignants et des inspecteurs.

Au final, pour le début de CE1, trois séquences ont été retenues (deux séquences de 20 minutes en français et une séquence de 30 minutes en mathématiques).

**Les groupes et les seuils de réussite** – Des seuils de réussite, propres à chaque série d'exercices ont été déterminés :

- un seuil en deçà duquel on peut considérer, dès le début de l'année, que les élèves rencontrent des difficultés et donc qu'un besoin d'accompagnement est identifié (seuil 1) ;
- un seuil pour des élèves dont les acquis semblent fragiles (seuil 2).

Ces seuils ont été établis par la DEPP avec l'aide de groupes réunissant des enseignants, des conseillers pédagogiques et des inspecteurs de l'Éducation nationale.

## 20 Les compétences en début de sixième

**Le cadre de référence** – Afin de disposer d'indicateurs permettant de mieux connaître les résultats des élèves et des établissements pour un pilotage pédagogique efficace (notamment au niveau local), la DEPP a évalué en octobre 2018 sur support numérique tous les élèves de sixième. Ce dispositif doit permettre de fournir des indicateurs au niveau académique et infra-académique et d'objectiver les différences géographiques en matière de performance et d'équité.

**La population concernée** – 810 000 élèves scolarisés en classes de sixième générales, de Segpa (Section d'enseignement général ou professionnel adapté) ou spécifiques (UPE2A, EREA, ULIS) dans plus de 7 000 collèges publics et privés sous contrat en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (DOM).

**Les situations d'évaluation** – L'évaluation a été conçue à partir d'éléments identifiés dans les sous-ensembles des domaines 1 et 4 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. En français, les compétences et connaissances évaluées étaient les suivantes : comprendre un texte littéraire et l'interpréter ; comprendre des textes, des documents et des images et les interpréter ; acquérir la structure et l'orthographe des mots, maîtriser la forme des mots en lien avec la syntaxe, observer le fonctionnement du verbe et l'orthographier ; identifier les constituants d'une phrase, observer le fonctionnement du verbe, maîtriser la forme des mots en lien avec la syntaxe ; acquérir la structure et le sens des mots.

En mathématiques, les compétences et connaissances évaluées étaient les suivantes : reconnaître, nommer, décrire quelques solides et figures géométriques ; reconnaître et utiliser quelques relations géométriques ; comparer, estimer, mesurer des grandeurs géométriques, utiliser le lexique, les unités de ces grandeurs ; résoudre des problèmes impliquant des grandeurs ; utiliser et représenter les grands nombres entiers, des fractions simples et les nombres décimaux ; calculer avec les grands nombres entiers et des nombres décimaux ; résoudre des problèmes en utilisant des fractions simples, des nombres décimaux et le calcul.

**La maîtrise des connaissances et des compétences** – Des seuils de maîtrise ont été déterminés selon une méthodologie spécifique qui confronte les résultats issus des évaluations standardisées avec le jugement d'enseignants et d'experts sur le niveau des élèves et le contenu des évaluations.

Dans le cadre de cette évaluation, pour chacune des disciplines, les seuils permettent de caractériser les degrés d'acquisition suivants :

« Maîtrise insuffisante », « Maîtrise fragile », « Maîtrise satisfaisante », « Très bonne maîtrise ».

## 21 Les performances en calcul des élèves de CM2

**Le dispositif général** – En 1987, l'enquête « Lire, écrire, compter » a évalué les performances d'un échantillon d'élèves de fin de CM2 en lecture, orthographe et calcul. La DEPP a reproduit ces enquêtes en 1997, 2007 et 2015 pour la partie « lire et écrire », et en 1999, 2007 et 2017 pour la partie « compter ». Pour chaque point de mesure, de nouveaux échantillons représentatifs ont été tirés au sort. Ces reprises permettent de mesurer l'évolution des acquis des élèves en fin de CM2 à douze, vingt et trente ans d'intervalle.

**La population concernée** – Ce sont les élèves de CM2 scolarisés en France métropolitaine, dans le secteur public.

**Les échantillons** – À chaque date d'enquête, les élèves ont été sélectionnés selon un plan de sondage « par grappes » : environ 150 écoles ont été tirées au sort et, dans chaque école retenue, tous les élèves de CM2 ont participé à l'évaluation (sauf pour 1999, une seule classe était évaluée dans le cas des écoles ayant plusieurs classes de CM2). En 1987, la sélection des écoles a eu lieu dans cinq académies uniquement, mais l'échantillon s'est avéré représentatif de la population de référence. En 1987 les tirages des écoles étaient stratifiés sur le caractère rural/urbain et l'éducation prioritaire. En 1999, 2007 et 2017, les tirages étaient stratifiés sur le secteur (public, éducation prioritaire, privé).

**Les situations d'évaluation** – En 1987, les épreuves étaient constituées de 35 items pour le calcul couvrant les quatre opérations et proposant aux élèves trois problèmes de proportionnalité et un problème mettant en jeu des calculs sur les durées. En 1999, onze items d'une évaluation menée en fin de CM2 ont été utilisés pour remplacer les items éliminés de l'épreuve de 1987 et pour ajouter un point de mesure. En 2007 et 2017, les épreuves ont été reprises de 1987 et 1999 à l'exception de certains items de calcul « hors programme » comme la division de nombres décimaux. Les consignes de passation et de correction ont été reprises à l'identique. Mais à la différence des évaluations de 1987 et 1999 où la correction avait été assurée par les professeurs des élèves de l'échantillon, en 2007 et 2017 les réponses des élèves ont été centralisées et traitées par télé-correction. Concrètement, plus de 300 000 réponses d'élèves ont été scannées et corrigées via un serveur internet par une équipe de correcteurs recrutés par la DEPP. Ce système permet de fiabiliser les corrections et d'en mesurer la qualité. En effet, une image sur dix a été corrigée par deux correcteurs différents. La majorité des items présente un taux d'accord inter-correcteurs de plus de 95 %.

**L'échelle de performances** – L'année 1987 est utilisée comme référence caractérisée par une moyenne de 250 points et une dispersion autour de la moyenne de 50 points. Un décalage de la distribution des scores vers le bas indique une baisse des performances pour les élèves.

## 22 Les compétences en sciences en fin d'école

**Le cadre de l'enquête** – Le cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon (Cedre) est mis en œuvre par le bureau de l'évaluation des élèves de la DEPP. Ce dispositif décrit les acquis des élèves et leur évolution dans divers champs disciplinaires, en fin d'école (CM2) au regard des programmes en vigueur pour les élèves évalués. En sciences, trois passations ont eu lieu en 2007, 2013 et 2018. Ce dispositif permet de disposer d'indicateurs mesurant au niveau national les performances du système éducatif en incluant la mesure d'évolutions temporelles.

**Les situations d'évaluation** – L'évaluation porte sur les quatre thèmes de l'enseignement des sciences et technologie définis dans les programmes de 2015 : matière, mouvement, énergie et information ; le vivant, sa diversité et les fonctions qui le caractérisent ; matériaux et objets techniques ; la planète Terre. Les êtres vivants dans leur environnement. Cedre 2018 est constitué de situations d'évaluations issues des précédentes études, menées en 2007 et en 2013, et de nouvelles. La comparaison dans le temps repose sur la reprise à l'identique des items communs aux trois années. Cedre 2018 est ainsi constitué de 46 items repris de 2007, 32 items de 2013 et 130 items nouveaux.

**Les groupes et l'échelle de performances** – L'échelle de performances, utilisant les modèles de réponse à l'item, a été définie en 2007 de façon à distinguer, selon les amplitudes de scores, six groupes aux acquis croissants (les groupe < 1 et groupe 1 dont les résultats des élèves sont les plus faibles, groupe 2, groupe 3, groupe 4 et le groupe 5 dont les résultats des élèves sont les plus élevés). Cette échelle a été reprise en 2013 et en 2018, conservant les mêmes intervalles de scores pour observer l'évolution de la répartition des élèves entre les différents groupes.

**L'échantillon** – La population visée est celle des élèves de CM2 des écoles publiques et privées sous contrat de France métropolitaine. En 2018, 220 écoles ont été sélectionnées en vue d'une représentativité nationale. Une stratification a été effectuée sur le secteur de l'établissement (public hors éducation prioritaire, éducation prioritaire, privé). Dans chaque école sélectionnée, tous les élèves de CM2 ont été évalués, soit environ 6 000 élèves.

## 23 Les compétences en sciences en fin de collège

**Le cadre de l'enquête** – Le cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon (Cedre) est mis en œuvre par le bureau de l'évaluation des élèves de la DEPP. Ce dispositif décrit les acquis des élèves et leur évolution dans divers champs disciplinaires à l'issue du collège (classe de troisième), au regard des programmes en vigueur pour les élèves évalués. En sciences, trois passations ont eu lieu en 2007, 2013 et 2018.

Ce dispositif permet de disposer d'indicateurs mesurant au niveau national les performances du système éducatif en incluant la mesure d'évolutions temporelles. Pour la première fois, l'évaluation Cedre a été réalisée sur ordinateur, en ligne. La transition de l'évaluation Cedre sciences du papier vers le numérique comportait le risque d'une rupture de série. En effet, comparer les élèves évalués en 2018 avec ceux des cohortes précédentes ne pouvait se faire que sous l'hypothèse que les items restaient parfaitement identiques (notamment en termes de difficulté) quel que soit le mode de passation. Cet écart de difficulté a été mesuré lors d'une étude de comparabilité réalisée en 2017 et a ensuite été reporté sur l'évaluation Cedre 2018.

**Les situations d'évaluation** – L'évaluation porte en partie sur les programmes publiés en 2015 et mis en application à la rentrée scolaire de 2016. En effet, les élèves évalués ont bénéficié des anciens programmes de collège en sixième et cinquième et des nouveaux programmes de collège en quatrième et troisième. Chaque item est catégorisé selon un contexte, un thème, une compétence, un type de connaissance, et la complexité de la tâche à réaliser. Elle était constituée de 262 items au total. Parmi eux, 43 items ont été repris à l'identique de 2007 et 31 de 2013, soit 28 % des items proposés. Le reste de l'évaluation était constitué de 188 nouveaux items.

**Les groupes et l'échelle de performances** – L'échelle de performances, utilisant les modèles de réponse à l'item, a été définie en 2007 de façon à distinguer, selon les amplitudes de scores, six groupes aux acquis croissants (les groupe < 1 et groupe 1 dont les résultats des élèves sont les plus faibles, groupe 2, groupe 3, groupe 4 et le groupe 5 dont les résultats des élèves sont les plus élevés). Cette échelle a été reprise en 2013 et en 2018, conservant les mêmes intervalles de scores pour observer l'évolution de la répartition des élèves entre les différents groupes.

**L'échantillon** – La population visée est celle des élèves de troisième des collèges publics et privés sous contrat de France métropolitaine. Ces élèves sont entrés majoritairement en sixième en septembre 2014. En 2018, l'enquête a été réalisée auprès d'un échantillon de 6 000 élèves, scolarisés dans 235 collèges sélectionnés en vue d'une représentativité nationale. Pour tenir compte de la non-réponse, les échantillons ont été redressés.

## 24 Les compétences en lecture des jeunes (JDC)

Des tests d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française sont pratiqués chaque année à l'occasion de la Journée défense et citoyenneté (JDC)

En 2018, plus de 710 000 jeunes hommes et femmes âgés de 16 à 25 ans, de nationalité française, ont pris part à une évaluation nationale en lecture dans le cadre de la JDC (ex-Journée d'appel de préparation à la défense [JAPD]). Pour la neuvième année consécutive, les évaluations en lecture ont été effectuées selon les modalités permettant d'améliorer la standardisation des procédures et de réduire sensiblement les contraintes logistiques. Les jeunes doivent répondre, grâce à un boîtier électronique, aux questions qui défilent sur un grand écran. Leurs réponses et dans certains cas leurs temps de réactions, sont enregistrés. Le test de lecture a été renouvelé en septembre 2019.

Les épreuves de la JDC ont pour objectif de repérer, chez les faibles lecteurs, trois ensembles majeurs de difficultés d'inégales natures :

- une mauvaise automatisation des mécanismes responsables de l'identification des mots : plutôt que de pouvoir consacrer leur attention à la construction du sens, les lecteurs laborieux doivent la consacrer à la reconnaissance de mots, ce qui devrait se faire sans y réfléchir ;
- une compétence langagière insuffisante : il s'agit essentiellement de la pauvreté des connaissances lexicales ;
- une pratique défaillante des traitements complexes requis par la compréhension d'un document : nombre de jeunes seront peu efficaces dans le traitement de l'écrit, soit par défaut d'expertise, soit par difficultés de maintien de l'attention, bien que ni leur capacité à identifier des mots, ni leur compétence langagière ne soient prises en défaut.

La combinaison de ces dimensions de l'évaluation détermine huit profils de lecteurs.

## LES PARCOURS, L'ORIENTATION ET L'INSERTION

### 25 Les parcours des élèves

**La mesure des divers cas d'orientation à l'issue du CAP :** les parcours à l'intérieur du CAP sont complexes et les données recueillies sur l'apprentissage ne permettent pas de distinguer le redoublement

dans la même spécialité d'un perfectionnement ou une réorientation dans une autre spécialité. Par ailleurs, l'année terminale de CAP regroupe tous les jeunes inscrits en année terminale, quel que soit la durée de la formation du CAP suivie, pour des raisons de comparabilité entre la voie scolaire et l'apprentissage.

En revanche, ces parcours peuvent être décrits dans la voie scolaire. Lorsqu'un élève en CAP en 1 an poursuit ses études vers un CAP, c'est majoritairement vers le CAP en 1 an. Il s'agit parfois d'un redoublement dans la même spécialité, mais c'est deux fois plus souvent l'occasion de se former dans le même groupe de spécialité : par exemple, celui du travail du bois et de l'ameublement, dans les trois spécialités des arts du bois, ébéniste ou menuisier. Pour les élèves des terminales CAP en 2 ans, les réorientations en année terminale vers une autre spécialité du même groupe comme dans un autre domaine sont aussi nombreuses que les redoublements dans la même spécialité.

**Les sorties** - Les élèves de troisième ou de seconde GT non scolarisés l'année suivante dans le périmètre d'observation sont comptabilisés comme « sortis ». Ils ne sont pas pour autant nécessairement sortis du système éducatif, pouvant continuer leur scolarité notamment dans les établissements sanitaires et sociaux ou à l'étranger.

Pour **l'accès à l'enseignement supérieur**, les données se rapportent à des inscriptions de nouveaux bacheliers dans le supérieur (y compris apprentissage en STS toutes séries depuis 2010), juste après leur baccalauréat : un même étudiant pouvant s'inscrire dans plusieurs filières, les taux d'inscription par filière ont été calculés hors doubles inscriptions CPGE-université depuis 2014.

Les « autres formations » correspondent aux écoles d'ingénieurs, aux écoles de commerce, aux grands établissements, aux écoles d'art, aux facultés privées, aux écoles paramédicales et sociales.

## 26 La réussite aux examens

**L'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième** donne une mesure de la probabilité qu'aurait un jeune de sixième, une année donnée, de réussir l'examen du baccalauréat s'il rencontrait tout au long de son parcours les conditions scolaires que connaissent les autres jeunes cette année-là.

Pour une année scolaire donnée, le calcul combine tous les parcours les plus représentatifs de sixième en terminale jusqu'à l'obtention du diplôme. Il intègre tous les passages dans la classe supérieure, les orientations et réorientations vers les voies générale et technologique d'un côté, professionnelle de l'autre, que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti.

Tous les jeunes fréquentant une année donnée un des niveaux de sixième jusqu'en terminale constituent une cohorte fictive. Le taux intermédiaire d'accès au niveau supérieur est calculé pour chaque niveau, puis ces taux sont multipliés entre eux pour donner les trois composantes de l'indicateur (général et technologique scolaire, professionnel scolaire et professionnel par apprentissage) dont la somme est l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième.

Les principaux parcours qui mènent au baccalauréat GT passent par le cursus classique en trois ans après la troisième ou par une réorientation en première GT suite à un CAP ou un BEP. Ce dernier parcours est devenu rare à l'issue de la réforme de la voie professionnelle.

Dans la voie professionnelle, les jeunes intègrent massivement le cursus directement après la troisième. Mais certains se réorientent aussi en fin de seconde GT ou de CAP/BEP vers une seconde ou première professionnelle.

Les jeunes qui quittent le statut scolaire entrent en apprentissage soit en fin de troisième, soit en fin de seconde professionnelle, moins fréquemment en fin de seconde GT.

Tous les passages d'un niveau à l'autre sont attribués à l'académie dans laquelle est inscrit le jeune une année donnée, qu'il reste ou non dans la même académie l'année suivante.

## 27 Les sorties de formation aux faibles niveaux d'études

Le **taux de sortants de formation initiale peu ou pas diplômés** et la **part des 18-24 ans peu ou pas diplômés** (ou au plus le brevet) et en dehors de tout système de formation, appelé également **taux de sortants précoces**, sont des indicateurs nationaux calculés à partir de l'enquête Emploi de l'Insee. Cette enquête vise principalement à observer la situation des personnes sur le marché du travail et comporte un ensemble de questions relatives à la formation initiale et continue. Le taux de sortants précoces est aussi un indicateur européen. La DEPP présente une série de taux de sortants précoces corrigée, de 2003 à 2013, des défauts de détection des diplômes antérieurs à 2013 et de l'élargissement du champ à l'outre-mer en 2014.

Dans l'enquête Emploi, l'échantillon des sortants de formation initiale est de faible dimension. Il est nécessaire de regrouper trois années d'observation afin d'obtenir suffisamment d'individus. Ainsi, les sortants de formation initiale peu ou pas diplômés de l'année 2016 correspondent à la moyenne des sortants entre 2015 et 2017.

L'enquête Emploi ne permet pas de déclinaison à un niveau géographique infranational. En revanche, le recensement de la population de

l'Insee, permet de calculer un indicateur proche dans son contenu du taux de sortants précoces et de le décliner par académie.

La **part des 16-25 peu ou pas diplômés** représente la part de ces jeunes qui sont « sans-diplôme » ou possèdent au mieux le diplôme national du brevet, et qui ne sont pas inscrits dans un établissement d'enseignement. Cet indicateur est calculé à partir du recensement millésimé 2015, qui résulte des cinq enquêtes annuelles de recensement réalisées entre 2012 et 2017.

## 28 Le niveau d'études de la population

L'**enseignement du second degré** ou **enseignement secondaire** du premier cycle correspond aux formations dispensées dans les collèges. L'enseignement secondaire de second cycle correspond aux formations dispensées dans les lycées généraux, technologiques et professionnels (voie scolaire ou en apprentissage).

Le **niveau d'études** est mesuré par le diplôme le plus élevé déclaré par l'individu dans l'enquête Emploi de l'Insee. Cette enquête vise principalement à observer la situation des personnes sur le marché du travail et comporte un ensemble de questions relatives à la formation.

Les indicateurs sur l'éducation issus de l'**enquête Emploi** ont été affectés par des changements dans le questionnaire et de champ introduits à partir de 2013 et dont les effets se sont progressivement diffusés. Sauf mention contraire, les séries n'ont pas été rétopolées pour tenir compte de ces ruptures de série. Les évolutions entre les années antérieures et postérieures à 2013 et 2014 sont à interpréter avec précaution.

Dans l'enquête Emploi, l'échantillon des **sortants de formation initiale** est de faible dimension. Il est nécessaire de regrouper trois années d'observation afin d'obtenir suffisamment d'individus. Ainsi, les sortants de formation initiale de l'année 2016 correspondent à la moyenne des sortants entre 2015 et 2017.

Les comparaisons entre pays sont fondées sur les **enquêtes nationales sur les forces de travail**. Pour la France, il s'agit de l'enquête Emploi.

L'**origine sociale** est appréhendée, classiquement, par la catégorie socioprofessionnelle des parents, en donnant la priorité au père, celle de la mère y est substituée lorsque le père est absent, décédé ou n'a jamais travaillé. La PCS d'un retraité ou d'un non-actif est celle de son dernier emploi.

La **proportion de jeunes d'une génération qui obtiennent le baccalauréat** correspond à la proportion de bacheliers d'une génération fictive d'individus qui auraient, à chaque âge, les taux de candidature

et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge et en additionnant ces taux par âge. Les calculs ont été faits en utilisant les séries démographiques de l'Insee qui intègrent les résultats des enquêtes annuelles du recensement (mises en place en 2004) et figurent dans la base en vigueur en mars 2018. Ces données sont disponibles pour la France métropolitaine et les DOM hors Mayotte. Le taux de réussite est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents. Est considéré comme présent tout candidat qui a participé à au moins une épreuve.

## 29 L'insertion professionnelle des jeunes

Les enquêtes annuelles sur l'insertion des lycéens et des apprentis dans la vie active (IVA-IPA) de la DEPP rendent compte de la première insertion professionnelle des jeunes, **sept mois après la fin de leur formation initiale**. Ces enquêtes exhaustives sont réalisées par les services statistiques académiques et les établissements publics et privés, quelquefois en partenariat avec les collectivités régionales. L'enquête IPA interroge aussi les sortants de l'enseignement supérieur en apprentissage, mais seuls les résultats concernant les niveaux V à III sont présentés ici. Les indicateurs portent sur 134 000 répondants-sortants.

Sont considérés comme **sortants** du système éducatif, les élèves de classe **terminale** de formations professionnelle des lycées ou en CFA non-réinscrits l'année suivante et qui déclarent à l'enquête menée au 1<sup>er</sup> février ne pas poursuivre d'études (que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti). Le millésime de l'enquête désigne l'année d'interrogation.

**Taux d'emploi** : nombre de sortants qui se déclarent en emploi divisé par le nombre total de sortants (qu'ils soient en emploi, au chômage, inactifs ou en service civique). Le questionnaire a été rénové en 2017. Il permet dorénavant de repérer les jeunes en service civique. L'emploi regroupe les EDI, EDD, intérim, contrats de professionnalisation, et autres contrats aidés.

L'**enquête Génération** porte sur les débuts de parcours professionnels. Elle est réalisée par le Centre d'étude et de recherche sur les qualifications (Céreq) auprès de jeunes qui ont en commun d'être sortis du système éducatif la même année, quel que soit le niveau atteint ou le domaine de formation suivi. La première enquête Génération a été menée en 1997 auprès de jeunes sortis du système éducatif en 1992. Depuis 2001, un dispositif régulier d'interrogation a été mis en place : une génération nouvelle de sortants est interrogée tous les trois ans. L'interrogation se fait sur les trois premières années qui suivent leur sortie de formation et une génération sur deux est ensuite réinterrogée à intervalles réguliers : après cinq ans, sept ans et jusqu'à dix ans de vie active pour la Génération 1998.

En 2017, le Céreq a ainsi interrogé, sur leurs sept premières années de vie active, un échantillon de presque 9 000 jeunes sortants de tous niveaux de formation parmi les 708 000 jeunes ayant arrêté leurs études au cours ou à l'issue de l'année scolaire 2009-2010. L'enquête Génération a depuis été rénovée et la prochaine enquête menée en 2020 auprès de la Génération 2017 sera la première de ce nouveau cycle.

L'**emploi à durée indéterminée** (EDI) est un emploi en contrat à durée indéterminée (CDI) ou un emploi de fonctionnaire ou non-salarié.

Le **taux de chômage des jeunes** est ici la part de jeunes se déclarant en recherche d'emploi parmi les jeunes se déclarant actifs (en emploi et en recherche d'emploi).

## 30 Le diplôme et l'entrée dans la vie active

Les comparaisons entre pays sont fondées sur les **enquêtes nationales sur les forces de travail** du premier trimestre. Pour la France, il s'agit de l'enquête Emploi. Cette enquête vise principalement à observer la situation des personnes sur le marché du travail et comporte un ensemble de questions relatives à la formation initiale et continue.

Les indicateurs sur l'éducation issus de l'**enquête Emploi** ont été affectés par des changements de questionnaire et de champ à partir de 2013, dont les effets se sont progressivement diffusés. Sauf mention contraire, les séries n'ont pas été rééchantillonnées pour tenir compte de ces ruptures de série. Les évolutions entre les années antérieures et postérieures à 2013 et 2014 sont à interpréter avec précaution.

Les **études** formelles sont dispensées par des établissements reconnus et débouchent sur des diplômes. Les études initiales sont des études poursuivies sans interruption de plus d'un an depuis l'école élémentaire. Le **niveau d'études** est mesuré par le diplôme le plus élevé déclaré par l'individu à l'enquête Emploi.

Le **cumul emploi-études** correspond à la situation où la personne déclare à la fois être en formation initiale et avoir un emploi pendant une semaine donnée.

Un **actif** est une personne en emploi (**actif occupé**) ou au chômage. Un **inactif** est une personne ni en emploi ni au chômage.

La **part de chômage** est le rapport entre le nombre de chômeurs et l'ensemble de la population correspondante. Elle diffère du taux de chômage, qui est le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs).

Un **chômeur au sens du BIT** est une personne âgée de 15 ans ou plus qui répond simultanément à trois conditions : être sans emploi durant une semaine donnée ; être disponible pour prendre un emploi dans les deux semaines ; avoir cherché activement un emploi au cours des quatre dernières semaines ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. ■



# NIVEAUX DE FORMATIONS

**Nomenclature des niveaux** fixée par la Commission statistique nationale de la formation professionnelle et de la promotion sociale.

**Niveau VI** : sorties des années intermédiaires du premier cycle du second degré (6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>) et des formations préprofessionnelles en un an.

**Niveau V bis** : sorties de l'année terminale du premier cycle (3<sup>e</sup>) et des années intermédiaires du second cycle court (CAP, BEP).

**Niveau V** : sorties de l'année terminale du second cycle court (CAP, BEP) et des années intermédiaires du second cycle long (secondes et premières générales, technologiques et professionnelles).

**Niveau IV** : sorties des classes terminales du second cycle long et de l'enseignement supérieur sans diplôme.

**Niveau III** : sorties avec un diplôme de niveau bac + 2 ans (DUT, BTS, DEUG, écoles des formations sanitaires ou sociales, etc.).

**Niveaux II et I** : sorties avec un diplôme de niveau égal ou supérieur à bac + 3 ans.

## CITE : Classification internationale type de l'éducation

Conçue par l'Unesco au début des années 1970, la Classification internationale type de l'éducation (Cite) permet de classer les programmes et les niveaux d'études de l'ensemble des pays selon une nomenclature unique. Il s'agit d'un outil indispensable aux comparaisons statistiques internationales dans le champ de l'éducation et de la formation. Les effectifs scolarisés, la dépense d'éducation, ou encore les flux de diplômés peuvent ainsi être comparés d'un pays à l'autre.

La Cite définit une échelle de degrés et de cycles d'enseignements progressant des niveaux élémentaires aux complexes. Les niveaux d'études pris en compte sont ceux qui ont été sanctionnés par un diplôme. Les personnes ayant au moins le niveau CITE 3 possèdent ainsi en France au moins un CAP, un BEP ou un baccalauréat. La CITE a été révisée en 2011 ; la CITE 2011 a commencé à s'appliquer à partir des données 2014.

Les cycles de la CITE 2011 sont :

**0** : éducation de la petite enfance (01 : programmes éducatifs pour les moins de 3 ans ; 02 : enseignement préélémentaire)

**1** : enseignement élémentaire

**2** : premier cycle de l'enseignement secondaire

**3** : second cycle de l'enseignement secondaire

**4** : enseignement post-secondaire non-supérieur

**5** : enseignement supérieur de cycle court

**6** : licence ou niveau équivalent

**7** : master ou niveau équivalent

**8** : doctorat ou niveau équivalent

Pour en savoir plus, voir la méthode et les classements de chaque pays : <http://uis.unesco.org/fr/cartographies-de-la-cite>

## TABLE DES SIGLES

### A

<b>AESH</b>	Accompagnant des élèves en situation de handicap
<b>ARS</b>	Allocation de rentrée scolaire
<b>ASH</b>	Adaptation scolaire et scolarisation des élèves en situation de handicap
<b>ASS</b>	(Personnels) administratifs, sociaux et de santé
<b>Atsem</b>	Agent territorial spécialisé d'école maternelle
<b>ATTÉE</b>	Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement
<b>AVS</b>	Auxiliaire de vie scolaire

### B

<b>BEP</b>	Brevet d'études professionnelles
<b>BIT</b>	Bureau international du travail
<b>BMA</b>	Brevet des métiers d'art
<b>BP</b>	Brevet professionnel
<b>BTS</b>	Brevet de technicien supérieur

### C

<b>CAF</b>	Caisse d'allocations familiales
<b>CAP</b>	Certificat d'aptitude professionnelle
<b>CDAPH</b>	Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
<b>Cedre</b>	Cycle d'évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon
<b>Céreq</b>	Centre d'études et de recherches sur les qualifications
<b>CFA</b>	Centre de formation d'apprentis
<b>CIF</b>	Congé individuel de formation
<b>CNRS</b>	Centre national de la recherche scientifique
<b>CPGE</b>	Classe préparatoire aux grandes écoles

### D

<b>DARES</b>	Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (ministère en charge du travail)
<b>DCG</b>	Diplôme de comptabilité et gestion
<b>DEPP</b>	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance
<b>DGESCO</b>	Direction générale de l'enseignement scolaire
<b>DGESIP</b>	Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle
<b>DGRI</b>	Direction générale pour la recherche et l'innovation
<b>DIE</b>	Dépense intérieure d'éducation
<b>DIEO</b>	(Personnels de) direction, d'inspection, d'éducation, et d'orientation
<b>DIF</b>	Droit individuel à la formation

### DIMA

<b>DIMA</b>	Dispositif d'initiation aux métiers en alternance
<b>DMA</b>	Diplôme des métiers d'art
<b>DNB</b>	Diplôme national du brevet
<b>DOM</b>	Département d'outre-mer
<b>DRESS</b>	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (ministère en charge de la santé)
<b>DSN</b>	Direction du service national
<b>DUT</b>	Diplôme universitaire de technologie

### E

<b>EAC</b>	Éducation artistique et culturelle
<b>Éclair</b>	Écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite
<b>EP</b>	Éducation prioritaire
<b>EPLE</b>	Établissement public local d'enseignement
<b>EPSCP</b>	Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel
<b>EREA</b>	Établissement régional d'enseignement adapté
<b>ES</b>	Économique et social (baccalauréat général)
<b>ETP</b>	Équivalent temps plein

### G

<b>Greta</b>	Groupement d'établissements publics locaux d'enseignement
--------------	---

### I

<b>IEP</b>	Institut d'études politiques
<b>INP</b>	Institut national polytechnique
<b>Insee</b>	Institut national de la statistique et des études économiques
<b>ITRF</b>	Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation
<b>IUT</b>	Institut universitaire de technologie
<b>IPA</b>	Insertion professionnelle des apprentis
<b>IVA</b>	Insertion dans la vie active

### J

<b>JDC</b>	Journée défense et citoyenneté (ex-JAPD)
------------	--

### L

<b>L</b>	Littéraire (baccalauréat général)
<b>LCA</b>	Langues et cultures de l'antiquité
<b>LEGT</b>	Lycée d'enseignement général et technologique

<b>LOLF</b>	Loi organique relative aux lois de finances
<b>LP</b>	Lycée professionnel
<b>M</b>	
<b>MDPH</b>	Maisons départementales des personnes handicapées
<b>MC</b>	Mention complémentaire
<b>MENJ</b>	Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse
<b>MESRI</b>	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
<b>MFR</b>	Maison familiale rurale
<b>O</b>	
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économiques
<b>P</b>	
<b>PCS</b>	Professions et catégories socioprofessionnelles
<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>PISA</b>	Programme international pour le suivi des acquis des élèves
<b>R</b>	
<b>RAP</b>	Rapports annuels de performances
<b>REP/REP+</b>	Réseau d'éducation prioritaire / Réseau d'éducation prioritaire renforcé
<b>S</b>	
<b>S</b>	Scientifique (baccalauréat général)
<b>Segpa</b>	Section d'enseignement général et professionnel adapté
<b>SI</b>	Systèmes d'information
<b>SIFA</b>	Système d'information sur la formation des apprentis
<b>SIES</b>	(Sous-direction des) systèmes d'information et des études statistiques
<b>SISE</b>	Système d'information sur le suivi des étudiants
<b>Sivis</b>	Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire
<b>ST2S</b>	Sciences et technologies de la santé et du social (ex-SMS)
<b>STAV</b>	Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant
<b>STD2A</b>	Sciences et technologies du design et des arts appliqués (ex-STI)
<b>STI2D</b>	Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (ex-STI)

<b>STL</b>	Sciences et technologies de laboratoire
<b>STMGM</b>	Sciences et technologies du management et de la gestion (ex-STG)
<b>STS</b>	Section de technicien supérieur

<b>T</b>	
<b>TICE</b>	Technologies d'information et de communication pour l'enseignement
<b>TNI</b>	Tableau numérique interactif
<b>TMD</b>	Techniques de la musique et de la danse

<b>U</b>	
<b>ULIS</b>	Unité localisée pour l'inclusion scolaire
<b>UOE</b>	Unesco-ISU, OCDE et Eurostat
<b>UPE2A</b>	Unité pédagogique pour les élèves allophones arrivants
<b>UT</b>	Université de technologie

<b>V</b>	
<b>VAE</b>	Validation des acquis de l'expérience

# LES PUBLICATIONS DE LA DEPP

La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse propose diverses publications présentant les données statistiques complètes résultant d'enquêtes systématiques, mais aussi des séries d'indicateurs analytiques, des articles méthodologiques ou de synthèse, des résultats d'études ou de recherches. Cette offre de publications de la DEPP permet une actualisation et différentes lectures du fonctionnement et des résultats de notre École.

Les **Notes d'Information** font le point sur un des aspects récurrents ou ponctuels du système éducatif et donnent sous forme synthétique l'essentiel des dernières exploitations d'enquêtes et d'études.



**Repères & références statistiques** présente toute l'information statistique disponible sur le système éducatif et de recherche français, déclinée en plus de 180 thématiques. Ce vaste ensemble de données contribue à étayer le débat sur le fonctionnement et les résultats de l'École.



**Géographie de l'École** décrit le système éducatif en mettant en lumière les principales disparités territoriales à travers des indicateurs cartographiés et de courtes analyses.



Les articles de la revue **Éducation & formations**, au travers d'études menées par des spécialistes, traitent des grands enjeux de l'éducation, de la formation professionnelle ou de la recherche.



Tous les contenus sont accessibles gratuitement en ligne.

La plupart proposent le téléchargement d'un format imprimable et de tableaux de données chiffrées :

[www.education.gouv.fr/statistiques](http://www.education.gouv.fr/statistiques)



### L'Europe de l'éducation en chiffres

propose une grande variété d'indicateurs permettant de confronter les multiples dimensions en jeu dans la réussite éducative, et ce pour chacun des pays de l'Union européenne face à des objectifs communs désormais portés par des cibles chiffrées.

En langue anglaise : *Education in Europe: key figures.*



Chaque année, le *Bilan social* dresse un portrait de l'ensemble des personnels, enseignants et autres personnels de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur. Il présente les indicateurs utiles au pilotage des ressources humaines contribuant au fonctionnement du système éducatif : effectifs détaillés et caractéristiques des personnels, carrières, conditions de travail.



### Filles et garçons sur le chemin de l'égalité de l'école à l'enseignement supérieur

regroupe les principales statistiques sur les parcours scolaires comparés des filles et des garçons : résultats scolaires, choix d'orientation, poursuites d'études après le baccalauréat, insertion professionnelle. Des indicateurs internationaux situent la France au niveau européen et au sein de l'OCDE.



### Atlas académique des risques sociaux d'échec scolaire : l'exemple du décrochage

L'ouvrage décrit finement la situation de chaque académie d'un double point de vue : il analyse et cartographie, à l'échelon cantonal, les facteurs plus ou moins propices à la réussite scolaire et la difficulté scolaire qui peut conduire à l'abandon précoce des études.

### L'Éducation nationale en chiffres

synthétise les caractéristiques et les tendances du système éducatif français et présente chaque année les chiffres-clés pour l'année scolaire écoulée.



## L'ÉTAT DE L'ÉCOLE EN LIGNE

Le ministère en charge de l'Éducation nationale et de la Jeunesse participe au débat public général sur le système éducatif français en assurant l'accès des citoyens et des spécialistes aux informations et analyses qu'il détient. À ce titre, il encourage la meilleure utilisation et la plus large diffusion possibles des informations statistiques de cet ouvrage. Les contenus de *L'état de l'École* sont ainsi mis à disposition sur le site web institutionnel.

Toute reproduction partielle est autorisée sans demande préalable ; l'utilisateur veillera toutefois à ce que la source soit bien mentionnée.

Consultez *L'état de l'École* en ligne à l'adresse :

[www.education.gouv.fr/statistiques/etat-ecole](http://www.education.gouv.fr/statistiques/etat-ecole)

- téléchargez l'ouvrage **au format PDF** ;
- téléchargez les **tableaux et graphiques** au format Excel.

Retrouvez sur le site web du ministère en charge de l'Éducation nationale et de la Jeunesse l'ensemble des **données publiques** couvrant tous les aspects structurels de l'éducation :

- les derniers résultats d'enquêtes ;
- les publications et rapports de référence ;
- des données détaillées et actualisées ;
- des répertoires, nomenclatures et documentation.

[www.education.gouv.fr/statistiques](http://www.education.gouv.fr/statistiques)

Pour toute remarque, suggestion ou question :

[etat.ecole@education.gouv.fr](mailto:etat.ecole@education.gouv.fr)

## VOUS RECHERCHEZ UNE INFORMATION STATISTIQUE

Centre de documentation  
61-65, rue Dutot – 75732 Paris Cedex 15  
Téléphone : **01 55 55 73 58**  
(les lundi, mercredi et jeudi de 14 h à 16 h 30)  
Courriel : [depp.documentation@education.gouv.fr](mailto:depp.documentation@education.gouv.fr)